

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE L'ÉRABLE



**PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DE LA MRC DE L'ÉRABLE**



Janvier 2004

MRC de L'Érable

Si vous désirez consulter ce document ou en obtenir une copie, il suffit de nous contacter :



MRC DE L'ÉRABLE

1783, avenue Saint-Édouard, bureau 300
Plessisville, (Québec),
G6L 3S7

Tél : (819) 362-2333

Fax : (819) 362-9150

e-mail : info@mrc-erable.qc.ca

adresse internet : www.mrc-erable.qc.ca

Vous pouvez également consulter ce document dans tous les bureaux municipaux de la MRC de L'Érable.

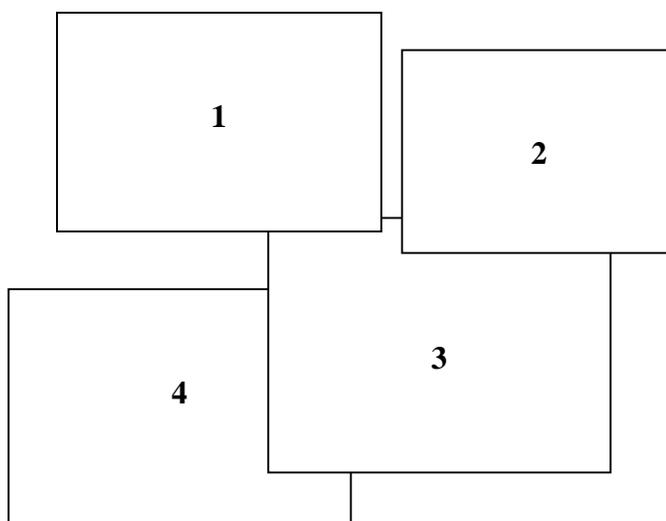
Crédits photographiques :

1 : Ville de Montréal

2 : www.cc-ancylefranc.com/dechets

3 : MRC de L'Érable/Ville de Princeville

4 : Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière



RÉALISATION ET REMERCIEMENTS

La réalisation de ce plan de gestion des matières résiduelles fût possible grâce à la généreuse participation des membres du comité de gestion des matières résiduelles.

- **M. Réjean Gosselin** Président du comité de gestion des matières résiduelles et maire de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
- **M. Michel Comtois** Maire de la Municipalité de Laurierville
- **M. Jean-Marc Bédard** Secrétaire-trésorier adjoint à la Municipalité de Princeville
- **Mme Michèle Lacroix** Secrétaire-trésorière adjointe à la Municipalité de Saint-Ferdinand
- **M. Pierre Morin** Coordonnateur de l'organisme Envir-Action
- **Mme Renée Levasseur** Vice-présidente à la CSN – Coeur-du-Québec

De plus, l'élaboration de ce *Plan de gestion des matières résiduelles* n'aurait pu être mené à bien sans la collaboration des personnes suivantes, nous tenons à les remercier grandement.

- **M. Yannick Faucher** Chargé de projet du Plan de gestion des matières résiduelles
- **M. Rick Lavergne** Directeur général, MRC de L'Érable
- **M. Carl Plante** Aménagiste, MRC de L'Érable
- **Mme Diane Gagné** Secrétaire de direction, MRC de L'Érable
- **Mme Édith Vaillancourt** Agente de bureau, MRC de L'Érable

L'équipe de réalisation et le comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable tiennent également à remercier les différentes entreprises et organismes spécialisés dans les matières résiduelles pour l'aide qu'ils ont pu apporter tout au long de la réalisation de ce plan de gestion des matières résiduelles. De plus, nous tenons à remercier les divers responsables de l'élaboration des PGMR dans les MRC avoisinantes, Monsieur Mario Laquerre de Recyc-Québec ainsi que Monsieur Sylvain Massicotte de l'Association des Organismes Municipaux de Gestion des Matières Résiduelles (AOMGMR) qui ont pu, de près ou de loin, contribuer à l'élaboration de ce plan de gestion par leurs commentaires, idées ou connaissances diverses. Également, un merci spécial aux membres du comité de consultation qui ont été disponibles lors des consultations publiques et qui ont soumis leurs recommandations afin de bonifier ce plan de gestion des matières résiduelles.

TABLE DES MATIÈRES

RÉALISATION ET REMERCIEMENTS	I
TABLE DES MATIÈRES	II
LISTE DES TABLEAUX	VI
LISTE DES FIGURES	VIII
LISTE DES CARTES.....	IX
AVANT-PROPOS.....	X
INTRODUCTION.....	1
1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION	2
1.1 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DE LA MRC DE L'ÉRABLE.....	2
1.1.1 <i>La MRC de L'Érable : un milieu agricole, agro-forestier, urbain et récréo-touristique</i>	3
1.1.1.1 Un milieu agricole.....	3
1.1.1.2 Un milieu agro-forestier	4
1.1.1.3 Un milieu urbain	5
1.1.1.4 Un milieu récréatif et touristique	6
1.1.2 <i>Description des municipalités impliquées</i>	6
1.1.2.1 Saint-Pierre-Baptiste	7
1.1.2.2 Villeroy.....	7
1.1.2.3 Sainte-Sophie-d'Halifax.....	7
1.1.2.4 Notre-Dame-de-Lourdes.....	7
1.1.2.5 Inverness.....	8
1.1.2.6 Laurierville	8
1.1.2.7 Lyster.....	8
1.1.2.8 Paroisse de Plessisville.....	9
1.1.2.9 Saint-Ferdinand.....	9
1.1.2.10 Princeville.....	9
1.1.2.11 Ville de Plessisville	9
1.1.3 <i>Les orientations du schéma d'aménagement et les grandes affectations du territoire</i>	10
1.1.3.1 Orientations du schéma d'aménagement.....	10
1.1.3.2 Affectations du territoire.....	11
1.1.3.3 Autres dispositions relatives au schéma d'aménagement.....	11
1.2 DÉMOGRAPHIE DU TERRITOIRE	12
1.2.1 <i>Population permanente et saisonnière</i>	12
1.2.2 <i>Population saisonnière</i>	13
1.2.3 <i>Projections démographiques</i>	14
1.3 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	14
1.3.1 <i>Projections économiques</i>	15
2. LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA MRC DE L'ÉRABLE.....	17
2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE.....	17
2.2 ENTENTES INTERMUNICIPALES.....	18
2.3 PROGRAMMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	18
2.3.1 <i>Collecte des matières résiduelles municipales</i>	18
2.3.2 <i>Collecte sélective des matières recyclables</i>	19
2.3.3 <i>Collecte des résidus organiques</i>	20

2.3.4	Collecte des résidus domestiques dangereux.....	21
2.3.5	Collecte des encombrants.....	22
2.3.6	Collecte des boues septiques	23
2.3.7	Collecte sélective municipale desservant les ICI.....	24
2.4	LES PROGRAMMES DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION	24
2.5	COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ASSUMÉS PAR LE SECTEUR MUNICIPAL.....	25
3.	LES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	26
3.1	LES INTERVENANTS.....	26
3.1.1	Organismes municipaux et gouvernementaux	26
3.1.2	Organismes impliqués dans la gestion des matières résiduelles	26
3.1.3	Organismes de développement économique, technologique et coopératif	27
3.1.4	Groupes environnementaux et organismes communautaires	28
3.1.5	Commissions scolaires.....	28
3.1.6	Institutions scolaires	28
3.2	ACTIVITÉS DU SECTEUR MUNICIPAL ET DU SECTEUR PRIVÉ	29
3.2.1	Entreprises de collecte des matières résiduelles (déchets).....	29
3.2.2	Entreprises de collecte des matières recyclables.....	30
3.2.3	Entreprises de collecte et de traitement des boues septiques	30
3.2.4	Centres de tri.....	30
3.2.5	Lieux d'enfouissement sanitaire	31
3.2.6	Recycleurs	31
3.2.7	Entreprises ou organismes spécialisés en réemploi.....	32
4.	INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES DANS LA MRC DE L'ÉRABLE.....	35
4.1	MÉTHODOLOGIE.....	35
4.1.1	Méthodologie – matières résiduelles (déchets ultimes).....	35
4.1.2	Méthodologie – Collecte sélective	36
4.1.3	Méthodologie – Matières putrescibles	36
4.1.4	Méthodologie – Encombrants et textiles.....	37
4.1.5	Méthodologie – Résidus domestiques dangereux.....	37
4.1.6	Méthodologie – Pneus et consignes.....	37
4.1.7	Méthodologie – Boues septiques	38
4.1.8	Méthodologie – Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)	38
4.2	MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR MUNICIPAL.....	38
4.3	MATIÈRES RÉSIDUELLES DES SECTEURS ICI ET CRD	39
4.4	PORTRAIT DÉTAILLÉ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	43
4.4.1	Matières recyclables récupérées et valorisées.....	43
4.4.2	Résidus putrescibles récupérés et valorisés par le secteur municipal.....	44
4.4.3	Résidus domestiques dangereux récupérés et valorisés	45
4.4.4	Matériaux secs récupérés et valorisés	45

4.4.5	Boues septiques récupérées et valorisées.....	46
4.5	AUTRES RÉSIDUS.....	47
4.5.1	Matières consignées.....	47
4.5.2	Pneus hors d'usage.....	48
4.5.3	Textiles.....	48
4.5.4	Encombrants.....	48
4.5.5	Réemploi à la maison.....	48
4.6	BILAN SYNTHÈSE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE.....	49
4.6.1	Matières récupérées et valorisées par le secteur municipal.....	49
4.6.2	Matières éliminées dans le secteur municipal et ICI.....	50
4.7	MATIÈRES GÉNÉRÉES POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.....	52
4.7.1	Matières générées sur le territoire de la MRC de L'Érable.....	52
4.7.2	Boues du territoire de la MRC de L'Érable.....	53
5.	RECENSEMENT DES DIVERSES INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	57
5.1	RECENSEMENT ET CAPACITÉ DE TRAITEMENT DES INSTALLATIONS DE RÉCUPÉRATION, DE VALORISATION ET D'ÉLIMINATION.....	57
5.1.1	Capacité de traitement des installations de la MRC de L'Érable et des MRC avoisinantes.....	57
5.1.2	Capacité d'élimination sur le territoire de la MRC de L'Érable et des MRC avoisinantes.....	58
6.	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	60
6.1	DÉFINITION, RÔLE ET OBJET DES ORIENTATIONS.....	60
6.2	DROIT DE REGARD SUR L'ENFOUISSEMENT.....	62
7.	LES SCÉNARIOS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	63
7.1	LA COLLECTE SÉLECTIVE.....	63
7.1.1	Mesures à prévoir à la collecte sélective.....	64
7.2	LES MATIÈRES PUTRESCIBLES.....	66
7.2.1	Mesures à prévoir pour les matières putrescibles.....	67
7.3	LES ENCOMBRANTS.....	68
7.3.1	Mesures à prévoir pour les encombrants.....	69
7.4	LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX.....	70
7.4.1	Mesures à prévoir pour les résidus domestiques dangereux.....	71
7.5	LES TEXTILES.....	72
7.5.1	Mesures à prévoir pour les textiles.....	72
7.6	LES PNEUS.....	73
7.6.1	Mesures à prévoir pour les pneus.....	74
7.7	LES DÉCHETS ULTIMES.....	74
7.7.1	Mesures à prévoir pour les déchets ultimes (ordures).....	75
7.8	LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET LA RÉGLEMENTATION.....	76
7.8.1	Mesures à prévoir à la gestion des matières résiduelles et à la réglementation.....	76
7.9	LES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION.....	78

7.9.1 Mesures à prévoir pour les activités de sensibilisation et d'information	79
7.10 LES BOUES SEPTIQUES	80
7.10.1 Mesures à prévoir pour les boues septiques.....	81
7.11 LE SUIVI ET L'APPLICATION DU PLAN DE GESTION.....	83
7.11.1 Mesures à prévoir pour le suivi et l'application du plan de gestion.....	84
8. ÉCHÉANCIER ET COÛTS DE MISE EN ŒUVRE	86
9. PROGRAMME DE SUIVI ET ATTEINTE DES OBJECTIFS	92
9.1 SUIVI DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE L'ÉRABLE	92
9.2 LES CALCULS DE PERFORMANCE	92
9.2.1 Calcul de rendement	93
9.2.2 Taux annuel de récupération.....	93
9.2.3 Taux de participation.....	93
9.2.4 Le taux annuel de diversion	94
9.2.5 Taux de réduction de l'élimination	94
9.3 L'ATTEINTE DES OBJECTIFS	94
9.4 APPLICATION DU PLAN DE GESTION.....	96
CONCLUSION	97
RÉFÉRENCES.....	98
LEXIQUE.....	99
ANNEXE A - SYNTHÈSE DES CONTRATS DE COLLECTE MUNICIPALE -	104
ANNEXE B - BILAN DES MATIÈRES RÉSIDUELLES -	108
ANNEXE C - BILAN DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES -	122
ANNEXE D - SYNTHÈSE DES COÛTS EN FONCTION DES MUNICIPALITÉS -	124
ANNEXE E - RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES -.....	127

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Territoire urbanisé de la MRC de L'Érable	5
Tableau 2: Municipalités visées par le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable	6
Tableau 3: Population permanente des municipalités de la MRC de L'Érable	13
Tableau 4: Population permanente et saisonnière	13
Tableau 5: Projections démographiques de la MRC de L'Érable	14
Tableau 6: Responsabilités des intervenants	17
Tableau 7: Ententes intermunicipales	18
Tableau 8: Contrats de collecte des matières résiduelles	19
Tableau 9: Contrats de collecte sélective des matières recyclables	20
Tableau 10: Collecte des résidus verts	21
Tableau 11: Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)	22
Tableau 12: Collecte des encombrants	22
Tableau 13: Activités de communication et de sensibilisation	24
Tableau 14: Coûts totaux assumés par le secteur municipal	25
Tableau 15: Liste des organismes municipaux et gouvernementaux de la MRC de L'Érable	26
Tableau 16: Organismes impliqués dans la gestion des matières résiduelles	27
Tableau 17: Liste des organismes de développement économique, technologique et coopératif de la MRC de L'Érable	27
Tableau 18: Groupes environnementaux et organismes communautaires de la MRC de L'Érable	28
Tableau 19: Liste des commissions scolaires couvrant le territoire de la MRC de L'Érable	28
Tableau 20: Liste des établissements scolaires du territoire de la MRC de L'Érable	29
Tableau 21: Entreprises de collecte des matières résiduelles desservant la MRC de L'Érable	30
Tableau 22: Entreprises de collecte des matières recyclables	30
Tableau 23: Entreprises de collecte et de traitement des boues desservant la MRC de L'Érable	30
Tableau 24: Centres de tri desservant le territoire de la MRC de L'Érable	31
Tableau 25: Lieux d'enfouissement sanitaire desservant le territoire de la MRC de L'Érable	31
Tableau 26: Recycleurs et récupérateurs desservant le territoire de la MRC de L'Érable	31
Tableau 27: Entreprises ou organismes spécialisés en réemploi de la MRC de L'Érable	32
Tableau 28: Quantités totales de matières résiduelles générées par le secteur municipal	39
Tableau 29: Quantité produite annuellement de matières résiduelles par le secteur ICI	40
Tableau 30: Quantité produite annuellement de matières résiduelles par le secteur CRD	40
Tableau 31: Portrait détaillé des matières recyclables récupérées et valorisées par le secteur municipal	43
Tableau 32: Portrait détaillé des matières recyclables récupérées et valorisées par le secteur des ICI	44
Tableau 33: Portrait détaillé des résidus putrescibles récupérés et valorisés par le secteur municipal	44
Tableau 34: Portrait détaillé des RDD récupérés et valorisés dans la MRC de L'Érable	45
Tableau 35: Quantité d'encombrants ramassée dans la MRC de L'Érable	46
Tableau 36: Portrait détaillé des matériaux secs récupérés et valorisés par le secteur des ICI (tonnes)	46
Tableau 37: Traitement effectué par les entreprises de collecte de boues de fosses septiques	47
Tableau 38: Portrait détaillé des boues récupérées et valorisées sur le territoire de la MRC de L'Érable	47
Tableau 39: Portrait des matières consignées, récupérées et valorisées de la MRC de L'Érable	48
Tableau 40: Portrait des pneus récupérés et valorisés sur le territoire de la MRC de L'Érable	48
Tableau 41: Total des matières récupérées et valorisées par le secteur municipal (en tonnes)	49
Tableau 42: Total des matières récupérées et valorisées par le secteur des ICI (en tonnes)	50

Tableau 43: Total des matières éliminées en provenance du secteur municipal	51
Tableau 44: Total des matières éliminées en provenance du secteur des ICI	51
Tableau 45: Tableau synthèse des quantités de matières résiduelles générées pour l'ensemble du territoire de la MRC de L'Érable	53
Tableau 46: Boues de fosses septiques (résidentielles)	54
Tableau 47: Boues municipales	55
Tableau 48: Bilan des boues générées sur le territoire de la MRC de L'Érable	55
Tableau 49: Établissements de traitement des boues de la MRC de L'Érable et des MRC avoisinantes	56
Tableau 50: Description et capacité de traitement des installations dans les MRC environnantes	57
Tableau 51: Capacité des installations d'élimination de la MRC de L'Érable	58
Tableau 52: Capacité des installations d'élimination des MRC avoisinantes	59
Tableau 53: Distance entre le centre de masse et les différents sites d'enfouissement des MRC voisines	59
Tableau 54: Objectifs de récupération visés par la MRC de L'Érable	60
Tableau 55: Échéancier des mesures pour la collecte sélective	86
Tableau 56: Échéancier des mesures pour les matières putrescibles	87
Tableau 57: Échéancier des mesures pour les encombrants	87
Tableau 58: Échéancier des mesures pour les résidus domestiques dangereux	87
Tableau 59: Échéancier des mesures pour les textiles	88
Tableau 60: Échéancier des mesures pour les pneus	88
Tableau 61: Échéancier des mesures pour les déchets ultimes	88
Tableau 62: Échéancier des mesures concernant la gestion des matières résiduelles et la réglementation	89
Tableau 63: Échéancier des mesures concernant les activités de sensibilisation et d'information	89
Tableau 64: Échéancier des mesures concernant les boues septiques	90
Tableau 65: Échéancier des mesures de suivi et d'application du plan de gestion	90
Tableau 66: Bilan des coûts de chacune des filières d'intervention en fonction de l'année de mise en œuvre .	91
Tableau 67: Taux de récupération de la MRC de L'Érable pour le secteur municipal	95
Tableau 68: Rendement de la collecte sélective et de la collecte des déchets pour le secteur municipal	96

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Secteurs de l'économie dans la MRC de L'Érable 15

LISTE DES CARTES

Carte 1: Situation géographique de la MRC de L'Érable	16
Carte 2: Territoires desservies par les entrepreneurs en gestion des matières résiduelles	33
Carte 3: Localisation des installations de gestion des matières résiduelle desservant la MRC de L'Érable	34
Carte 4: Quantité de matières récupérées par unité selon chaque municipalité pour le secteur municipal	41
Carte 5: Quantité de matières (déchets) générées par unité selon chaque municipalité pour le secteur municipal	42

AVANT-PROPOS¹

Depuis les années 70, la société québécoise a réalisé que son environnement se dégradait rapidement en raison du mode de vie qu'elle avait adoptée. En effet, à partir de la Seconde Guerre, la population est rapidement passée d'un mode de vie d'autosuffisance vers la consommation facile puis la surconsommation. En une période de trente ans, les impacts sur le milieu ont été importants et les dépotoirs ont subitement été surchargés, devenant d'importants générateurs de pollution. Cette surconsommation a également entraîné un important gaspillage des ressources. Suite à ce constat, le gouvernement provincial de l'époque a adopté la *Politique de conservation des ressources et de l'environnement* qui visait à remédier à cette situation.

Par la suite, vers la fin des années 70, afin de resserrer les normes de gestion des résidus, le *Règlement sur les déchets solides* fut adopté par le ministère de l'Environnement du Québec. Puis en **1989**, le Québec se donnait l'objectif de **réduire de 50 %** l'élimination des résidus pour l'an 2000 par le biais de la *Politique québécoise de gestion intégrée des déchets solides*. Cependant, vers 1995, à mi-chemin de la date butoir de l'an 2000, il devenait de plus en plus évident que l'objectif de 50 % serait difficilement atteint. Le ministère a donc mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) afin de tenir une consultation publique sur la gestion des matières résiduelles au Québec. Les résultats de cette consultation se retrouvent dans le rapport 115 du BAPE intitulé *Déchets d'hier, ressources de demain* (BAPE 1997).

Les recommandations issues de cette consultation publique ont mené à l'élaboration du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* qui fut remplacé par la venue de la nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2002* ainsi que de nombreux changements dans les méthodes de gestion des résidus par le biais du Projet de loi 90 dont découle l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles.

La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) oblige donc les municipalités régionales à établir un plan de gestion des matières résiduelles dans un délai de deux ans. En plus des organismes municipaux, la loi interpelle aussi les entreprises ainsi que la population. Elle a notamment comme objectif de prévenir ou de réduire significativement la production de matières résiduelles, de promouvoir la récupération et la valorisation des matières résiduelles, de réduire les quantités de matières résiduelles à éliminer et d'assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination ainsi que d'obliger la prise en compte par les fabricants et importateurs de produits des effets qu'ont ces produits sur l'environnement et des coûts afférents à la récupération, à la valorisation et à l'élimination des matières résiduelles générées par ces produits. Une telle réduction s'inscrit également dans une optique de développement durable. L'objectif visé est de mettre en valeur plus de **65 %** des matières résiduelles produites avant l'année charnière de **2008**

¹ Informations provenant du Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, AOMGMR (2001).

INTRODUCTION

Dans le but de se conformer à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la Municipalité régionale de comté (MRC) de L'Érable a adopté, le 15 janvier 2002, une résolution confirmant son intention d'amorcer le processus d'élaboration de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Ce mécanisme, instauré par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, vise à récupérer et valoriser 65 % des résidus générés pouvant être mis en valeur, d'ici 2008. Ce plan deviendra un outil de gestion qui énoncera les orientations et les objectifs que la MRC souhaite préconiser pour atteindre l'objectif de mise en valeur de 65%.

Ce présent *plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) est la version révisée et bonifiée du projet de plan, issue de la période de consultation publique qui s'est déroulée en mai et juin de l'année 2003. Il remplace la première version du PGMR adopté par le Conseil de la MRC le 9 avril 2003. Afin de répondre aux recommandations de la commission de consultation, le PGMR révisé a été présenté au conseil de la MRC pour être adopté, le 8 octobre 2003. Par ce projet, la MRC de L'Érable et les municipalités qui la composent sont conscients des efforts qui devront être mis de l'avant pour permettre d'atteindre les objectifs de valorisation préconisés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Elles sont d'avis qu'il est primordial d'instaurer de nouvelles pratiques de gestion en lien avec les matières résiduelles, favorisant le développement durable et la responsabilité des municipalités. Ainsi, la MRC de L'Érable a souhaité se doter d'un PGMR qui est orienté vers l'avenir, qui favorisera le principe des 3RV-E et qui agira comme moyen rassembleur des forces existantes du milieu tout en respectant la réalité socio-économique de la MRC de L'Érable et des municipalités.

Ce projet de plan est sectionné en neuf chapitres afin de répondre le plus fidèlement possible aux obligations réglementaires de la politique. On retrouve dans le premier chapitre une description détaillée du territoire de la MRC de L'Érable et des municipalités constituantes. Le second chapitre traite de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire tandis que le troisième chapitre identifie l'ensemble des intervenants reliés à la gestion des matières résiduelles. Le chapitre quatre dresse l'inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire, pour l'année 2001. Ensuite, le chapitre cinq fait référence au recensement des diverses installations de gestion des matières résiduelles. Le sixième chapitre identifie les orientations et les objectifs spécifiques que propose le plan de gestion des matières résiduelles tandis que le septième chapitre détaille les différents scénarios de gestion des matières résiduelles qui seront mis en œuvre pour supporter les objectifs de mise en valeur de la MRC. Le huitième chapitre traite de l'échéancier et des coûts de mise en œuvre. Le neuvième et dernier chapitre définit le programme de suivi et d'atteinte du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable. Le plan de gestion des matières résiduelles doit également intégrer un *plan directeur des boues septiques* afin d'évaluer le potentiel de valorisation de celles-ci. Cela permettra d'identifier la provenance, la quantité et la qualité des boues générées et déterminer, dans la mesure où cela est avantageux du point de vue environnemental, si leur valorisation peut être privilégiée. Éventuellement, aucune boue ne devrait être enfouie sans démonstration qu'il n'est pas économiquement viable de la valoriser.

1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

La description du territoire demeure primordiale dans l'établissement du plan de gestion des matières résiduelles car elle révèle le caractère distinctif du territoire qui fait l'objet de la planification, permettant d'évaluer adéquatement les performances de la gestion des matières résiduelles. La description du territoire comprend à la fois un portrait détaillé de la situation géographique ainsi que les tendances démographiques et économiques de la MRC.

1.1 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DE LA MRC DE L'ÉRABLE²

La MRC de L'Érable, située dans la région du Centre-du-Québec, compte une superficie totale de 1 291,88 kilomètres carrés. Située entre les grandes régions de Montréal, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières, le territoire bénéficie d'une localisation stratégique. Administrativement, la MRC de L'Érable est ceinturée par le territoire de la MRC d'Arthabaska à l'ouest, de la MRC de Bécancour au nord, de la MRC de Lotbinière à l'est et de la MRC de l'Amiante au sud.

Le territoire comprend trois unités physiographiques s'orientant parallèlement au fleuve Saint-Laurent. D'abord, on retrouve la plaine au nord du territoire, touchant principalement les municipalités de Villeroy, Notre-Dame-de-Lourdes et le nord de Princeville. Cette zone généralement inférieure à 100 mètres d'altitude, se caractérise par une vaste plate-forme qui est légèrement inclinée vers le sud-ouest et incisée par les cours d'eau importants du territoire. Les sols y sont généralement sableux mais on y retrouve aussi quelques dépôts plus grossiers constitués de till³.

Le second ensemble physiographique de la MRC est le piedmont. Il est formé d'un palier d'environ 10 kilomètres de largeur entre la plaine et le plateau appalachien et présente une topographie légèrement ondulée à vallonnée dont l'altitude varie de 120 à 200 mètres. Les sols sont composés de dépôts fluviaux et lacustres et on note également la présence de till⁴. On retrouve cet ensemble physiographique dans les municipalités de Princeville, Plessisville, Laurierville et Lyster.

À l'extrême sud du territoire se trouve le troisième ensemble physiographique, soit le plateau appalachien. Son altitude varie de 250 à 400 mètres, sa topographie est vallonnée à montagneuse et on y retrouve principalement du till comme dépôt de surface. Quant au réseau hydrographique, pratiquement tout l'ensemble du territoire de la MRC de L'Érable est drainé par le bassin versant de la rivière Bécancour et de ses affluents. On retrouve également sur le parcours de cette rivière le lac

² Informations provenant du site internet de la MRC de L'Érable.

³ Informations tirées du Bilan socio-économique du Centre-du-Québec, page 1, provenant de l'analyse physiographique tirée de l'*Inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles du Québec*, région agricole 4 : Bois-Francs, MAPAQ, 1990.

William, en plein cœur de la municipalité de Saint-Ferdinand⁵ ainsi que le lac Joseph à Saint-Pierre-Baptiste.

La région de la MRC de L'Érable est traversée par l'autoroute Jean-Lesage (autoroute 20), au nord de son territoire, dans la municipalité de Villeroy. Celle-ci demeure l'axe majeur de transport entre Montréal et Québec. On remarque aussi que la MRC bénéficie d'une situation géographique privilégiée, se situant à 200 km de Montréal, 100 km de Québec, 150 km de Sherbrooke et environ 85 km de Trois-Rivières. Les principales routes traversant le territoire sont les routes 116, 165, 265 et 267, ce qui permet un accès à l'ensemble du territoire de la MRC. La carte 1, jointe à la fin du chapitre, permet de situer les différentes municipalités du territoire ainsi que les grands axes routiers que l'on y retrouve.

1.1.1 La MRC de L'Érable : un milieu agricole, agro-forestier, urbain et récréo-touristique

La MRC de L'Érable s'articule principalement autour de quatre grandes vocations du territoire, soit les milieux agricoles, agro-forestiers, récréo-touristiques et urbains. Ces grandes vocations sont à la base de la dynamique de l'occupation du territoire et du développement socio-économique de la région.

1.1.1.1 Un milieu agricole

Le milieu agricole de la MRC de L'Érable est caractérisé par deux grandes zones géographiques distinctes qui ont influencé son développement. Au nord-ouest du territoire, on retrouve la plaine du Saint-Laurent où l'agriculture y est intensive et où la grande culture domine le profil général des pratiques agricoles. C'est d'ailleurs dans ces secteurs que l'on retrouve la majorité des sols ayant les meilleures possibilités pour l'agriculture.

L'axe Princeville - Lyster est particulièrement dynamique en ce qui concernant les pratiques agricoles car à elles seules, les municipalités de Princeville, de la Paroisse de Plessisville, ainsi que celles de Laurierville et Lyster concentrent plus de 74% de l'ensemble de la production laitière, 81% de la production porcine et 100% de la production de volaille de la MRC de L'Érable.

La deuxième zone agricole correspond au piedmont des Appalaches situé dans la partie sud-est de la MRC. Cette partie à vocation agro-forestière, est caractérisée par la présence d'un relief vallonné où les fermes d'élevage et de pâturage dominent le paysage agricole. C'est aussi dans cette partie que

⁴ Bilan socio-économique du Centre-du-Québec, (2002).

⁵ Bilan socio-économique du Centre-du-Québec, (2002).

l'on retrouve la plus grande proportion de territoires boisés. D'ailleurs, plus de 80% de l'ensemble des entailles d'érable en production sont situées sur le territoire des municipalités de Sainte-Sophie-d-Halifax, Inverness, Saint-Ferdinand et Saint-Pierre-Baptiste. En ce qui concerne les potentiels agricoles, les sols sont moins productifs et les exigences sont plus spécifiques.

De part son emprise spatiale, composée de 744 fermes occupant 56% de la superficie totale de la MRC, l'agriculture est indéniablement une activité structurante pour le territoire. À propos de l'utilisation du sol de chaque municipalité à caractère rural, l'agriculture constitue la vocation la plus importante. S'ajoute à cela des productions en pleine expansion, comme la canneberge où l'on dénombre actuellement neuf (9) entreprises sur le territoire de la MRC.

Présentement, les pratiques agricoles actives c'est-à-dire les terres cultivées, les terres utilisées pour le pâturage et les superficies en production acéricole couvrent environ 35% de l'ensemble des superficies sous l'effet d'un décret de zone agricole, qui, elle correspond à 96% du territoire de la MRC de L'Érable.

L'activité acéricole contribue fortement au dynamisme et au caractère particulier du paysage agricole de la région. Seulement sur le territoire de la MRC de L'Érable, 744 entreprises agricoles déclarent faire de la production acéricole sur leur propriété pour un total de 1 142 761 entailles en production. Ce nombre représente environ 50 % de toutes les entailles en production de la région agricole des Bois-Francs. Les superficies consacrées à l'acériculture constituaient en 1995, 5 161 hectares soit environ 5 % de la superficie totale en production pour l'ensemble de la province de Québec. Outre son omniprésence sur le territoire, l'agriculture est aussi un secteur d'activité économique majeur pour la MRC de L'Érable.

1.1.1.2 Un milieu agro-forestier

La forêt occupe aussi une grande partie du territoire de la MRC de L'Érable, soit environ 798 km². Les principaux secteurs forestiers sont situés dans les municipalités de Lyster, d'Inverness, de la Paroisse de Plessisville, de Laurierville et dans la partie nord de Princeville.

Le territoire forestier de la MRC est caractérisé par deux types de tenure foncière, soit publique et privée. La forêt publique représente seulement 3% de la forêt de la MRC et est située en majorité sur des blocs de lots intramunicipaux d'une superficie approximative de 3 800 hectares. La forêt publique de la MRC de L'Érable offre de plus une multitude de potentiels, notamment en raison de la présence

de la rivière Noire, de la tourbière de Villeroy et de plusieurs secteurs propices aux orignaux et aux cerfs de Virginie.

Quant à la forêt privée de la MRC de L'Érable, elle représente un territoire de 75 802 hectares appartenant à plus de 1 600 propriétaires fonciers. La plupart des propriétaires font une exploitation partielle de leur boisé dans un but récréatif (coupe de bois, acériculture, randonnée en forêt, bois de chauffage, chasse) et ne vivent pas uniquement de la production du bois.

1.1.1.3 Un milieu urbain

La structure urbaine de la MRC de L'Érable est composée de deux (2) villes et neuf (9) municipalités rurales. Les villes et villages concentrent plus des deux tiers de la population totale de la MRC sur seulement 1,5% du territoire comme le démontre le tableau 1.

Tableau 1: Territoire urbanisé de la MRC de L'Érable

Municipalités	Superficie totale (km ²)	Superficie urbanisée (km ²)	% urbanisé du territoire
Ville de Plessisville	4,44	4,44	100,00%
Ville de Princeville	199,43	3,73	1,87%
Paroisse de Plessisville	136,29	23,17	17,00%
Saint-Ferdinand	137,07	1,21	0,88%
Lyster	172,05	1,72	1,00%
Laurierville	110,62	0,09	0,08%
Inverness	176,35	0,49	0,28%
Notre-Dame-de-Lourdes	83,39	0,83	1,00%
Sainte-Sophie-d'Halifax	91,11	0,03	0,03%
Villeroy	100,41	13,05	13,00%
Saint-Pierre-Baptiste	80,12	0,02	0,02%
Total	1 291,28	48,78	3,78%

Source : Site internet de la MRC de L'Érable (www.mrc-erable.qc.ca).

On peut facilement concevoir deux axes de développement le long desquels les noyaux urbains sont appelés à croître. Le premier correspond aux municipalités axées sur la route 116, soit les municipalités de Princeville, Plessisville, Laurierville et Lyster. Le second axe de développement s'étend le long des routes 165 et 265. En plus de couper la route 116 au centre de la MRC, soit dans la Ville de Plessisville, cet axe relie les communautés locales de Saint-Ferdinand, Notre-Dame-de-Lourdes et Villeroy.

Plessisville et Princeville forment les deux pôles principaux quant à la structure urbaine de la MRC. Elles représentent à elles seules 64% (15 275 habitants) de la population totale de la MRC lorsque l'on y inclut le territoire de la Paroisse de Plessisville. La trame urbaine représente 2% du territoire et

les agglomérations de Plessisville et Princeville constituent les pôles d'attraction où sont regroupés la plupart des services et entreprises.

1.1.1.4 Un milieu récréatif et touristique

En plus des nombreux attraits récréo-touristiques de la MRC, deux secteurs sont particulièrement favorables pour la pratique et le développement d'activités à caractère récréatif et touristique. Le secteur des lacs William (Saint-Ferdinand) et Joseph (Inverness et Saint-Pierre-Baptiste) permet la pratique de nombreuses activités telles la gamme des activités reliées au nautisme, la pêche, la villégiature, etc. Les paysages formés de terres agricoles et forestières à proximité des lacs William et Joseph reposent sur un relief accentué qui confère à ce secteur un intérêt important.

Le Parc linéaire des Bois-Francis représente aussi un axe récréo-touristique majeur pour le territoire de la MRC de L'Érable. Ce secteur permet, sur plus de 77 km de long, la pratique du vélo, de la marche, du patin à roues alignées et de la motoneige à travers les paysages agricoles de l'Érable. Le Parc linéaire des Bois-Francis est aussi un des principaux tronçons du réseau provincial de la route verte.

1.1.2 Description des municipalités impliquées

L'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles implique l'ensemble des municipalités réparties sur le territoire de la MRC, soit un total de onze (11) municipalités. Ces onze (11) municipalités sont Saint-Pierre-Baptiste, Villeroy, Sainte-Sophie-d'Halifax, Notre-Dame-de-Lourdes, Inverness, Laurierville, Lyster, Paroisse de Plessisville, Saint-Ferdinand, Princeville et la Ville de Plessisville. Voici une brève description de chacune d'elle afin de mieux cerner leur caractère distinctif qui peut se refléter dans la gestion des matières résiduelles.

Tableau 2: Municipalités visées par le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable

Municipalités	Population	Superficie totale (km ²)	Densité (hab/km ²)	Type de secteur	Nombre d'unité
Ville de Plessisville	6 743	4,44	1 518,69	Ville	3 394
Ville de Princeville	6 261	199,43	31,39	Ville	2013
Paroisse de Plessisville	2 628	136,29	19,28	Paroisse	1070
Saint-Ferdinand	2 629	137,07	19,18	Municipalité	1044
Lyster	1 576	172,05	9,16	Municipalité	737
Laurierville	1 501	110,62	13,57	Municipalité	630
Inverness	806	176,35	4,57	Municipalité	454
Notre-Dame-de-Lourdes	696	83,39	8,35	Paroisse	330
Sainte-Sophie-d'Halifax	644	91,11	7,07	Municipalité	228
Villeroy	532	100,41	5,30	Municipalité	256
Saint-Pierre-Baptiste	469	80,72	5,81	Paroisse	238
Total	24 485	1 291,88	18,95	---	10 394

1.1.2.1 Saint-Pierre-Baptiste

Située dans les premières hauteurs des Appalaches, la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste possède plusieurs atouts sur le plan récréo-touristique. Son territoire est façonné par trois lacs dont un qui est reconnu sur le plan régional; le lac Joseph. La villégiature représente aussi un trait de caractère très significatif de la municipalité par la présence de nombreux chalets. De plus, les nombreuses cabanes à sucre, le paysage vallonneux, le village et ses maisons patrimoniales sont tous des éléments caractéristiques de ce territoire rural. La majeure partie de l'économie locale est basée sur l'exploitation agro-forestière (agriculture, élevage, acériculture et sylviculture).

1.1.2.2 Villeroy

Située au nord-ouest de la MRC de L'Érable, la municipalité occupe une superficie rectangulaire de 100,41 km² qui est vouée principalement à l'agriculture. Le noyau villageois se dessine au centre du territoire et il est entouré par les rangs agricoles. Évidemment, l'activité économique de Villeroy repose principalement sur le secteur agricole. La production de la canneberge est également une activité structurante pour la municipalité. De plus, la présence de l'autoroute 20 sur son territoire a entraîné la venue de commerces de services aux abords des échangeurs. Malgré tout, Villeroy demeure avant tout un lieu rural où les caractéristiques liées à l'exploitation des ressources de la terre modulent le paysage de la municipalité.

1.1.2.3 Sainte-Sophie-d'Halifax

Sainte-Sophie-d'Halifax représente un territoire de près de 80 km² situé au sud de la paroisse de Plessisville. Le relief est caractérisé au nord-ouest par les premiers contreforts appalachiens, pour ensuite devenir des plateaux qui prennent de l'ampleur et où les reliefs sont beaucoup plus accentués. La municipalité offre ainsi des paysages remarquables en toutes saisons, permettant des vues imprenables sur la plaine du Saint-Laurent et les Laurentides par temps clair. L'économie du territoire est principalement reliée à l'agriculture. Par ailleurs, l'acériculture joue un rôle prépondérant dans l'économie de la municipalité.

1.1.2.4 Notre-Dame-de-Lourdes

Localisée au nord-ouest du territoire de la MRC de L'Érable, la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes couvre une superficie de 83,39 km². Le territoire est occupé dans une très forte proportion par des secteurs boisés et des terres représentant un potentiel notable en terme d'exploitation pour des fins agricoles. L'activité économique de la municipalité repose quasi essentiellement sur la

pratique de l'agriculture et l'exploitation des ressources forestières. On retrouve cependant quelques commerces et industries sur le territoire. La production de la canneberge est particulièrement développée sur le territoire de la municipalité. De plus, en bordure de la rivière Bécancour qui traverse le territoire, on retrouve un nombre relativement important de chalets.

1.1.2.5 Inverness

Sise dans la partie est du territoire de la MRC, la municipalité d'Inverness occupe une superficie totale de 176 km². La majeure partie du territoire présente un relief de collines et de vallons appalachiens, ce qui confère un cachet unique à cette localité. Ce paysage naturel est également marqué par le passage de la rivière Bécancour sur le territoire et de la présence du lac Joseph. On y retrouve aussi diverses activités récréo-touristiques et de villégiature ainsi qu'un riche patrimoine architectural. Il s'agit donc d'un coin de pays pittoresque et attrayant.

Quant aux aspects économiques, ils reposent en très grande partie sur l'agriculture. De plus, la production acéricole y est très importante car c'est sur le territoire de la municipalité que l'on retrouve le plus grand nombre d'érablières en exploitation dans la MRC de L'Érable.

1.1.2.6 Laurierville

Située au centre du territoire de la MRC, Laurierville possède une superficie de 110,62 km². La municipalité est localisée en grande partie dans la plaine du Saint-Laurent et dans une moindre mesure dans le piedmont appalachien. Le relief plat de la plaine favorise la pratique de l'agriculture de façon intensive. Les productions porcine, laitière et bovine dominent le profil général des pratiques agricoles. Le relief vallonné du piedmont des Appalaches favorise davantage la production acéricole. La municipalité est traversée par la rivière Bécancour qui lui fournit un potentiel récréo-touristique et de villégiature intéressant. De plus, la piste cyclable du Parc linéaire des Bois-Francis traverse le territoire de Laurierville offrant un potentiel récréo-touristique indéniable.

1.1.2.7 Lyster

La municipalité de Lyster est située au nord-est de la MRC de L'Érable et possède un territoire de 172,05 km². L'économie de la municipalité est basée principalement sur l'agriculture, le commerce de détail et de service ainsi que l'industrie de transformation de matière métallurgique et plastique. L'agriculture tient une place prépondérante dans l'économie par l'élevage laitier et porcin. Lyster est situé aux abords de la rivière Bécancour, constituant un attrait important de la municipalité.

1.1.2.8 Paroisse de Plessisville

Sise dans le centre de la MRC, la paroisse de Plessisville se caractérise principalement par l'importance marquée de son agriculture. Les activités agricoles et forestières occupent donc une place de choix dans le dynamisme économique de la municipalité. Le secteur urbain se développant au pourtour de la Ville de Plessisville est aussi en plein développement. De plus, la paroisse de Plessisville dispose de quelques sites d'intérêts récréo-touristiques comme la route verte (voie cyclable) et le lac Kelly.

1.1.2.9 Saint-Ferdinand

La municipalité de Saint-Ferdinand est sise dans les premiers contreforts des Appalaches, dans le sud de la MRC de L'Érable. La municipalité entoure le lac William dont le principal tributaire est la rivière Bécancour. Le bassin versant de cette rivière irrigue et draine une vaste région débordant du territoire de la MRC, allant de Thetford-Mines jusqu'à Bécancour. Ce lac est sans contredit l'un des plus importants de toute la région du Centre-du-Québec. Situé dans un corridor à fort potentiel de développement récréo-touristique, Saint-Ferdinand est une municipalité où la villégiature occupe une place importante dans l'économie. Par ailleurs, l'agriculture et l'acériculture occupent aussi une place de choix. L'ancienne municipalité de Vianney, qui a récemment été fusionnée avec Bernierville et Saint-Ferdinand, combine la beauté de son paysage, de son relief, de ses forêts et érablières, permettant de façonner une image que l'on peut qualifier de champêtre. L'ensemble du territoire de Saint-Ferdinand se démarque donc par un caractère fortement rural.

1.1.2.10 Princeville

Établie à l'extrémité ouest de la MRC, la municipalité de Princeville occupe un territoire de 199 km² et présente un relief peu accentué, se prêtant bien au développement de l'agriculture dans le corridor Plessisville/Victoriaville. Par contre, au nord de la municipalité, les reliefs sont pratiquement nuls, le drainage des terres est inefficace et les sols sont plutôt sableux, rendant ainsi ces terres propices au développement de cannebergières, industries en plein essor dans la MRC.

1.1.2.11 Ville de Plessisville

Considérée comme la ville-centre de la région de l'Érable, la Ville de Plessisville est située au cœur du territoire de la MRC. D'une superficie de 4,44 km², elle regroupe plusieurs services régionaux et gouvernementaux, tout en étant considérée comme la capitale mondiale de l'érable. Située dans la plaine du Saint-Laurent mais au pied des premiers contreforts appalachiens, l'économie de la municipalité est basée sur des secteurs industriels et commerciaux diversifiés. Également, le Parc

linéaire des Bois-Francis traverse la municipalité, s'ajoutant aux nombreux attraits récréo-touristiques de la région.

1.1.3 Les orientations du schéma d'aménagement et les grandes affectations du territoire

Il est important et nécessaire de rappeler les grandes orientations et affectations du territoire contenues dans le schéma d'aménagement de la MRC concernant les activités reliées à la gestion des matières résiduelles. Ces données demeurent essentielles dans la prise de décisions futures concernant l'établissement de nouvelles infrastructures de gestion des matières résiduelles. Ces informations serviront de base dans l'éventualité où un organisme de planification décide d'établir des installations de gestion des matières résiduelles tels qu'un nouveau lieu d'enfouissement sanitaire, une plate-forme de compostage ou une déchetterie.

1.1.3.1 Orientations du schéma d'aménagement⁶

D'abord, les orientations se concentrent autour de six vocations importantes, soit la gestion de l'urbanisation, le milieu agricole, la forêt, la récréation et le tourisme, les zones de contraintes ainsi que le transport.

En matière de gestion de l'urbanisation, la MRC désire consolider la structure urbaine de la MRC de L'Érable en ayant comme objectif de renforcer les deux pôles urbains mais aussi de consolider les périmètres d'urbanisation existants ainsi que les secteurs dans lesquels le développement est déjà amorcé.

La MRC vise la mise en valeur du milieu agricole sur son territoire. Les objectifs visés sont de préserver le milieu agricole en favorisant l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles. Aussi, la MRC désire identifier les secteurs agricoles et les secteurs agro-forestiers ainsi que favoriser l'utilisation optimale des potentiels agricoles.

Pour ce qui est de la forêt, la MRC désire assurer la protection et la mise en valeur du milieu forestier. Pour ce faire, elle souhaite encadrer les interventions forestières afin d'assurer la protection et la pérennité du milieu forestier. De plus, elle souhaite favoriser le dynamisme du milieu rural par la mise en valeur de façon intégrée de l'ensemble des potentiels du milieu forestier.

⁶ Informations tirées du Projet de schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Érable, (1997).

Concernant la récréation et le tourisme, la MRC souhaite favoriser le développement des potentiels récréatifs et touristiques de la MRC. Les objectifs préconisés pour y arriver sont de mettre en valeur les particularités environnementales du territoire de la MRC ainsi que de favoriser le maintien et l'amélioration des équipements et des activités de loisir dans chacune des municipalités en les adaptant aux besoins de la population.

En ce qui concerne les zones de contraintes, l'orientation de la MRC est de contribuer à la sécurité, au bien-être public ainsi qu'à la protection des biens et des milieux naturels à l'intérieur des zones soumises à des contraintes. Les objectifs établis pour atteindre cette orientation sont de favoriser la conservation et la protection des milieux riverains, de limiter les risques liés à l'occupation des milieux inondables et d'identifier les éléments de contraintes majeures de façon à atténuer les conflits entre les diverses utilisations du sol.

Concernant le transport, l'orientation de la MRC est d'assurer le maintien des conditions de circulation des biens et des personnes sur le réseau routier de la MRC de L'Érable. Pour ce faire, les objectifs fixés sont de viser l'amélioration constante de la qualité du réseau routier et d'assurer un maximum de sécurité pour les différents usagers du réseau.

1.1.3.2 Affectations du territoire

Dans un but de planification future concernant la gestion des matières résiduelles, il est également important de connaître les grandes affectations sur le territoire de la MRC de L'Érable. Ces affectations déterminent des vocations générales identifiant certaines zones du territoire de la MRC. Ces activités proposent les occupations à privilégier dans chacune de ces zones, en fonction de certains critères d'occupation du territoire actuel. En raison de la révision du schéma d'aménagement qui est présentement en cours, les grandes affectations ne sont pas illustrées dans ce présent document. Cependant, il sera important, avant la mise en place d'une nouvelle infrastructure, de consulter ces affectations lorsqu'elles seront disponibles.

1.1.3.3 Autres dispositions relatives au schéma d'aménagement

Voici un résumé des autres dispositions que l'on retrouve dans le schéma d'aménagement et qui sont liées aux matières résiduelles. On ne retrouve qu'un seul site d'enfouissement sanitaire sur le territoire de la MRC de L'Érable. Celui-ci est la propriété de la Ville de Plessisville et est localisé dans la Paroisse de Plessisville à environ 5 kilomètres au nord de la ville. C'est le seul endroit où cette affectation est permise.

On note la présence de déchets industriels dans cet ancien dépotoir (1968 à 1980). Cependant, il ne présente aucun risque pour la santé publique étant donné l'éloignement des secteurs habités et la localisation des prises d'eau potable. D'ailleurs, le ministère de l'Environnement classe ce site dans la catégorie III, c'est-à-dire qu'il présente un risque variant de moyen à nul pour la santé publique.

Malgré la présence d'un site d'enfouissement sur le territoire, il n'existe pas de régie intermunicipale des déchets dans la MRC de L'Érable. Les municipalités détiennent des contrats de collecte de déchets avec les entreprises privées qui ont le choix ou non d'enfourir au site de Plessisville.

Par l'identification d'une seule affectation « site d'enfouissement sanitaire », la MRC de L'Érable reconnaît par le fait même que les activités reliées à l'enfouissement sanitaire ne peuvent s'effectuer ailleurs sur le territoire de la MRC. De plus, la délimitation de l'affectation vise d'une part à limiter l'occupation à proximité du site, et d'autre part, à permettre de circonscrire un territoire présentant un potentiel d'expansion des activités d'enfouissement. Ainsi, seules les activités reliées à l'enfouissement sanitaire, à la fourniture de services d'utilité publique et à l'extraction du sol sont compatibles avec cette affectation.

1.2 DÉMOGRAPHIE DU TERRITOIRE

Les données démographiques permettent de connaître la population totale du territoire, ainsi que sa répartition sur celui-ci. Ces données permettent également de déterminer le centre attractif du territoire, ce qui sera déterminant dans la planification de nouvelles infrastructures de gestion des matières résiduelles destinées à l'ensemble de la population de la MRC de L'Érable.

1.2.1 Population permanente et saisonnière

En 2001, la MRC de L'Érable comptait 24 485 habitants (Gazette officielle du Québec, 19 décembre 2001, décret 1445-2001) répartis à travers 11 municipalités et ayant une densité de population de 18,9 habitants par kilomètre carré. On remarque également que la population est concentrée autour de deux pôles d'attraction, soit Plessisville et Princeville, avec près de 53% de la population de la MRC.

Tableau 3: Population permanente des municipalités de la MRC de L'Érable

Municipalité	1996	2001	Variation 1996-2001 (%)
Ville de Plessisville	6 934	6 743	-2,75
Princeville	5 865	6 261	6,75
Paroisse de Plessisville	2 775	2 628	-5,29
Saint-Ferdinand	2 857	2 629	-7,98
Lyster	1 744	1 576	-9,63
Laurierville	1 602	1 501	-6,30
Inverness	863	806	-6,60
Notre-Dame-de-Lourdes	761	696	-8,54
Sainte-Sophie-d'Halifax	667	644	-3,44
Villeroy	497	532	7,04
Saint-Pierre-Baptiste	512	469	-8,39
Total	25 077	24 485	-2,36

Source : Institut de la Statistique du Québec, 2002.

1.2.2 Population saisonnière

La population saisonnière du territoire est également une notion importante car elle peut influencer grandement les quantités de matières résiduelles générées ainsi que les coûts défrayés par les municipalités, principalement dans les secteurs récréo-touristiques. Sur le territoire, c'est la municipalité de Saint-Ferdinand qui est la plus concernée par ce phénomène, principalement pendant la période estivale en raison de la zone de villégiature en bordure du lac. Cependant, la population saisonnière que l'on retrouve dans les diverses zones de villégiature de la MRC est, en grande partie, déjà résidente dans une municipalité de la MRC de L'Érable, mais possède une résidence secondaire dans ces zones de villégiature. C'est pourquoi nous utiliserons la population permanente pour le plan de gestion.

Tableau 4: Population permanente et saisonnière

Municipalité	Population permanente	Population saisonnière	Population totale
Ville de Plessisville	6 743	---	6 743
Princeville	6 261	235	6 496
Paroisse de Plessisville	2 628	150	2 778
Saint-Ferdinand	2 629	700	3 329
Lyster	1 576	180	1 756
Laurierville	1 501	75	1 576
Inverness	806	280	1 086
Notre-Dame-de-Lourdes	696	75	771
Sainte-Sophie-d'Halifax	644	25	669
Villeroy	532	20	552
Saint-Pierre-Baptiste	469	200	669
	24 485	1 940	26 425

1.2.3 Projections démographiques

Les données sur les projections démographiques (voir tableau 5) sont importantes car elles permettent de connaître l'évolution éventuelle de la population, ce qui sera étroitement liée avec l'augmentation ou la réduction de la production de matières résiduelles. Cependant, dans les différentes municipalités de la MRC de L'Érable, l'accroissement de la population prévu pour les 10 prochaines années est négatif (-0,4 %), c'est-à-dire que l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) s'attend à une décroissance de la population de la MRC, passant de 24 485 habitants en 2001 à 24 387 en 2011. Cette décroissance ne pourra avoir un impact significatif sur les quantités de matières résiduelles produites sur le territoire et c'est pourquoi il n'est pas important d'en tenir compte lors des choix des modes de gestion par exemple.

Tableau 5: Projections démographiques de la MRC de L'Érable⁷

Municipalités	1996	2001	2006 (0.2%)	2011 (-0.6 %)
Ville de Plessisville	6 934	6 743	6 756	6 716
Princeville	5 865	6 261	6 274	6 236
Saint-Ferdinand	2 775	2 628	2 633	2 617
Paroisse de Plessisville	2 857	2 629	2 634	2 618
Lyster	1 744	1 576	1 579	1 570
Laurierville	1 602	1 501	1 504	1 495
Inverness	863	806	808	803
Notre-Dame-de- Lourdes	761	696	697	693
Sainte-Sophie-d'Halifax	667	644	645	641
Villeroy	497	532	533	530
Saint-Pierre-Baptiste	512	469	470	467
Total :	25 077	24 485	24 534	24 387

Source : Compilation spéciale, Institut de la statistique du Québec, 2002.

1.3 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le territoire de la MRC de L'Érable est en majeure partie rural. Cependant, la trame urbaine représente 2 % du territoire et les agglomérations de Plessisville et Princeville constituent les pôles d'attractions majeurs où sont regroupés la plupart des services et des entreprises. Les secteurs majeurs de l'économie du territoire sont l'industrie du métal, de la machinerie, du bois, meuble, de l'alimentation, de l'agroalimentaire et de l'habillement. Cependant, l'agriculture occupe une place importante en accaparant 30% du territoire comparativement à 65% du territoire pour la foresterie et les érablières⁸.

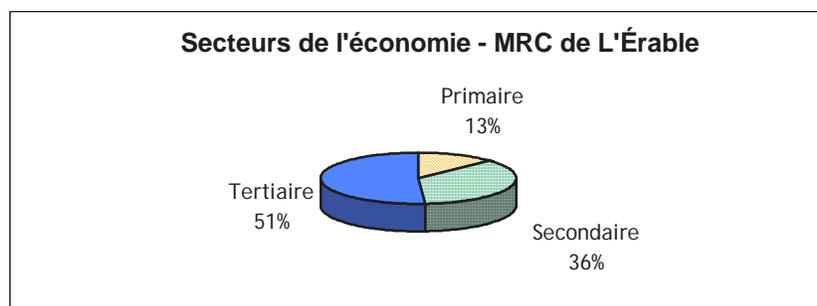
⁷ Projections des municipalités établies à partir des projections démographiques de la MRC.

⁸ Site internet CLD de l'Érable - Notre territoire (2001)

D'abord, le secteur primaire occupe une place importante dans la répartition sectorielle des emplois. Celui-ci occupe 13 % du secteur comparativement au Québec qui possède 3,4 % des emplois de ce secteur. Le secteur primaire est dominé par l'agriculture qui occupe près de 85 % des emplois suivi par le secteur de la forêt avec 10 % des emplois du secteur primaire. Le secteur secondaire est caractérisé par une occupation de 36 % des emplois, et ce principalement dans le secteur manufacturier. De son côté, le secteur tertiaire se démarque avec près de 50 % des emplois, majoritairement dans le domaine du commerce de détail, les services de santé et services sociaux ainsi que dans le domaine du transport et entreposage.

Malgré le fait que plus de 50% des emplois sont situés dans le secteur tertiaire, la MRC de L'Érable présente un profil particulier avec une forte proportion des emplois dans le secteur primaire ainsi que dans le secteur secondaire et un secteur tertiaire beaucoup moins présent que dans le reste du Centre-du-Québec. Considérée comme une MRC à caractère rural, le territoire de l'Érable a par contre développé un secteur manufacturier très fort autour de ses pôles urbains de Plessisville et Princeville⁹. Le territoire compte aujourd'hui environ 230 entreprises manufacturières ainsi que 840 commerces et services.

Figure 1 : Secteurs de l'économie dans la MRC de L'Érable



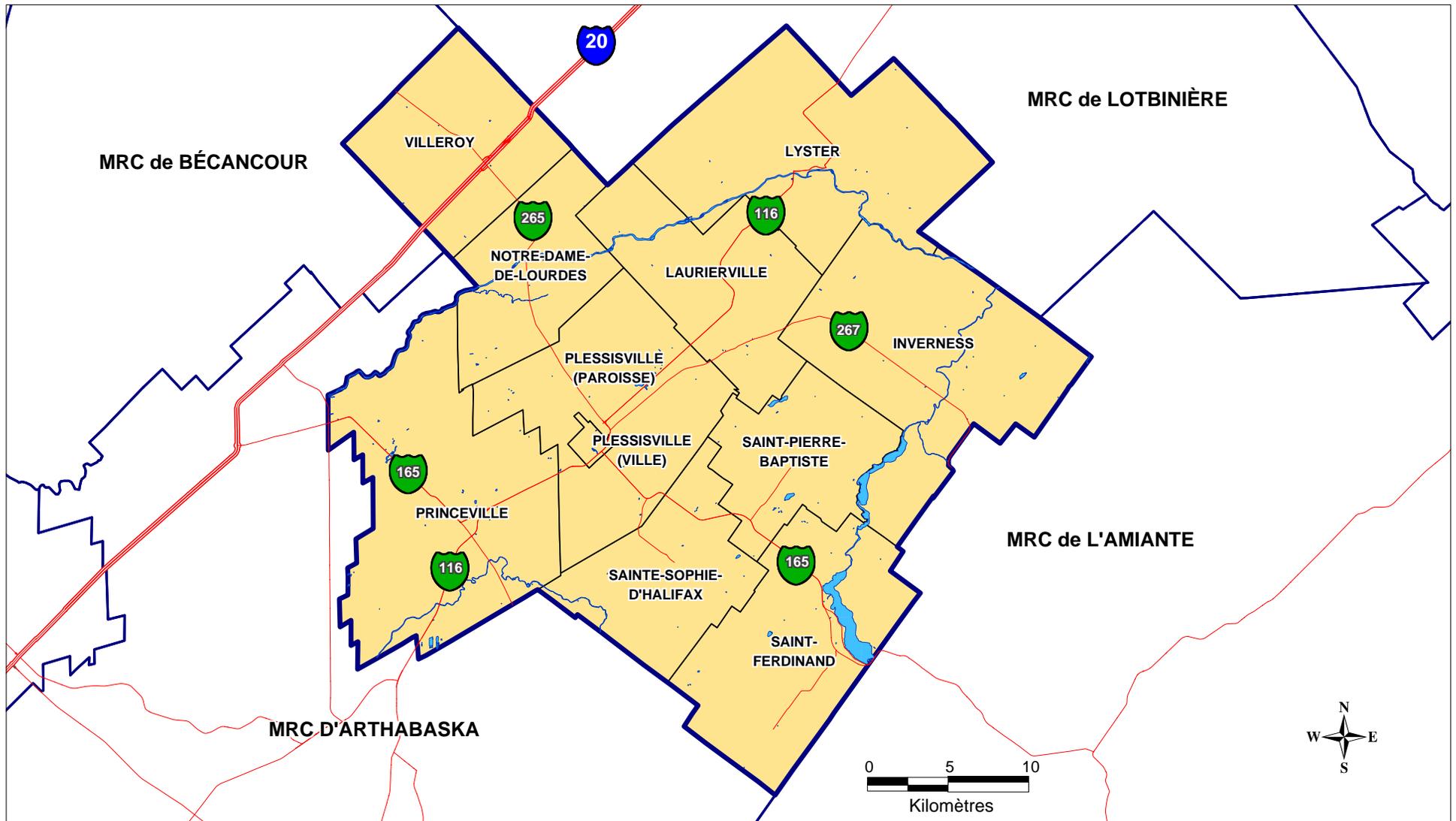
1.3.1 Projections économiques

Le développement de la région est orienté vers le développement des créneaux actuels dans le but de favoriser et de développer l'économie de la région. Pour atteindre ces objectifs, les intervenants économiques souhaitent favoriser la mise en valeur des terres agricoles et forestières, par le développement de la forêt et de l'acériculture. Dans le secteur industriel, les projections économiques s'orientent vers le développement des entreprises de transformation du secteur secondaire et tertiaire, tout en favorisant le développement et la création de PME. De plus, la transformation agro-alimentaire et la diversification des productions agricoles et forestières seront davantage encouragées¹⁰ sur l'ensemble du territoire.

⁹ Bilan socio-économique du Centre-du-Québec, *La structure économique* (2002).

¹⁰ Planification de développement stratégique 1998-1999 (1998).

Situation géographique de la MRC de L'Érable



Réalisée à partir des fichiers numériques du ministère des Ressources naturelles (MRN) du Québec

Carte 1

MRC de L'Érable
Septembre 2003

2. LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA MRC DE L'ÉRABLE

Afin de débiter cette démarche de planification découlant du plan de gestion des matières résiduelles, la connaissance de l'organisation de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de L'Érable est essentielle. Ainsi, les informations obtenues dans le cadre du plan de gestion permettront de dresser un portrait synthèse des activités réalisées sur le territoire et ainsi mettre en place les actions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE

Il est important de synthétiser les responsabilités de chacun des intervenants municipaux qui gèrent les matières résiduelles sur le territoire afin de bien illustrer leurs responsabilités, comme le démontre le tableau 6. En général, la plupart des collectes sont sous la responsabilité de la municipalité qui offre le service par l'entremise d'entrepreneurs privés. C'est le cas pour la collecte des résidus domestiques, de la collecte sélective, de la collecte des résidus organiques et des encombrants. Les commerces et industries sont desservis par la collecte municipale, à l'exception d'une municipalité où les entreprises doivent s'entendre avec un entrepreneur pour l'excédant de déchets générés ou qui dépasse le service de base offert par la municipalité.

Tableau 6: Responsabilités des intervenants

Municipalité	Résidus domestiques	Collecte sélective	Collecte des RDD ¹¹	Résidus organiques	Collecte des encombrants	Collecte spéciale	Gestion des boues ¹²	Collecte des ICI ¹³
Ville de Plessisville	Municipale	Municipale	Mixte ¹⁴	Municipale	Municipale	Aucune	Municipale	Mixte
Princeville	Municipale	Municipale	Privée	Municipale	Municipale	Aucune	Municipale	Privée
Saint-Ferdinand	Municipale	Municipale	Privée	Municipale	Municipale	Aucune	Municipale	Mixte
Paroisse de Plessisville	Municipale	Municipale	Aucune	Municipale	Municipale	Aucune	Aucune	Mixte
Lyster	Municipale	Municipale	Privée	Municipale	Municipale	Aucune	Municipale	Mixte
Laurierville	Municipale	Municipale	Privée	Municipale	Municipale	Aucune	Aucune	Mixte
Inverness	Municipale	Municipale	Privée	Municipale	Municipale	Aucune	Aucune	Mixte
Notre-Dame-de-Lourdes	Municipale	Municipale	Aucune	Municipale	Municipale	Aucune	Aucune	Mixte
Sainte-Sophie-d'Halifax	Municipale	Municipale	Aucune	Municipale	Municipale	Aucune	Aucune	Mixte
Villeroy	Municipale	Municipale	Aucune	Aucune	Municipale	Aucune	Aucune	Mixte
Saint-Pierre-Baptiste	Municipale	Municipale	Aucune	Municipale	Municipale	Aucune	Municipale	Mixte

Source : Questionnaire sur la gestion municipale des matières résiduelles dans la MRC de L'Érable.

¹¹ Résidus domestiques dangereux (RDD).

¹² Provenant d'un système collectif de traitement (boues municipales), et non de boues de fosses septiques.

¹³ Industries, commerces, institutions.

¹⁴ Incluant les contrats municipaux et les contrats privés.

2.2 ENTENTES INTERMUNICIPALES

Actuellement, une seule entente intermunicipale est signée sur le territoire (voir tableau 7) et a fait l'objet d'un renouvellement en 2001. Il s'agit d'une entente entre la municipalité de Villeroy et la MRC de Lotbinière qui remplace la structure juridique antérieure (1980) concernant la compétence du site d'enfouissement de la MRC. Ce règlement (#113-2001) détermine les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice de cette compétence pour la gestion des matières résiduelles des municipalités assujetties. L'exercice de cette compétence prévoit 0,75 tonne de matières résiduelles par habitant selon la population totale des municipalités. La date d'échéance n'est pas mentionnée dans le règlement de la délégation de compétence.

Tableau 7: Entente intermunicipale

Partie à l'entente	Partie à l'entente	Objet ou matières visées	Date de renouvellement
Municipalité de Villeroy	Corporation municipale du comté de Lotbinière	Entente permettant d'établir, maintenir, exploiter, opérer et administrer un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Flavien, dans la MRC de Lotbinière.	Renouvelée en janvier 2001

Source: Questionnaire sur la gestion municipale des matières résiduelles dans la MRC de L'Érable et le site internet de la MRC de Lotbinière (www.mrcloftbiniere.org)

2.3 PROGRAMMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les contrats municipaux servent à dresser un portrait synthèse des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles sur le territoire. Il sera question principalement de la collecte des matières résiduelles domestiques, de la collecte sélective, des résidus organiques, des résidus domestiques dangereux ainsi que de la collecte des encombrants. On pourra aussi retrouver les tableaux complets, incluant les coûts, à l'annexe A.

2.3.1 Collecte des matières résiduelles municipales

Pour débiter, voici les informations provenant des différents contrats de collectes des matières résiduelles résumant la situation actuelle sur le territoire de la MRC de L'Érable. Le tableau 8 dresse une synthèse de la situation. On constate que la plupart des municipalités ont des collectes en alternance (aux deux semaines) durant toute l'année à l'exception de la Ville de Plessisville et du secteur *Saint-Ferdinand* qui procèdent à une collecte hebdomadaire des déchets durant la saison estivale. Dans l'ensemble, les collectes sont effectuées par des entrepreneurs privés et le coût global de la collecte, du transport et de l'élimination des déchets pour le secteur municipal s'élève à 671 798,21 \$ annuellement. On note également que le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) est inclus dans les contrats municipaux de collecte pour un volume de base de 360 litres (un bac

roulant) à l'exception de la Ville de Princeville. L'annexe A permet de consulter l'ensemble des données sur les contrats de déchets municipaux.

Tableau 8: Contrats de collecte des matières résiduelles

Municipalité	Échéance du contrat	Fréquence des collectes	Nombre d'unités		Lieu d'élimination	Coûts totaux	
			Permanente	Saisonnière			
Plessisville (ville)	31-12-2006	32 collectes (alternance sauf l'été: 1 fois/semaine)	3394	0	Plessisville	222 646,40 \$	
Princeville	31-12-2004*	Aux 2 semaines	2013	0	Plessisville	123 135,21 \$	
Saint-Ferdinand	Ex-Bernierville	31-12-2002	Aux 2 semaines (alternance)	525	0	Plessisville	28 985,25 \$
	Ex-St-Ferdinand	31-12-2004	Aux 2 semaines Été : hebdomadaire	335	270	Plessisville	35 740,00 \$
	Ex-Vianney	31-12-2004	Aux 2 semaines	69	12	Plessisville	6 929,16 \$
Plessisville (paroisse)	31-12-2004*	Aux 2 semaines	1044	0	Plessisville	63 861,48 \$	
Lyster	31-12-2004*	Aux 2 semaines	737	0	Plessisville	45 082,29 \$	
Laurierville	31-12-2004*	Aux 2 semaines	605	50	Plessisville	38 537,10 \$	
Inverness	31-12-2004*	Aux 2 semaines	454	0	Plessisville	27 771,18 \$	
Notre-Dame-de-Lourdes	31-12-2004*	Aux 2 semaines	330	0	Plessisville	20 186,10 \$	
Sainte-Sophie-d' Halifax	31-12-2004*	Aux 2 semaines	223	10	Plessisville	13 946,76 \$	
Villeroy	31-12-2006	Aux 2 semaines	256	0	Saint-Flavien	27 351,00 \$	
Saint-Pierre-Baptiste	31-12-2006	Aux 2 semaines	179	118	Plessisville	17 626,28 \$	

Source: Questionnaire sur la gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable.

* Possibilité de prolongation du contrat de 2 ans.

2.3.2 Collecte sélective des matières recyclables

La collecte sélective (récupération) est très bien implantée sur le territoire. Toutes les municipalités offrent le service de collecte sélective des matières recyclables porte-à-porte en alternance (aux 2 semaines) depuis le début de l'année 2002. L'ensemble des municipalités offre également la collecte sélective avec un bac roulant de 360 litres. Le coût de la collecte sélective pour le territoire de la MRC de L'Érable s'élève à 446 261,10 \$ annuellement et la collecte municipale dessert également les ICI dans la majorité des municipalités à l'exception de la Ville de Princeville. Les données complètes sont disponibles à l'annexe A.

Tableau 9: Contrats de collecte sélective des matières recyclables

Municipalité	Date d'échéance du contrat	Fréquence des collectes	Nombre d'unités		Type de collecte		Collecte des ICI	Destination	Coûts totaux	
			Permanente	Saisonnière	Bac roulant	Apport volontaire				
Plessisville (ville)	31-12-2006	2 semaines	3394	0	Oui	Oui	Oui	Victoriaville	116 753,60 \$	
Princeville	31-12-2004*	2 semaines	2013	0	Oui	Non	Non	Victoriaville	92 255,79 \$	
Saint-Ferdinand	Ex-Bernierville	2 semaines	2 semaines	525	0	Oui	Non	Oui	Thetford-Mines	28 985,25 \$
	Ex-Vianney	2 semaines	2 semaines	69	12	Oui	Non	Oui	Thetford-Mines	6 774,69 \$
	Ex-St-Ferdinand	2 semaines	2 semaines	335	106	Oui	Non	Oui	Thetford-Mines	19 472,00 \$
Plessisville (paroisse)	31-12-2004*	2 semaines	1044	0	Oui	Non	Oui	Victoriaville	47 846,52 \$	
Lyster	31-12-2004*	2 semaines	737	0	Oui	Non	Oui	Victoriaville	33 776,71 \$	
Laurierville	31-12-2004*	2 semaines	605	50	Oui	Non	Oui	Victoriaville	28 872,90 \$	
Inverness	31-12-2004*	2 semaines	454	0	Oui	Non	Oui	Victoriaville	20 806,82 \$	
Notre-Dame-de-Lourdes	31-12-2004*	2 semaines	330	0	Oui	Non	Oui	Victoriaville	15 123,90 \$	
Sainte-Sophie-d'Halifax	31-12-2004*	2 semaines	223	10	Oui	Non	Oui	Victoriaville	10 449,24 \$	
Villeroy	31-12-2006	2 semaines	255	0	Oui	Non	Oui	Victoriaville	8 445,60 \$	
Saint-Pierre-Baptiste	31-12-2006	2 semaines	179	118	Oui	Oui	Oui	Thetford-Mines	16 698,08 \$	

Source : Questionnaire sur la gestion municipale des matières résiduelles de la MRC de L'Érable.

* Possibilité de prolonger le contrat de 2 ans.

2.3.3 Collecte des résidus organiques

Concernant la collecte des résidus organiques, on note que peu d'initiatives sont mises en place sur le territoire. En effet, on constate qu'il n'existe aucune collecte porte-à-porte pour les résidus putrescibles. Cependant, certains efforts ont été mis de l'avant pour des programmes de compostage à la maison par la distribution de composteurs domestiques dans les années passées. De plus, la plupart des municipalités (9 municipalités) offrent une collecte d'arbres de Noël qui ne sont malheureusement pas mis en valeur mais plutôt éliminés au site d'enfouissement. Par ailleurs, la municipalité de Princeville offre à ses citoyens un dépôt de résidus verts, situé au garage municipal, et permettant de déposer le gazon, les branches et les feuilles. On peut aussi noter l'effort des municipalités desservies par les entreprises Grégo et Services sanitaires Denis Fortier qui effectuent une collecte des feuilles mortes afin de les valoriser en terrain agricole. Il est aussi important de

mentionner que la plupart des coûts associés à la collecte des résidus verts sont inclus dans le coût du contrat de collecte des déchets. Le tableau 10 résume la situation de chacune des municipalités. On peut également examiner l'ensemble des spécifications des contrats de collecte sélective dans l'annexe A.

Tableau 10: Collecte des résidus verts

Municipalité		Type de résidus	Mode de collecte	Fréquence	Coûts totaux (\$)	Destination finale
Plessisville (ville)		Sapins de Noël	Porte-à-porte	1 fois/an	inclus dans le contrat	L.E.S. Plessisville
		Feuilles mortes	Porte-à-porte	2 fois/automne	inclus dans le contrat	Agriculteurs de la région
Princeville		Feuilles mortes, gazon, branches	Dépôts volontaires (aires aménagées)	Au besoin (lorsque le dépôt est plein)	3 116,00 \$	Centre de compostage de Saint-Rosaire
Saint-Ferdinand	Secteur Bernierville	Feuilles mortes	Porte-à-porte	1 fois/an (automne)	inclus dans le contrat	Agriculteurs de la région
		Sapins de Noël	Porte-à-porte	1 fois/an	inclus dans le contrat	Agriculteurs de la région
	Secteur Vianney	-	-	-	-	-
	Secteur Saint-Ferdinand	Feuilles mortes	Porte-à-porte	4 fois/an	inclus dans le contrat	Agriculteurs de la région
		Sapins de Noël	Porte-à-porte	1 fois/an	inclus dans le contrat	Agriculteurs de la région
Plessisville (paroisse)		Sapins de Noël	Porte-à-porte	1 fois/an	inclus dans le contrat	L.E.S. Plessisville
		Gazon, branches d'arbres	Apport volontaire	Ouvert durant la période estivale	n/a	Site de compostage Paroisse de Plessisville
		Feuilles mortes	Porte-à-porte (secteur urbain)	1 fois/an (automne)	Inclus dans le contrat	Agriculteurs de la région
Lyster		Sapins de Noël	Porte-à-porte	1 fois/an	inclus dans le contrat	L.E.S. Plessisville
Laurierville		Sapins de Noël	Porte-à-porte	1 fois/an	inclus dans le contrat	L.E.S. Plessisville
Inverness		Sapins de Noël	Porte-à-porte	1 fois/an	inclus dans le contrat	L.E.S. Plessisville
Notre-Dame-de-Lourdes		Sapins de Noël	Porte-à-porte	1 fois/an	inclus dans le contrat	L.E.S. Plessisville
Sainte-Sophie-d'Halifax		Sapins de Noël	Porte-à-porte	1 fois/an	inclus dans le contrat	L.E.S. Plessisville
Villeroy		-	-	-	-	-
Saint-Pierre-Baptiste		-	-	-	-	-

Source : Questionnaire sur la gestion municipale des matières résiduelles de la MRC de L'Érable

2.3.4 Collecte des résidus domestiques dangereux

Sur le territoire de la MRC de L'Érable, on retrouve très peu d'initiatives de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD). Aucune campagne municipale permettant aux citoyens de venir déposer ce type de résidus n'est en place. Cependant, certains commerces de la région permettent

de venir déposer les résidus de peinture, de piles, de contenants de pesticides ou d'huiles usagées. Le tableau 11 permet d'illustrer les diverses collectes sur le territoire ainsi que les coûts qui y sont rattachés.

Tableau 11: Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)

Municipalité	Matières visées	Entité responsable	Durée (an)	Fréquence des collectes	Coût de collecte et transport (\$)	Coût d'élimination (\$)	Coût total (\$)/an
MRC de L'Érable	Peinture	RONA / Coop. des Appalaches	n.a.	toute l'année	n.a.	n.a.	n.a.
Princeville	Piles	Ville de Princeville	1 an / renouvelable annuellement	1 /an (printemps)	35 \$ = location du bac	Pile rechargeable: 1,32\$/kg Piles alcalines: 1,00\$/Kilo	75 \$ environ

Source : Questionnaire sur la gestion municipale des matières résiduelles de la MRC de L'Érable.

2.3.5 Collecte des encombrants

On retrouve sur le territoire de la MRC de L'Érable, un système de collecte des encombrants indépendant de la collecte régulière mais faisant partie intégrante du contrat de collecte des déchets. Ces encombrants, appelés aussi « monstres » ou « objets volumineux », sont ramassés, dans l'ensemble des municipalités, deux fois par année, soit au printemps et à l'automne. Cependant, aucune valorisation n'est faite de ces résidus et ils sont éliminés dans les lieux d'enfouissement. Voici le tableau résumant les ententes entre les municipalités et les entrepreneurs.

Tableau 12 : Collecte des encombrants

Municipalité	Échéance du contrat	ICI desservies	Fréquence de collectes	Destination finale	
Plessisville (ville)	31-12-2006	oui	2 fois/an (printemps et automne)	L.E.S. Plessisville	
Princeville	31-12-2004*	non	2 fois/an (printemps et automne)	L.E.S. Plessisville	
Saint-Ferdinand	Ex-Bernierville	31-12-2002	oui	1 fois/an (printemps)	L.E.S. Plessisville
	Ex-Vianney	31-12-2004	oui	2 fois/an (printemps et automne)	L.E.S. Plessisville
	Ex-St-Ferdinand	31-12-2004	oui	2 fois/an (printemps et automne)	L.E.S. Plessisville
Plessisville (paroisse)	31-12-2004*	oui	2 fois/an (printemps et automne)	L.E.S. Plessisville	
Lyster	31-12-2004*	oui	2 fois/an (printemps et automne)	L.E.S. Plessisville	
Laurierville	31-12-2004*	oui	2 fois/an (printemps et automne)	L.E.S. Plessisville	

Municipalité	Échéance du contrat	ICI desservies	Fréquence de collectes	Destination finale
Inverness	31-12-2004*	oui	2 fois/an (printemps et automne)	L.E.S. Plessisville
Notre-Dame-de-Lourdes	31-12-2004*	oui	1 fois/an (printemps et automne)	L.E.S. Plessisville
Sainte-Sophie-d'Halifax	31-12-2004*	oui	2 fois/an (printemps et automne)	L.E.S. Plessisville
Villeroy	31-12-2006	oui	2 fois/an (printemps et automne)	L.E.S. Saint- Flavien
Saint-Pierre-Baptiste	31-12-2006	oui	2 fois/an (printemps et automne)	L.E.S. Plessisville

Source : Questionnaire sur la gestion municipale des matières résiduelles de la MRC de L'Érable

* Possibilité de renouvellement du contrat pour 2 autres années.

2.3.6 Collecte des boues septiques

Il existe trois principaux types de boues, soit les boues de fosses septiques, les boues municipales et les boues industrielles non dangereuses. Les boues de fosses septiques proviennent principalement des vidanges périodiques des fosses septiques des résidences et des ICI non-raccordées à un système d'égout municipal. De leurs côtés, les boues municipales proviennent des activités de filtration de l'eau potable et d'épuration des eaux usées municipales. Finalement, les boues industrielles proviennent des industries d'où les boues sont traitées par un système autonome du système municipal¹⁵.

Pour ce qui est du territoire de la MRC, on remarque que la collecte des boues de fosses septiques est la responsabilité des propriétaires qui se doivent d'y faire les vidanges nécessaires. À ce propos, les fosses septiques de résidences principales doivent être vidangées à tous les deux ans tandis que les fosses de résidences secondaires doivent être vidangées aux quatre ans. On retrouve à l'annexe C un tableau regroupant différents renseignements concernant les boues de fosses septiques de la MRC. Il a été établi à partir des informations théoriques tirées du rôle d'évaluation. On y retrouve le nombres de fosses septiques par municipalités ainsi que les volumes théoriques de boues produits pour chacune des municipalités. Il est important de noter que ces données sont seulement théoriques et n'ont pas fait l'objet d'un processus de vérification. Il s'agit plutôt donc d'un aperçu. Concernant les boues municipales, 5 municipalités produisent ce genre de boues via leurs installations d'étangs aérés. Contrairement aux boues de fosses septiques, le traitement des boues municipales s'effectue moins régulièrement, ce qui explique que seulement Princeville et Saint-Ferdinand ont fait vidanger et

¹⁵ Information provenant du *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles*, préparé par l'AOMGMR

traiter leurs installations de traitement des eaux usées depuis leur établissement. Finalement, la période d'inventaire n'a pas permis de dénombrer des boues industrielles sur le territoire.

2.3.7 Collecte sélective municipale desservant les ICI

Lors de l'analyse des contrats de collecte sélective municipale desservant les ICI, on observe que la plupart des ICI sont desservies par la collecte sélective domestique à l'exception de la Ville de Princeville. Les collectes sont incluses dans la collecte sélective municipale et prévoient un volume de base de 360 litres par unité. Si ce volume est supérieur, l'entreprise doit prendre entente directement avec un entrepreneur afin d'obtenir un conteneur de capacité supérieure ou des bacs supplémentaires. Quant aux ICI de Princeville, elles doivent s'adresser directement à l'entrepreneur pour le service de collecte des matières recyclables car elles ne sont pas desservies lors de la collecte municipale.

2.4 LES PROGRAMMES DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

En raison des nombreux programmes de sensibilisation qui peuvent être différents d'une municipalités à l'autre, il est essentiel de prendre connaissance des efforts déjà mis en place afin de mettre en évidence les priorités de chacune des municipalités et d'identifier les initiatives ou les faiblesses des efforts de sensibilisation sur le territoire. Ainsi, on remarque que peu de moyens sont mis de l'avant pour favoriser une bonne gestion des matières résiduelles car une somme d'environ 3 000 \$ est dépensée pour tout le territoire de la MRC de L'Érable annuellement. La plupart des efforts se concentrent autour de la publication de calendrier de collecte ou l'annonce des collectes spéciales dans les municipalités.

Tableau 13: Activités de communication et de sensibilisation

Municipalité	Moyens	Matières visées	Coût (\$)
Ville de Plessisville	Journaux locaux: L'Avenir de L'Érable, Le Chalumeau. Calendrier, télévision communautaire, calendrier	Informations diverses sur les matières résiduelles	1 000,00 \$
Princeville	Journaux et bulletins municipaux <i>Le Petit Prince</i> , calendrier	Informations diverses	500,00 \$
Saint-Ferdinand	Calendrier avec endos explicatif	Récupération	450,00 \$
	Envoi postal	Récupération	250,00 \$
Paroisse de Plessisville	Circulaire municipal	Informations diverses	250,00 \$
Lyster	Circulaire municipal	Récupération	250,00 \$
Laurierville	Circulaire municipal	Annonce des gros rebuts	100,00 \$
Inverness	Bulletin postaux	Informations diverses	60,00 \$
Notre-Dame-de-Lourdes	Circulaire municipal	Informations diverses	50,00 \$
Sainte-Sophie-d'Halifax	Journal municipal "Le paysage" aux 2 mois environ	Informations diverses	50,00 \$
Villeroy	Envoi postal	Informations diverses	30,00 \$

Municipalité	Moyens	Matières visées	Coût (\$)
Saint-Pierre-Baptiste	Journal municipal	Informations diverses	55,00 \$
Total			3 045,00 \$

Source : Questionnaire sur la gestion municipale des matières résiduelles dans la MRC de L'Érable.

2.5 COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ASSUMÉS PAR LE SECTEUR MUNICIPAL

Voici la synthèse des sommes allouées à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des municipalités de la MRC de L'Érable (tableau 14). Ce montant, s'élevant à près de 1 120 000 \$, correspond aux sommes dépensées pour la collecte, le transport, le traitement ou l'élimination des matières résiduelles de l'ensemble des municipalités en 2001. De cette somme, près de 25 % est consacré à l'élimination finale (enfouissement) des matières résiduelles tandis que 50 % est consacré à la collecte et au transport des matières résiduelles (incluant déchets et matières recyclables). Concernant les coûts d'opération des différentes infrastructures reliées à la gestion des matières résiduelles, il en coûte environ 1 200 000\$ à la Ville de Plessisville pour opérer son site d'enfouissement et près de 15 000 \$ de quote-part pour la municipalité de Villeroy pour l'opération et la gestion du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Flavien. Finalement, un maigre 0,3% est employé à la sensibilisation et l'information dans les municipalités du territoire, ce qui représente bien peu considérant l'ampleur des budgets alloués à la gestion des matières résiduelles. Le tableau 14 illustre cette répartition des coûts parmi les différentes opérations de gestion.

Tableau 14 : Coûts totaux assumés par le secteur municipal

Gestion des matières résidentielles	Coûts(\$/an)
Collecte des matières résiduelles domestiques	671 798,21 \$
Collecte sélective des matières recyclables	446 261,10 \$
Collecte des résidus verts	3 316,00 \$
<i>Sous-total A :</i>	<i>1 121 375.31 \$</i>
Installations et infrastructures	
Système de traitement des boues	n.d.
Lieu d'enfouissement sanitaire	1 200 000,00 \$
Dépôt de résidus verts	5 000,00 \$
Programmes et activités de sensibilisation	3 045,00 \$
<i>Sous-total B :</i>	<i>1 208 045,00 \$</i>
Total (A+B) :	2 329 420,31 \$

Source : Questionnaire sur la gestion municipale des matières résiduelles de la MRC de L'Érable.

3. LES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 LES INTERVENANTS

Sur le territoire de la MRC de L'Érable, on retrouve une multitude d'intervenants ayant des liens plus ou moins étroits avec la gestion des matières résiduelles. Afin d'assurer le succès du plan de gestion des matières résiduelles, il devient important de rassembler les forces de tous ces intervenants afin d'obtenir la meilleure concertation et collaboration possible ainsi que des partenariats efficaces. Voici donc la liste des divers intervenants œuvrant sur le territoire et pouvant contribuer à une meilleure gestion des matières résiduelles.

3.1.1 Organismes municipaux et gouvernementaux

Afin de se retrouver facilement dans la multitude d'organismes politiques, le tableau 15 dresse la liste des organismes œuvrant dans le secteur municipal et gouvernemental pouvant avoir un lien avec la gestion des matières résiduelles.

Tableau 15 : Liste des organismes municipaux et gouvernementaux de la MRC de L'Érable

Organisation	Localisation	Territoire couvert
Municipalités (11)	-	MRC de L'Érable
MRC de L'Érable	Plessisville	MRC de L'Érable
Dir. rég. Ministère des Régions (MREG)	Victoriaville	Centre-du-Québec
Dir. rég. Ministère de l'Environnement du Québec (MENV)	Nicolet	Centre-du-Québec
Dir. rég. Ministère Industries et Commerces (MIC)	Victoriaville	Centre-du-Québec
Dir. rég. Ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN)	Trois-Rivières	Centre-du-Québec / Mauricie
Dir. Rég. Ministère des Affaires municipales et de la Métropole du Québec (MAMM)	Trois-Rivières	Centre-du-Québec / Mauricie
Recyc-Québec	Montréal	Québec
Environnement Canada	Montréal	Canada

Source : Base de données sur les matières résiduelles - Recyc-Québec, Répertoire de l'industrie environnementale du Québec 2001-2002.

3.1.2 Organismes impliqués dans la gestion des matières résiduelles

Au Québec et dans la MRC de L'Érable, on retrouve plusieurs organismes s'impliquant de près ou de loin dans la gestion des matières résiduelles, principalement dans le secteur de la réduction des matières résiduelles. Le tableau 16 permet de connaître ces organismes qui sont actifs au Québec et par le fait même, dans la région de l'Érable.

Tableau 16 : Organismes impliqués dans la gestion des matières résiduelles

Nom de l'organisme	Raison sociale	Territoire d'action
Récupération de l'Érable	Sensibilisation et éducation à propos des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de L'Érable.	MRC de L'Érable
Conseil régional en environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)	Organisme de concertation regroupant des intervenants en environnement de la région Centre-du-Québec dans le but de promouvoir la protection et l'amélioration de l'environnement dans une optique de développement durable.	Centre-du-Québec
Collecte Sélective Québec (CSQ)	Organisme sans but lucratif dont la mission consiste à promouvoir l'implantation de la collecte sélective tout en aidant financièrement les municipalités.	Québec
Réseau des Ressourceries du Québec (RRQ)	Organisme sans but lucratif dont la mission est de rassembler et de promouvoir les ressourceries et les autres entreprises d'économie sociale en environnement vouées à l'éducation et à la protection de l'environnement, à la transformation des déchets en ressources et à la création d'emplois durables.	Québec
Écoles vertes Brundtland	La principale mission est de travailler à la construction d'un monde écologique, pacifique, solidaire et démocratique.	Québec
Union des producteurs agricoles (UPA)	L'UPA a pour mission principale de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs agricoles du Québec.	Québec
Conseil canadien du compostage (CCC)	Organisme national à but non lucratif composé de membres qui désirent promouvoir le développement du compostage et l'utilisation du compost au Canada.	Canada

3.1.3 Organismes de développement économique, technologique et coopératif

Les différents organismes de développement de la région peuvent être d'un grand intérêt pour le développement de nouvelles infrastructures concernant la gestion des matières résiduelles. Le tableau 17 dresse la liste de ces organismes.

Tableau 17 : Organismes de développement économique, technologique et coopératif de la MRC de L'Érable

Nom de l'organisme	Municipalité
Société de développement commercial de Plessisville (SDC)	Plessisville
Corporation de développement socio-économique de Saint-Ferdinand	Saint-Ferdinand
Centre local de développement (CLD)	MRC de L'Érable
Société d'aide au développement des collectivités Arthabaska-Érable inc. (SADC)	MRC de L'Érable

Nom de l'organisme	Municipalité
Corporation de développement communautaire de l'Érable (CDCE)	MRC de L'Érable
Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec (CRDCOQ)	Centre-du-Québec

Source : Compilation MRC de L'Érable.

3.1.4 Groupes environnementaux et organismes communautaires

Les groupes environnementaux et les organismes communautaires sont également très importants dans la gestion des matières résiduelles car ils permettent d'obtenir des échos de la population et d'en connaître les besoins. Le tableau 18 présente les organismes de la région.

Tableau 18 : Groupes environnementaux et organismes communautaires de la MRC de L'Érable

Nom de l'organisme	Activités	Localisation
Envir-Action	Groupe environnemental	MRC de L'Érable
ORAPÉ	Aide alimentaire, meubles, électroménagers.	Plessisville
Société Saint-Vincent-de-Paul	Vêtements	Plessisville
Vestiaire St-Eusèbe	Vêtements	Princeville
Partage St-Eusèbe	Aide alimentaire	Princeville
ORASSE	Aide alimentaire, meubles, électroménagers.	Princeville
Vestiaire de Laurierville	Vêtements	Laurierville
Vestiaire de Villeroy	Vêtements	Villeroy

Source : Compilation MRC de L'Érable.

3.1.5 Commissions scolaires

Les commissions scolaires occupent également un rôle important dans la gestion des matières résiduelles en raison des différents programmes de sensibilisation qu'elles peuvent offrir dans leurs institutions. Le tableau 19 indique les commissions scolaires desservant le territoire de la MRC de L'Érable ainsi que leurs municipalités respectives.

Tableau 19 : Liste des commissions scolaires couvrant le territoire de la MRC de L'Érable

Nom de la commission scolaire	Municipalités desservies
Commission scolaire des Bois-Francs	Plessisville, Princeville, Lyster, Laurierville, Inverness, Notre-Dame-de-Lourdes, Sainte-Sophie-d'Halifax, Villeroy, Saint-Pierre-Baptiste.
Commission scolaire de l'Amiante	Saint-Ferdinand

Source : Site internet du ministère de l'Éducation (www.meq.gouv.qc.ca)

3.1.6 Institutions scolaires

On retrouve sur le territoire de la MRC de L'Érable un nombre varié d'institutions scolaires dont voici la liste exhaustive classée par niveau d'enseignement. Les institutions scolaires jouent un rôle majeur

dans la sensibilisation environnementale des étudiants concernant une gestion adéquate des matières résiduelles. Le tableau 20 dresse la liste de ces institutions.

Tableau 20 : Liste des établissements scolaires du territoire de la MRC de L'Érable

Nom de l'établissement	Municipalité	Niveau	Nombre d'étudiants
École Bon-Paster	Lyster	Primaire	163
École Centrale	Villeroy	Primaire	n/d
École Jean-Rivard	Plessisville	Primaire	143
École Jean-XXIII	Inverness	Primaire	n/d
École Marie-Immaculée	Sainte-Sophie-d'Halifax	Primaire	193
École Notre-Dame	Notre-Dame-de-Lourdes	Primaire	141
École Notre-Dame	Plessisville (paroisse)	Primaire	284
École Notre-Dame	Saint-Ferdinand	Primaire	184
École Sacré-Cœur (École verte Brundtland)	Princeville	Primaire	634
École Saint-Édouard	Plessisville	Primaire	257
École Sainte-Famille	Plessisville	Primaire	183
École Sainte-Julie	Laurierville	Primaire	185
Centre d'éducation aux adultes André-Morissette	Plessisville	Secondaire	n/d
Centre de formation professionnelle André-Morissette	Plessisville	Secondaire	206
École Polyvalente La Samare	Plessisville	Secondaire	1130
École Sainte-Marie	Princeville	Secondaire	544
École-Entreprise Prince-Daveluy	Princeville	Secondaire	n/d

Source : Site internet du Ministère de l'Éducation (www.meq.gouv.qc.ca)

3.2 ACTIVITÉS DU SECTEUR MUNICIPAL ET DU SECTEUR PRIVÉ

Le secteur privé joue également un rôle très important dans la gestion des matières résiduelles de la région car il est souvent impliqué dans tous les niveaux des opérations de gestion. C'est pourquoi il est important de répertorier les activités et opérations de l'entreprise privée afin d'obtenir un portrait détaillé de la situation actuelle sur le territoire.

3.2.1 Entreprises de collecte des matières résiduelles (déchets)

On retrouve trois (3) entreprises de collecte des matières résiduelles qui se partagent le territoire de la MRC de L'Érable. Le tableau 21 dresse la liste des entrepreneurs du territoire ainsi que les municipalités qu'ils desservent. La carte 2, située à la fin du chapitre, permet de visualiser les municipalités desservies par les différents entrepreneurs.

Tableau 21 : Entreprises de collecte des matières résiduelles desservant la MRC de L'Érable

Nom de l'entreprise	Siège social	Territoire desservi
Services sanitaires Denis Fortier inc.	2060 Notre-Dame Sud, Robertsonville	Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste
Groupe Gaudreau	25, Route 116, C.P. 662, Victoriaville	Princeville, Plessisville (paroisse), Lyster, Laurierville, Inverness, Notre-Dame-de-Lourdes, Sainte-Sophie-d'Halifax, Villeroy
Grégoire A & Fils Itée (Grégo)	323, Rang Du Golf, Plessisville	Plessisville (ville)

3.2.2 Entreprises de collecte des matières recyclables

Les entreprises de collecte des matières résiduelles effectuent également la collecte des matières recyclables sur le territoire de la MRC de L'Érable comme on peut le constater dans le tableau 22 .

Tableau 22 : Entreprises de collecte des matières recyclables

Nom de l'entreprise	Siège social	Territoire desservi
Services sanitaires Denis Fortier inc.	2060 Notre-Dame Sud, Robertsonville	Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste
Groupe Gaudreau	25, Route 116, C.P. 662, Victoriaville	Princeville, Plessisville (paroisse), Lyster, Laurierville, Inverness, Notre-Dame-de-Lourdes, Sainte-Sophie-d'Halifax, Villeroy
Grégoire A & Fils Itée (Grégo)	323, Rang Du Golf, Plessisville	Plessisville (ville)

3.2.3 Entreprises de collecte et de traitement des boues septiques

Quelques entreprises de collecte et de traitement des boues de fosses septiques permettent de couvrir le territoire majoritairement rural de la MRC de L'Érable. La liste de ces entreprises est dressée dans le tableau 23.

Tableau 23 : Entreprises de collecte et de traitement des boues desservant la MRC de L'Érable

Nom de l'entreprise	Siège social	Services offerts
Groupe Gaudreau	25, Route 116, Victoriaville	Vidange de fosses septiques et traitement
Sol-Vac Martineau	Saint-Agathe-de-Lotbinière	Vidange de fosses septiques
Protecto-Sol	162, Rte 165, Saint-Pierre-Baptiste	Vidange, traitement et valorisation de boues de fosses septiques

3.2.4 Centres de tri

Malgré le fait que la région ne possède pas de centre de tri sur son territoire, la MRC de L'Érable est bien desservi pour le tri de ses matières récupérables car on retrouve un centre de tri dans deux (2) MRC limitrophes et à des distances acceptables (max. : 55 km).

Tableau 24 : Centres de tri desservant le territoire de la MRC de L'Érable

Nom de l'entreprise	Adresse	Municipalités desservies
Centre de tri Gaudreau	350, De la Bulstrode, Victoriaville	Plessisville (ville et paroisse), Princeville, Lyster, Laurierville, Inverness, Notre-Dame-de-Lourdes, Sainte-Sophie-d'Halifax, Villeroy
Récupération Frontenac	217, rue Monfette Sud, Thetford-Mines	Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste.

3.2.5 Lieux d'enfouissement sanitaire

Le territoire de la MRC de L'Érable ne compte qu'un seul lieu d'enfouissement sanitaire desservant l'ensemble des municipalités de la MRC de L'Érable à l'exception de la municipalité de Villeroy. Les matières à éliminer de cette municipalité sont envoyées à l'extérieur de la MRC, soit au site d'enfouissement sanitaire de Saint-Flavien, dans la MRC de Lotbinière et ce, en raison d'une entente intermunicipale. Le tableau 25 exprime ce constat.

Tableau 25 : Lieux d'enfouissement sanitaire desservant le territoire de la MRC de L'Érable

Propriétaire	Localisation physique	Municipalités desservies
Ville de Plessisville	Plessisville	Plessisville (ville et paroisse), Princeville, Saint-Ferdinand, Lyster, Laurierville, Inverness, Notre-Dame-de-Lourdes, Sainte-Sophie-d'Halifax, Saint-Pierre-Baptiste.
MRC de Lotbinière	Saint-Flavien	Villeroy, MRC de Lotbinière.

3.2.6 Recycleurs

On retrouve aussi sur le territoire quelques récupérateurs et recycleurs, principalement de métaux, sans compter un important recycleur de peinture dans la MRC voisine, soit celle d'Arthabaska comme le démontre le tableau 26.

Tableau 26 : Recycleurs et récupérateurs desservant le territoire de la MRC de L'Érable

Nom de l'entreprise	Localisation physique	Matériaux
Peintures récupérés du Québec inc.	Victoriaville	Peinture
Recyclage Ramtech	Saint-Pierre-Baptiste	Antigel
Recyclage Granutech Inc.	Ville de Plessisville	Pneus surdimensionnés
Fonderie Bergeron et Fils (La)	Laurierville	Matériaux ferreux, matériaux non-ferreux
Fonderie Benoît Marcoux	Laurierville	Matériaux ferreux, matériaux non-ferreux
Blondeau Métal inc.	Princeville	Matériaux ferreux, matériaux non-ferreux
Thibodeau automobile	Princeville	Carcasses d'automobiles
Centre de recyclage Pellerin	Plessisville	Carcasses d'automobiles

Source : Base de données sur les matières résiduelles - Recyc-Québec et Compilation MRC de L'Érable.

3.2.7 Entreprises ou organismes spécialisés en réemploi

Diverses entreprises et organismes du territoire se spécialisent dans le réemploi de certaines matières. La plupart des organismes sont communautaires et se spécialisent dans la collecte et la vente de vêtements et de meubles usagés. Par contre, on rencontre aussi certaines entreprises très spécialisées qui offrent de la machinerie usagée. Le tableau 66 dresse la liste de ces entreprises et organismes ainsi que le type de services qu'ils offrent.

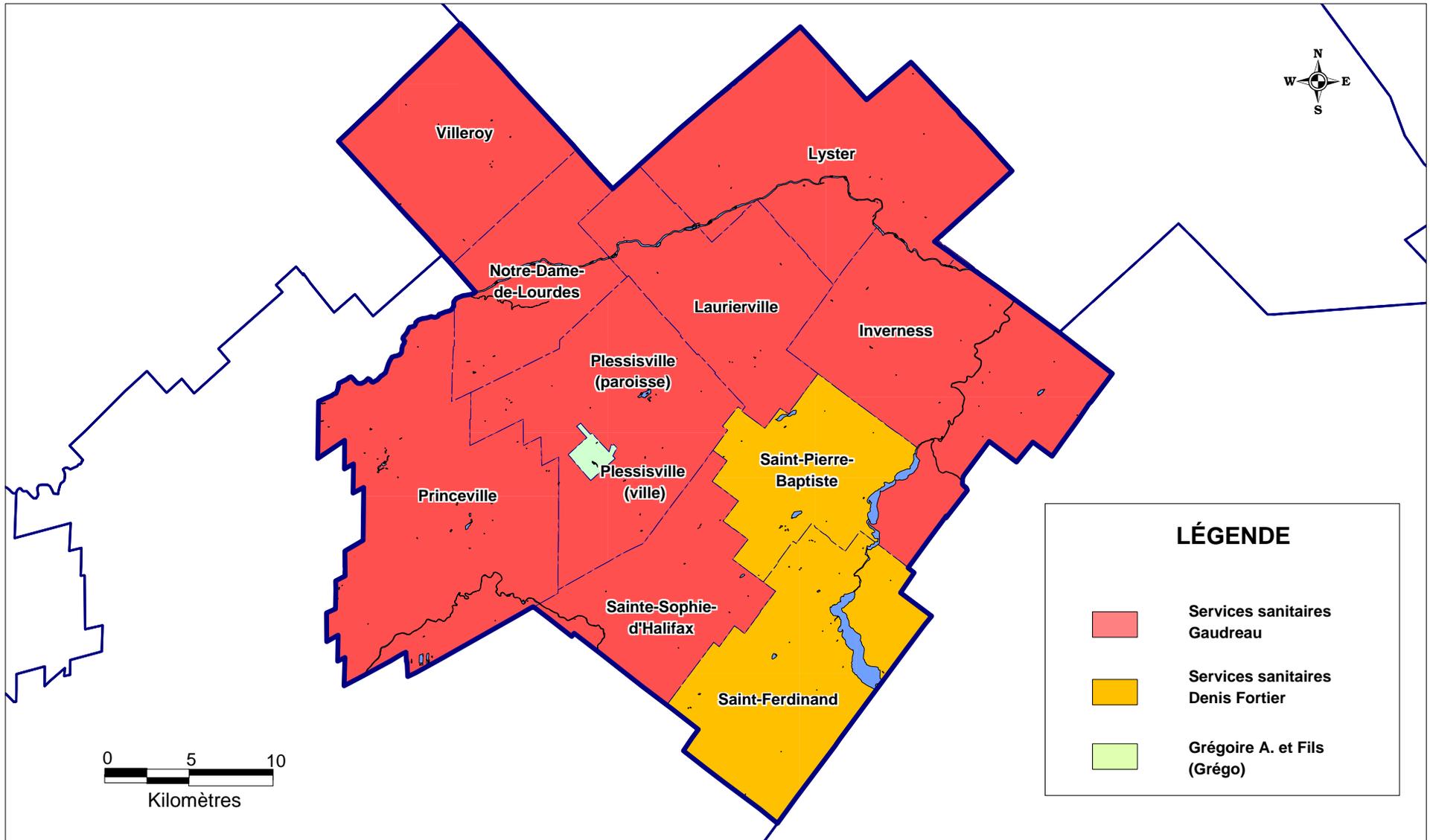
Tableau 27 : Entreprises ou organismes spécialisés en réemploi de la MRC de L'Érable

Entreprises / Organismes	Adresse	Type de service
Vestiaire Saint-Eusèbe	Princeville	Vêtements usagés
ORAPÉ	Plessisville	Meubles et électroménagers usagés
Société Saint-Vincent-de-Paul	Plessisville	Vêtements usagés
ORASSE	Princeville	Meubles usagés
Vestiaire Villeroy	Villeroy	Vêtements et meubles usagés
Vestiaire Laurierville	Laurierville	Vêtements usagés
Meubles Yvon Ramsay	Laurierville	Meubles usagés
Caron Service Électroménagers	Plessisville	Appareils électroménagers usagés
Maison du meuble Chez Thénor	Plessisville	Meubles usagés
Meubles Foyer du Meubles Enr.	Laurierville	Meubles usagés
Paquet Électro-Ménagers Enr.	Princeville	Appareils électroménagers usagés
Pièces Transless Inc	Princeville	Machineries usagées

Source : Compilation MRC de L'Érable.

On peut également consulter la localisation des installations de gestion des matières résiduelles à la carte 3 du présent document.

Municipalités desservies par les différents entrepreneurs en gestion des matières résiduelles

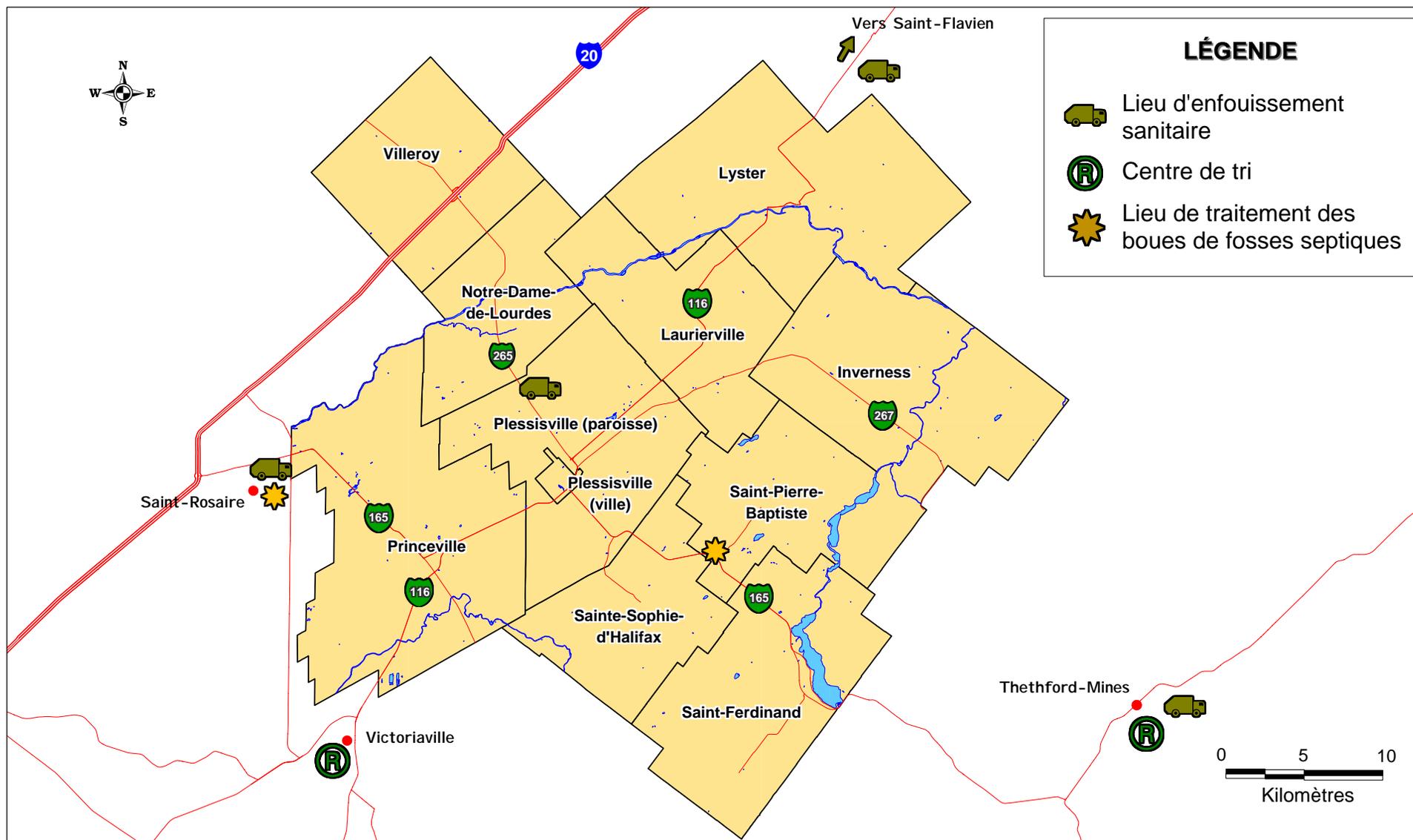


Réalisée à partir des fichiers numériques du ministère des Ressources naturelles (MRN) du Québec

Carte 2

MRC de L'Érable
Septembre 2003

Localisation des installations de gestion des matières résiduelles desservant le territoire de la MRC de L'Érable



Réalisée à partir des fichiers numériques du ministère des Ressources naturelles (MRN) du Québec

Carte 3

MRC de L'Érable
Septembre 2003

4. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES DANS LA MRC DE L'ÉRABLE

Le bilan des matières résiduelles du plan de gestion doit inclure à la fois les matières produites par les citoyens et les citoyennes du secteur municipal mais aussi les matières produites par le secteur des institutions, commerces et industries (ICI). Cette situation n'est cependant pas complète sans intégrer les matières provenant des secteurs de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD). Il est aussi important de noter que ce bilan ne tiendra pas compte des matières gazeuses, des résidus miniers, des sols contaminés, des déchets biomédicaux et des matières dangereuses autres que celles d'origine domestique comme le spécifie la LQE. De plus, les neiges usées, les eaux usées, les sols (terre et sable) et les fertilisants agricoles sont également exclus du plan de gestion. Ainsi, cet inventaire des matières résiduelles permettra de dresser un bilan des quantités générées dans la MRC, ce qui permettra de connaître les taux de mise en valeur des différentes catégories de matières résiduelles pour fixer des objectifs adéquats. Enfin, signalons que c'est la tonne métrique, équivalent à 1 000 kilogrammes, qui sera l'unité de mesure qui permettra d'exprimer les quantités de matières résiduelles générées.

4.1 MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable, la méthodologie de cueillette d'information utilisée fut simple et repose sur les quantités réelles (pesées) arrivant dans les différents sites d'enfouissement, les centres de tri des matières récupérables ou toutes autres installations de traitement. Cependant, une attention particulière doit y être apportée car ce sont des données provenant des entrepreneurs et elles ne peuvent être contre-vérifiées. Néanmoins, nous croyons que ces quantités sont fiables et représentent fidèlement les quantités générées par les différents secteurs.

4.1.1 Méthodologie – matières résiduelles (déchets ultimes)

Pour le secteur municipal, l'évaluation des quantités de matières résiduelles a été réalisée avec la participation des différents entrepreneurs effectuant les collectes de déchets sur le territoire. Les données obtenues représentaient les quantités pesées de déchets générées par chacune des municipalités pour l'année 2001. Afin de vérifier l'exactitude de ces données, une vérification a été faite également dans les différents sites d'enfouissement desservant la MRC de L'Érable.

Les statistiques provenant des quantités générées pour le secteur des ICI (industriel, commercial et institution) sont cependant plus difficiles à établir car plusieurs entreprises font affaire directement avec l'entrepreneur. En premier lieu, une partie des chiffres obtenus provient des quantités pesées

qui ont été générées par les ICI, entrant sur les sites d'enfouissement et qui sont ensuite facturées directement à l'entreprise. Il s'agit principalement de grandes entreprises ou de commerces avec des compacteurs ou des contenants de type « roll-off ». La seconde partie des données provient des quantités générées par les autres ICI (PME, petits commerces) et disposant de contrats avec les entrepreneurs de collecte des déchets et louant des petits conteneurs (2 verges et plus) ramassés hebdomadairement. Ces données sont cependant moins précises car elles constituent des estimations des entrepreneurs qui ont été fournies pour l'ensemble de la MRC, ne distinguant pas les quantités générées selon chaque municipalité. Cette imprécision s'explique par le fait que l'entrepreneur détermine un trajet efficace des petites ICI, peu importe les municipalités. Malgré ces données globales, les quantités fournies par les entrepreneurs desservant le secteur ICI ont été réparties selon le nombre de verges par municipalité lorsque les données étaient disponibles, ou selon le prorata de la population, ce qui a permis de déterminer les quantités de déchets générées par les ICI, selon chaque municipalité.

4.1.2 Méthodologie – Collecte sélective

L'obtention des données de la collecte sélective est semblable à celle de la collecte des déchets car il s'agit des mêmes entrepreneurs qui couvrent les mêmes municipalités. Pour le secteur municipal, les données proviennent des différents entrepreneurs effectuant la collecte des matières récupérables. L'ensemble des matières récupérées sont envoyées au centre de tri Gaudreau à l'exception de deux municipalités (Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste) où leurs matières recyclables sont envoyées au centre de tri Frontenac. Les données de ces deux dernières sont également estimées par l'entrepreneur car le centre de tri Frontenac ne possède pas de balance. Pour les autres municipalités, il s'agit de données réelles. Pour les ICI, les données obtenues proviennent également des entrepreneurs en fonction des différentes municipalités.

4.1.3 Méthodologie – Matières putrescibles

Afin de connaître adéquatement les quantités de matières putrescibles qui étaient récupérées sur le territoire, la MRC a dû déterminer les différentes sources génératrices. D'abord, la Ville de Princeville possède un lieu de dépôt de résidus verts et ces données ont été comptabilisées. Ensuite, les municipalités effectuant des collectes de feuilles mortes ont également été approchées afin de connaître avec précision la quantité de feuilles mortes qui était récupérée. Ces données ont été obtenues en partenariat avec les entrepreneurs effectuant ces collectes spéciales. Malgré le fait que les sapins de Noël soient ramassés, ceux-ci ne font pas partie des matières putrescibles car ils ne sont pas valorisés. La taille des cèdres a également été considérée dans ces données et un estimé des récupérateurs de feuillage de cèdres a pu être obtenu. Pour terminer, la MRC de L'Érable étant

considérée comme une MRC rurale, c'est pourquoi on ne doit pas oublier l'importance des matières putrescibles qui sont laissées sur place, principalement les résidus verts. À ce propos, la MRC a considéré l'hypothèse qu'au moins 75% des résidus potentiellement considérés comme des résidus de jardin (soit le 3/4 de 16.9 % selon la caractérisation de Chamard-CRIQ-Roche) étaient laissés sur place. Ce calcul a été effectué pour les résidences en milieu rural (zone verte seulement), ce qui représente 3 316 unités.

4.1.4 Méthodologie – Encombrants et textiles

Connaître les quantités d'encombrants et de textiles n'est pas une tâche facile. Beaucoup de ces matières sont traitées par le réseau des organismes communautaires pour le réemploi et ne sont pas comptabilisées. Ainsi, la plupart des données sont inconnues. Cependant, les seules données disponibles sont celles provenant du Vestiaire de Villeroy et c'est à partir de ces résultats que les estimations ont été faites. Ainsi, les données du Vestiaire de Villeroy ont ensuite été extrapolées aux quatre autres municipalités pourvues d'organismes spécialisés dans le réemploi en fonction de la proportion de la population. En raison des différences notables entre ces données disponibles et la caractérisation de Chamard-CRIQ-Roche, les données extrapolées ont été réduites de 50%. Ce qui permet d'avoir une bonne estimation, à la fois pour les textiles et les encombrants (meubles, électroménagers, etc).

4.1.5 Méthodologie – Résidus domestiques dangereux

Les résidus domestiques dangereux ont été comptabilisés selon les différences sources d'information qui étaient disponibles. D'abord, la quantité de peinture récupérée a été obtenue avec la collaboration de Peintures récupérées du Québec, qui effectue la collecte des peintures hors d'usage dans les RONA et les Coopératives agricoles du territoire. Également, une certaine quantité de piles est récupérée par la Ville de Princeville, en collaboration avec les écoles de la municipalité, ce qui permet de connaître ces quantités. Il s'agit des seuls RDD récupérés et valorisés sur le territoire.

4.1.6 Méthodologie – Pneus et consignés

Les données sur les pneus et les contenants consignés ont été obtenues en communiquant avec Recyc-Québec qui compile des statistiques sur ces deux filières. En effet, c'est Recyc-Québec qui est en charge d'administrer le programme de recyclage des pneus ainsi que les différents programmes des contenants consignés.

4.1.7 Méthodologie – Boues septiques

Les quantités de boues de fosses septiques ont été déterminées avec la collaboration des entrepreneurs effectuant les vidanges. Ils ont pu ainsi fournir le nombre approximatifs de fosses septiques qu'ils ont vidés, ainsi que la quantité de boues de fosses septiques (BFS) qui est traitée et valorisée. Fait à noter, la majeure partie des boues de fosses septiques sont valorisées en terrain agricole. Concernant les informations des installations municipales d'épuration des eaux usées, elles ont été fournies par les différentes municipalités concernées.

4.1.8 Méthodologie – Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)

Quant au secteur des CRD (construction, rénovation et démolition), les données obtenues proviennent des statistiques compilées au site d'enfouissement de Plessisville concernant les particuliers venant se départir de matériaux de construction, rénovation ou démolition. Les données compilées dans ce plan de gestion sont celles qui ont pu être caractérisées dans le secteur CRD. Il s'agit de données réelles et aucune estimation ou extrapolation n'a été faite. La seconde source d'information provient des entrepreneurs en construction qui vont éliminer leurs résidus de CRD au lieu d'enfouissement sanitaire et qui sont facturés individuellement, permettant d'obtenir des données relativement précises.

4.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR MUNICIPAL

Tout d'abord, le bilan de masse des matières résiduelles du secteur municipal doit comprendre la totalité des matières résiduelles produites par les citoyens de chacune des municipalités de la MRC de L'Érable. De plus, il est inclus dans cette catégorie les petits commerces et les entreprises qui sont desservis par la collecte municipale pour un volume de base (360 litres), car ceux-ci font partie intégrante de la collecte municipale exception faite de la Ville de Princeville, où les entreprises doivent prendre des ententes individuelles avec un entrepreneur offrant ce service.

Ce bilan servira à connaître les quantités totales de matières résiduelles générées par le secteur municipal et ainsi, de calculer avec précision le rendement des différents programmes de récupération et de mise en valeur. Ces données seront également essentielles car elles permettront de connaître les différents taux de valorisation afin d'atteindre, à la fois, ceux fixés par la MRC et ceux contenus dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2002. Le tableau 28 permet d'illustrer le portrait des quantités de matières résiduelles générées par le secteur municipal ainsi que de connaître la quantité de matières résiduelles générées par unité desservie. Les cartes 4 et 5 permettent de juger et de comparer les efforts fait par les municipalités.

Tableau 28 : Quantités totales de matières résiduelles générées par le secteur municipal¹⁶

Municipalité	Nombre d'unités	Quantité annuelle (tonnes)		Tonne/unité/an	
		Récupérée	Éliminée	Récupérée	Éliminée
Plessisville (ville) ¹⁷	3 394	322,94	1697,00	0,098	0,500
Princeville	2013	416,18	742,48	0,207	0,369
Saint-Ferdinand	1070	* 169,00	753,51	0,158	0,704
Plessisville (paroisse)	1044	180,72	642,82	0,173	0,616
Lyster	737	131,99	364,04	0,179	0,494
Laurierville	630	109,76	393,26	0,174	0,624
Inverness	454	62,32	249,78	0,137	0,550
Notre-Dame-de-Lourdes	330	44,24	170,25	0,134	0,516
Sainte-Sophie-d'Halifax	228	38,28	138,65	0,168	0,608
Villeroy	256	42,38	138,11	0,166	0,539
Saint-Pierre-Baptiste	238	* 78,00	164,11	0,328	0,690
TOTAL :	7 397	1 595,81	5 454,01	0,154	0,520

* Quantité estimée par l'entrepreneur.

4.3 MATIÈRES RÉSIDUELLES DES SECTEURS ICI ET CRD

Tout comme le secteur municipal, les secteurs des ICI et CRD génèrent beaucoup de matières résiduelles, soit près du deux tiers de la masse totale générée sur le territoire. De plus, ces secteurs sont problématiques dans la recherche de données car les entreprises du territoire ont souvent leur propre contrat de collecte de résidus, rendant la collecte d'informations plus ardue et les données moins complètes. Cependant, une grande partie des commerces sont déjà desservis par la collecte municipale pour l'équivalent d'un volume de base de 360 litres. Les tableaux 29 et 30 dressent l'inventaire des quantités générées par ces secteurs.

¹⁶ Inclus également les ICI qui sont desservis par la collecte résidentielle pour un volume de base (360 litres).

¹⁷ Données estimées à partir des statistiques de la municipalité.

Tableau 29: Quantité produite annuellement de matières résiduelles par le secteur ICI

Municipalité	Quantité annuelle (tonnes)	
	Récupéré	Éliminé
Plessisville (ville)	n.d.	2 809,81
Princeville	139,00	2 465,34
Saint-Ferdinand	171,34	937,17
Plessisville (paroisse)	0,00	475,20
Lyster	7,35	716,54
Laurierville	3,75	437,70
Inverness	0,00	0,00
Notre-Dame-de-Lourdes	0,00	183,60
Sainte-Sophie-d'Halifax	0,00	54,00
Villeroy	0,00	76,17
Saint-Pierre-Baptiste	29,12	25,70
Total :	350,56	8 181,23

En comparaison avec les secteurs des ICI, le secteur de la construction et de la démolition (CRD) génère sensiblement la même quantité de matières résiduelles, provenant majoritairement de différents travaux de construction, de réfection ou de démolition sur le territoire. Ces matériaux sont considérés comme des matériaux secs, que l'on peut ensuite subdiviser en deux (2) catégories distinctes, soit les granulats¹⁸ et les autres débris de construction et démolition¹⁹. Par contre, il est difficile de connaître les quantités réelles de matériaux secs générées par municipalité, les résidus de ce type n'étant pas répertoriés à leur arrivée au site d'enfouissement. Le tableau 30 présente ces données.

Tableau 30: Quantité produite annuellement de matières résiduelles par le secteur CRD

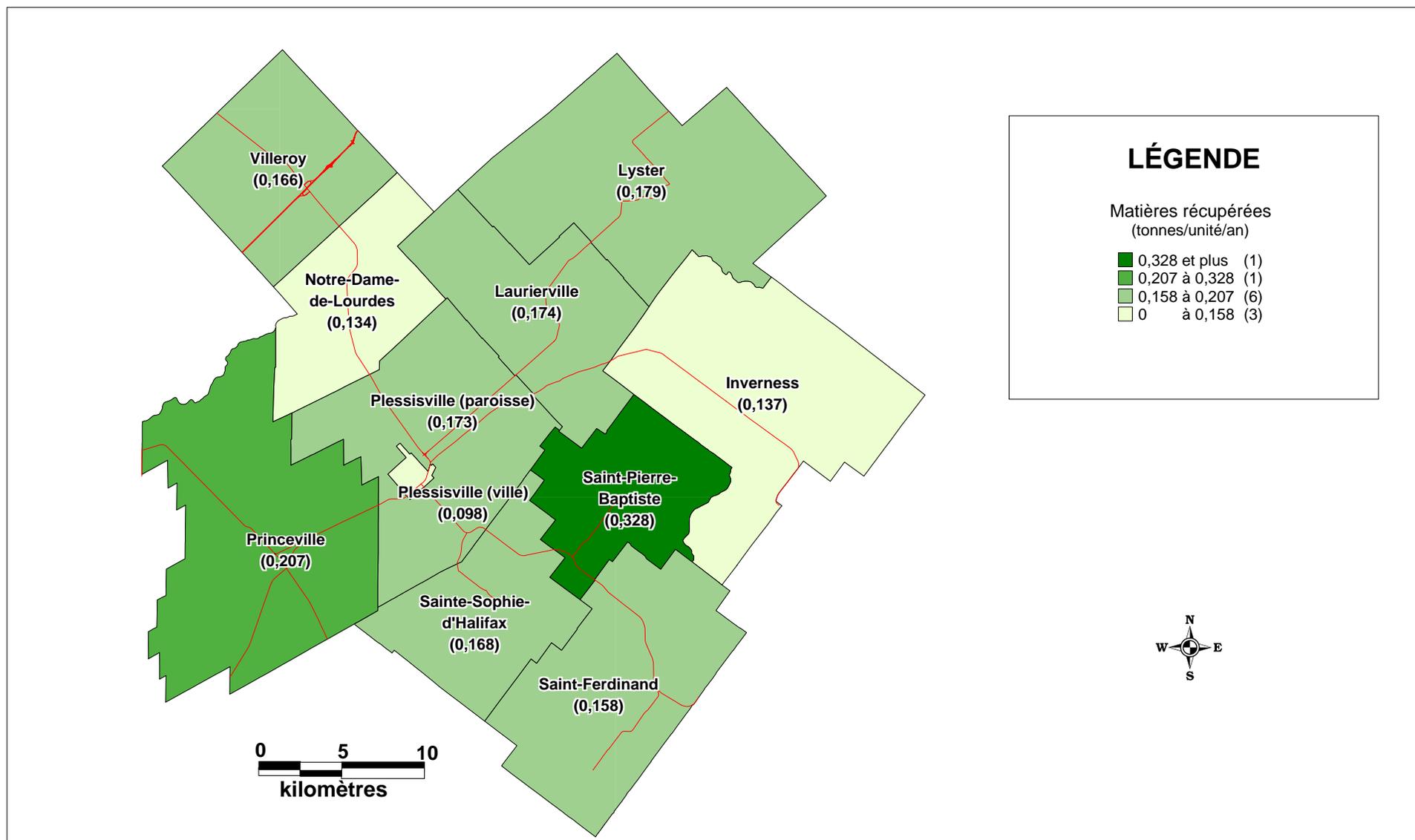
Municipalité	Total (tonnes)
Plessisville (ville)	256,35
MRC de L'Érable ²⁰	899,29
Total :	1 155,64

¹⁸ On inclut dans les granulats, le béton, la brique, l'asphalte, etc.

¹⁹ Inclus dans cette catégorie, les plâtras, les matériaux de revêtements, le bois, le métal, le verre, les textiles et les plastiques.

²⁰ Inclus l'ensemble des particuliers venus porter leurs résidus au site d'enfouissement de Plessisville et en partie au site de Saint-Flavien.

Quantité de matières récupérées par unité selon chaque municipalité pour le secteur municipal

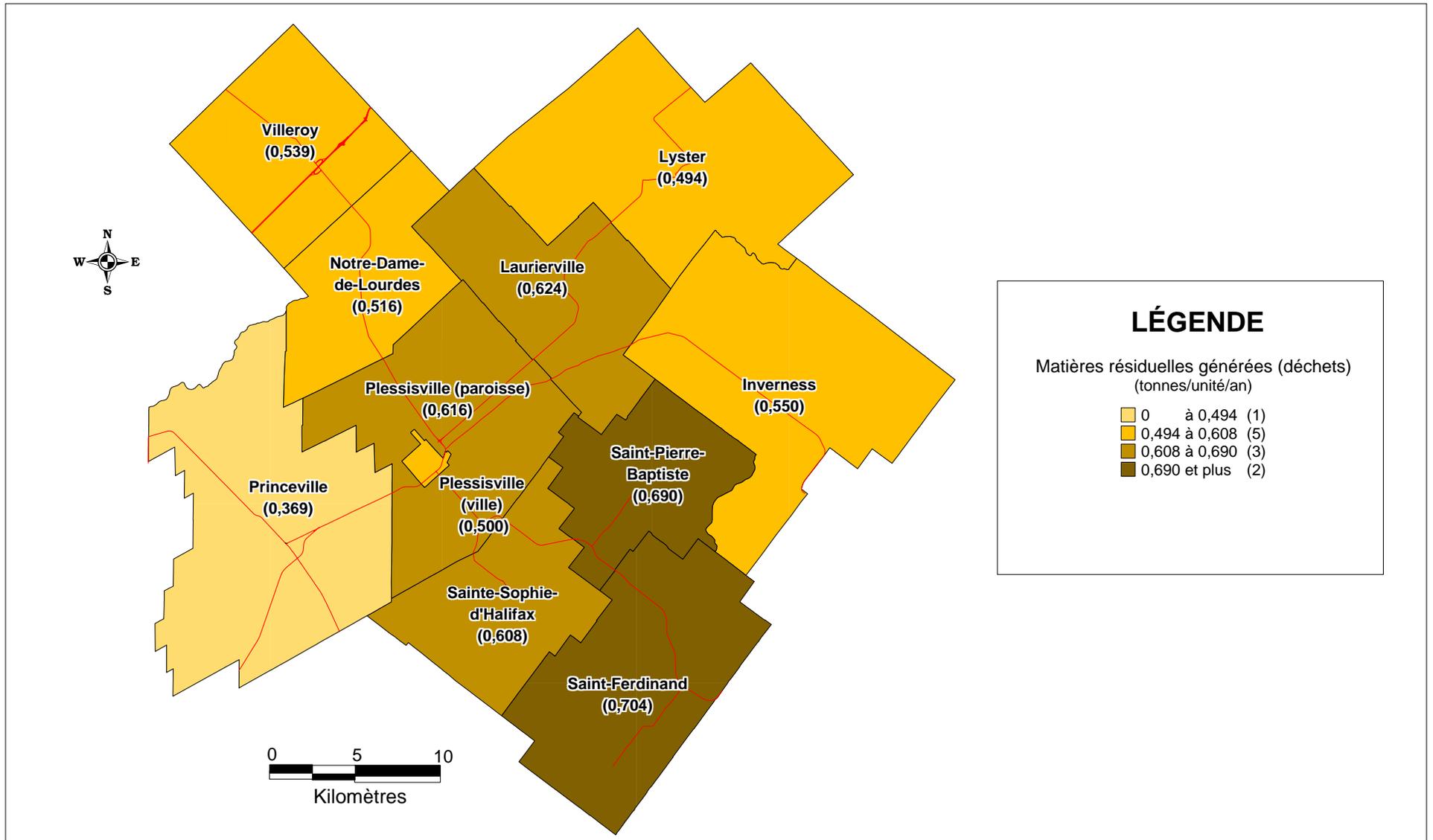


Réalisée à partir des fichiers numériques du ministère des Ressources naturelles (MRN) du Québec

Carte 4

MRC de L'Érable
Septembre 2003

Quantité de matières (déchets) générées par unité selon chaque municipalité pour le secteur municipal



Réalisée à partir des fichiers numériques du ministère des Ressources naturelles (MRN) du Québec

Carte 5

MRC de L'Érable
Septembre 2003

4.4 PORTRAIT DÉTAILLÉ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Afin de bien comprendre les données des tableaux suivants, il est important de mentionner que les matières résiduelles peuvent provenir de deux sources bien distinctes, soit le secteur domestique et le secteur des ICI. C'est pour cette raison que les prochains tableaux en font la distinction car les objectifs de mise en valeur ne sont pas les mêmes pour ces deux secteurs.

4.4.1 *Matières recyclables récupérées et valorisées*

On retrouve dans ce tableau un portrait détaillé des matières recyclables récupérées et valorisées par le secteur municipal, défini pour chaque municipalité du territoire. Les proportions de matières sont en fonction des différents centres de tri où les matières ont été triées. Le centre de tri Frontenac dessert les municipalités de Saint-Ferdinand et Saint-Pierre-Baptiste tandis que le reste des municipalités est desservi par le centre de tri Gaudreau.

Tableau 31: Portrait détaillé des matières recyclables récupérées et valorisées par le secteur municipal en tonne

Municipalité	Papier/carton	Verre	Métaux	Plastique	Autres matières	Total
% Gaudreau	75.0 %	10.0 %	3.0 %	12.0 %	0.0 %	100 %
% Récupération Frontenac	82.1%	7.6%	4.0%	2.5%	3.8%	100 %
Plessisville (ville)	242,21	32,29	9,69	38,75	0,00	322,94
Princeville	312,14	41,62	12,49	49,94	0,00	416,18
Saint-Ferdinand	138,75	12,84	6,76	4,23	6,42	169,00
Plessisville (paroisse)	135,54	18,07	5,42	21,69	0,00	180,72
Lyster	98,99	13,20	3,96	15,84	0,00	131,99
Laurierville	82,32	10,98	3,29	13,17	0,00	109,76
Inverness	46,74	6,23	1,87	7,48	0,00	62,32
Notre-Dame-de-Lourdes	33,18	4,42	1,33	5,31	0,00	44,24
Sainte-Sophie-d'Halifax	28,71	3,83	1,15	4,59	0,00	38,28
Villeroy	31,79	4,24	1,27	5,09	0,00	42,38
Saint-Pierre-Baptiste	64,04	5,93	3,12	1,95	2,96	78,00
TOTAL :	1 214,41	153,65	50,34	168,04	9,38	1 595,81

Le tableau 32 dresse un bilan détaillé des matières recyclables récupérées et valorisées par le secteur des ICI en fonction des municipalités. Les données compilées dans ce tableau sont basées sur la répartition du tri des matières et les données estimées par les entrepreneurs.

Tableau 32: Portrait détaillé des matières recyclables récupérées et valorisées par le secteur des ICI en tonne

Municipalité	Papier/carton	Verre	Métaux	Plastique	Autres matières	Total
% Gaudreau	75,0 %	10,0 %	3,0 %	10,0 %	0,0 %	100 %
% Récupération Frontenac	82,1%	7,6%	4,0%	2,5%	3,8%	100 %
Plessisville (ville)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0,00
Princeville	104,25	13,90	4,17	16,68	0,00	139,00
Saint-Ferdinand	140,68	13,02	6,85	4,28	6,51	171,34
Plessisville (paroisse)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Lyster	5,51	0,74	0,22	0,88	0,00	7,35
Laurierville	2,81	0,38	0,11	0,45	0,00	3,75
Inverness	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Notre-Dame-de-Lourdes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sainte-Sophie-d'Halifax	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Villeroy	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Saint-Pierre-Baptiste	23,91	2,21	1,16	0,73	1,11	29,12
TOTAL :	277,16	30,25	12,51	23,02	7,62	350,56

4.4.2 Résidus putrescibles récupérés et valorisés par le secteur municipal

Concernant les résidus putrescibles, on retrouve peu de possibilités dans les diverses municipalités à l'exception de Princeville qui possède déjà un lieu de déposition pour les résidus verts. D'autre part, seulement les sapins de Noël et les feuilles sont récupérés lors d'une collecte spécifique dans une majorité de municipalités. Cependant, ces arbres de Noël ne sont pas valorisés et sont plutôt éliminés directement au site d'enfouissement tandis que les feuilles mortes sont mises en valeur en territoire agricole. Le tableau 33 dresse le bilan des efforts pour la collecte des résidus putrescibles sur le territoire ainsi que les quantités qui sont valorisées.

Tableau 33: Portrait détaillé des résidus putrescibles récupérés et valorisés par le secteur municipal

Municipalité	Résidus verts (feuilles, herbes, émondage) (tonnes)	Autres (sapins, cèdres, etc.) (tonnes)	TOTAL (tonnes)
Plessisville (ville)	70,00	34,02	104,02
Princeville	229,98	11,34	241,32
Saint-Ferdinand	3,00	n.d.	3,00
Plessisville (paroisse)	n.d.	n.d.	0
Lyster	0	0	0
Laurierville	0	0	0
Inverness	0	0	0
Notre-Dame-de-Lourdes	0	0	0
Sainte-Sophie-d'Halifax	0	0	0
Villeroy	0	0	0
Saint-Pierre-Baptiste	0	0	0
TOTAL :	302,98	45,36	348,34

4.4.3 Résidus domestiques dangereux récupérés et valorisés

Concernant les résidus domestiques dangereux (RDD), les peintures sont récupérées par divers commerces répartis à travers le territoire. Il existe quatre (4) points de collecte sur le territoire et il sont situés à Plessisville (2) et Princeville (2). Par ailleurs, un programme de collecte de piles usagées existe à Princeville en collaboration avec une école primaire et la municipalité. Concernant les quantités d'huiles usagées récupérées, aucune donnée n'est disponible pour le moment. Cependant, la Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) devrait éventuellement prendre en charge ce type de résidus et permettre de connaître les quantités récupérées et valorisées. Concernant les pesticides, la Coopérative des Appalaches fait la collecte de contenants de pesticides mais ne dresse pas de statistiques annuelles. Le tableau 34 dresse le portrait de la situation des résidus domestiques dangereux.

Tableau 34: Portrait détaillé des RDD récupérés et valorisés dans la MRC de L'Érable

Municipalité	Peintures (tonnes)	Autres résidus (tonnes)	TOTAL (tonnes)
Plessisville (ville)	1,57	0	1,57
Princeville	1,49	0,04	1,53
Saint-Ferdinand	0	0	0
Plessisville (paroisse)	0	0	0
Lyster	0	0	0
Laurierville	0	0	0
Inverness	0	0	0
Notre-Dame-de-Lourdes	0	0	0
Sainte-Sophie-d'Halifax	0	0	0
Villeroy	0	0	0
Saint-Pierre-Baptiste	0	0	0
TOTAL :	3,06	0,04	3,10

4.4.4 Matériaux secs récupérés et valorisés

À propos des matériaux secs récupérés et valorisés sur le territoire, on retrouve très peu de données disponibles car ce type de résidus n'est pas caractérisé au site d'enfouissement et est tout simplement éliminé. Les seules données disponibles demeurent les quantités d'encombrants ramassés lors des collectes spéciales comme on peut l'observer dans le tableau 35. Cependant, aucune valorisation n'est faite de cette matière qui est ramassée lors des collectes d'encombrants et qui est tout simplement éliminée à l'enfouissement.

Tableau 35 : Quantité d'encombrants ramassée dans la MRC de L'Érable

Municipalité	Encombrants (tonnes)
Plessisville (ville)	n.d.
Princeville	22,90
Saint-Ferdinand	n.d.
Plessisville (paroisse)	24,87
Lyster	18,51
Laurierville	9,23
Inverness	18,15
Notre-Dame-de-Lourdes	10,90
Sainte-Sophie-d'Halifax	7,97
Villeroiy	n.d.
Saint-Pierre-Baptiste	n.d.
TOTAL :	112,53

Pour le secteur des ICI, la même problématique se présente car les données ne sont pas comptabilisées au site d'enfouissement. Seulement les métaux récupérés par les récupérateurs ont pu être comptabilisés.

Tableau 36: Portrait détaillé des matériaux secs récupérés et valorisés par le secteur des ICI (tonnes)

Municipalité	Granulats	Bois	Métaux	Autres
MRC de L'Érable	n.d.	n.d.	1 500	n.d.
TOTAL	0	0	1 500	0

4.4.5 Boues septiques récupérées et valorisées

La responsabilité de la récupération des boues septiques sur le territoire s'effectue à deux niveaux. D'abord, les boues de fosses septiques sont sous la responsabilité des citoyens qui se doivent de vidanger leurs installations septiques dans le respect de la réglementation en vigueur (voir le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8)*). Sur le territoire, diverses entreprises s'occupent de cette vidange et couvrent l'ensemble du territoire de la MRC de L'Érable. Le tableau 37 dresse les différents traitements que subi les BFS après avoir été collectées dans les fosses. Un fait important, la majeure partie des boues de fosses septiques collectées actuellement sont déjà valorisées sur des terres agricoles ou incorporées à du compost. L'enjeu principal sera plutôt de s'assurer que les installations septiques soit vidangées adéquatement et aux bonnes fréquences.

Tableau 37 : Traitement effectué par les entreprises de collecte de boues de fosses septiques

Nom de l'entreprise	Traitement effectué
Protecto-Sol (Saint-Pierre-Baptiste)	Boues collectées puis envoyées dans une fosse pour être traitées. Elles sont ensuite valorisées sur des terres agricoles à l'automne.
Groupe Gaudreau (Saint-Rosaire)	Collectées puis décantées dans une fosse. Elles sont ensuite ajoutées aux matières compostables fabriquées par l'entreprise.
Sol-Vac Martineau (Sainte-Agathe-de-Lotbinière)	Collectées puis envoyées au L.E.S. de Thetford Mines pour être décanté, puis enfouies.

Quant aux boues municipales, près de la moitié des municipalités (5) possèdent des installations municipales de traitement des eaux usées mais les quantités de boues générées sont faibles, ne nécessitant pas, à court terme, la vidange et le traitement des étangs aérés. En 2001, aucune boue d'origine municipale n'a été générée et seulement les municipalités de Princeville et Saint-Ferdinand ont dû faire le traitement de leurs installations dans les années passées. La situation actuelle ne prévoit donc pas le traitement de boues municipales avant 10 ans, au rythme actuel. Le tableau suivant dresse un portrait de la situation des boues septiques dans la MRC de L'Érable.

Tableau 38: Portrait détaillé des boues récupérées et valorisées sur le territoire de la MRC de L'Érable

Municipalité	Entreprises	Boues septiques				
		Domestiques		Municipales	Industrielles	
		Nombre de fosses	Quantité (m ³)	Quantité (m ³)	Boues de fosses septiques	Boues de procédé
MRC de L'Érable ²¹	Protecto-sol	300	1 400,00	n.a.	n.a.	n.a.
	Gaudreau	36	102,21	n.a.	n.a.	n.a.
	Sol-Vac Martineau	25	85,25	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	---	361	1 587,46	---	---	---

4.5 AUTRES RÉSIDUS

4.5.1 Matières consignées

Le système de consigne publique de contenants à remplissage unique permet de connaître les quantités générées par catégorie de contenants. Ces informations sont disponibles auprès de Recyc-Québec qui gère ce système de consigne. Les quantités obtenues proviennent des quantités générées pour l'ensemble du Québec, puis réparties selon la population de la MRC. Elles sont illustrées dans le tableau 39.

²¹ Données ne spécifiant pas la municipalité d'où proviennent les boues septiques.

Tableau 39: Portrait des matières consignées, récupérées et valorisées de la MRC de L'Érable

Matières consignées recueillies (tonnes)					
Verre		Plastique		Aluminium	
Vendu	Récupéré	Vendu	Récupéré	Vendu	Récupéré
46,9	35,4	42,0	30,5	68,8	51,5

Source : Recyc-Québec, 2002

4.5.2 Pneus hors d'usage

Le nouveau programme de récupération des pneus hors d'usage, dont est responsable Recyc-Québec, permet d'obtenir différentes informations sur le nombre de pneus générés et récupérés sur le territoire de la MRC de L'Érable. Le tableau présente 40 cette information pour la MRC de L'Érable.

Tableau 40: Portrait des pneus récupérés et valorisés sur le territoire de la MRC de L'Érable

Municipalité	Points de collecte sur le territoire	Pneus récupérés (2001)	Équivalent en poids (tonne)
MRC de L'Érable	n.d.	13 255	119,30

Source : Recyc-Québec, 2002

4.5.3 Textiles

Il est très difficile d'obtenir des données exactes relatives au réemploi, à la récupération et à la valorisation des textiles sur le territoire. De plus, pratiquement aucune donnée n'est disponible auprès des différents organismes communautaires. Il est donc très difficile d'estimer les quantités récupérées et valorisées par les organismes du territoire. Cependant, un effort marqué de valorisation est fait dans une grande partie des municipalités de la MRC de L'Érable car on y retrouve quatre (4) lieux de dépôts et de vente (vestiaires), sans compter la présence de quelques friperies. Les seules données disponibles proviennent du vestiaire de Villeroy qui a estimé à près de 5 tonnes les textiles qui ont été récupérés et mis en valeur.

4.5.4 Encombrants

Semblable à la problématique des textiles, la quantité d'encombrants (mobilier, électroménagers, etc.) récupérés et valorisés par divers organismes est difficile à estimer car aucune donnée n'est disponible. Par contre, on retrouve différents lieux de dépôts et de ventes sur le territoire qui valorisent ce type de matières.

4.5.5 Réemploi à la maison

Concernant le réemploi à la maison, il est difficile d'estimer avec précision les quantités qui sont valorisé par les ménages car pratiquement aucune donnée n'est disponible sur le territoire de la

MRC. Cependant, on peut présager qu'il existe une valorisation efficace des différentes matières à la maison car il suffit de penser aux différentes ventes de garage que l'on retrouve dans la région ou aux nombreux citoyens qui se font déjà leur propre compost. La grande vente de garage organisée par la Ville de Plessisville et regroupant plus de 300 lieux de vente est un bon exemple.

4.6 BILAN SYNTHÈSE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE

Le bilan synthèse des matières résiduelles représente l'ensemble des quantités qui ont été générées sur le territoire selon les différents secteurs. Ces données serviront de base pour déterminer les objectifs et les moyens à préconiser pour minimiser les faiblesses qui ont été soulevées.

4.6.1 *Matières récupérées et valorisées par le secteur municipal*

Afin de dresser un bilan global de la situation dans chacune des municipalités du territoire, voici un tableau résumant les quantités générées des différentes matières récupérées et valorisées dans le secteur municipal.

Tableau 41: Total des matières récupérées et valorisées par le secteur municipal (en tonnes)

Municipalité	Population	Collecte sélective	Résidus putrescibles	RDD	Encombrants	Matériaux secs	Textiles	Consigne	Total
Plessisville (ville)	6 743	322,94	104,02	1,57	0	0	0	N/D	428,53
Princeville	6 261	416,18	241,32	1,53	0	0	0	N/D	659,03
Saint-Ferdinand	2 629	169,00	3,00	0	0	0	0	N/D	172,00
Plessisville (paroisse)	2 628	180,72	0	0	0	0	0	N/D	180,72
Lyster	1 576	131,99	0	0	0	0	0	N/D	131,99
Laurierville	1 501	109,76	0	0	0	0	0	N/D	109,76
Inverness	806	62,32	0	0	0	0	0	N/D	62,32
Notre-Dame-de-Lourdes	696	44,24	0	0	0	0	0	N/D	44,24
Sainte-Sophie-d'Halifax	644	38,28	0	0	0	0	0	N/D	38,28
Villeroy	532	42,38	0	0	5,60	0	5,50	N/D	53,48
Saint-Pierre-Baptiste	469	78,00	0	0	0	0	0	N/D	78,00
MRC de L'Érable	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	0	n.a.	117,4	117,40
Total	24 485	1 595,81	348,34	3,10	5,60	0,00	5,50	117,40	2 075,75

Concernant le secteur des ICI, le même bilan peut être dressé à propos des matières récupérées et valorisées. Encore une fois, on remarque que c'est la collecte sélective qui est en tête de liste des

moyens utilisés pour la récupération et la valorisation des matières. Il s'agit d'ailleurs du seul moyen disponible pour les ICI en ce moment.

Tableau 42: Total des matières récupérées et valorisées par le secteur des ICI (en tonnes)

Municipalité	Collecte sélective	Résidus putrescibles	Textiles	Encombrants	Métal	Bois	Pneus	Autres	Total
Plessisville (ville)	0	0	0	0	0	0	N/D	0,00	0,00
Princeville	139,00	0	0	0	0	0	N/D	0,00	139,00
Saint-Ferdinand	171,34	0	0	0	0	0	N/D	0,00	171,34
Plessisville (paroisse)	0	0	0	0	0	0	N/D	0,00	0,00
Lyster	7,35	0	0	0	0	0	N/D	0,00	7,35
Laurierville	3,75	0	0	0	0	0	N/D	0,00	3,75
Inverness	0	0	0	0	0	0	N/D	0,00	0,00
Notre-Dame-de-Lourdes	0	0	0	0	0	0	N/D	0,00	0,00
Sainte-Sophie-d'Halifax	0	0	0	0	0	0	N/D	0,00	0,00
Villeroiy	0	0	0	0	0	0	N/D	0,00	0,00
Saint-Pierre-Baptiste	29,12	0	0	0	0	0	N/D	0,00	29,12
MRC de L'Érable	N/A	N/A	N/A	N/A	1500	N/A	119,3	N/A	1 619,30
Total	350,56	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	119,30	0,00	1 969,86

4.6.2 Matières éliminées dans le secteur municipal et ICI

Le tableau suivant illustre, par municipalité, les quantités de matières résiduelles éliminées dans les lieux d'enfouissement sanitaire. Le tableau 43 inclut également la quantité générée par individu (kg/capita/an).

Tableau 43: Total des matières éliminées en provenance du secteur municipal

Municipalité	Population	Quantités éliminées dans un LES (tonne)	Kg/capita/an
Plessisville (ville)	6 743	1697,00	0,25
Princeville	6 261	742,48	0,12
Saint-Ferdinand	2 629	753,51	0,29
Plessisville (paroisse)	2 628	642,82	0,24
Lyster	1 576	364,04	0,23
Laurierville	1 501	393,26	0,26
Inverness	806	249,78	0,31
Notre-Dame-de-Lourdes	696	170,25	0,24
Sainte-Sophie-d'Halifax	644	138,65	0,22
Villeroy	532	138,11	0,26
Saint-Pierre-Baptiste	469	164,11	0,35
Total	24 485	5 454,01	0,22

Le tableau 44 quant à lui, présente les quantités qui sont éliminées par le secteur ICI via les lieux d'enfouissement sanitaire.

Tableau 44: Total des matières éliminées en provenance du secteur des ICI

Municipalité	Quantités éliminées dans un LES (en tonne)
Plessisville (ville)	2 809,81
Princeville	2 465,34
Saint-Ferdinand	937,17
Plessisville (paroisse)	475,20
Lyster	716,54
Laurierville	437,70
Inverness	0,00
Notre-Dame-de-Lourdes	183,60
Sainte-Sophie-d'Halifax	54,00
Villeroy	76,17
Saint-Pierre-Baptiste	25,70
Total	8 181,23

4.7 MATIÈRES GÉNÉRÉES POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

4.7.1 *Matières générées sur le territoire de la MRC de L'Érable*

On peut évaluer les quantités de matières résiduelles générées sur le territoire par la somme des quantités mises en valeur (récupérées et valorisées) et des quantités de matières résiduelles éliminées dans les différents lieux d'élimination.

Pour la MRC de L'Érable en 2001, les quantités de matières résiduelles générées sont estimées à 19 064 tonnes métriques, où 7 757 tonnes (40 %) proviennent du secteur municipal, incluant une partie du secteur ICI. Ensuite, 10 151 tonnes (54 %) proviennent du secteur ICI tandis qu'environ 1 155 tonnes (6 %) proviennent du secteur CRD. Les quantités générées par le secteur CRD ne représentent pas la réalité sur le terrain car certaines études démontrent que ce secteur devrait produire près de 30 % de l'ensemble des matières résiduelles générées du territoire. Il s'agit donc des quantités qui ont pu être compilées seulement. Le tableau 45 dresse la synthèse des quantités générées par secteur et par matière pour l'ensemble du territoire de la MRC de L'Érable. On remarque principalement que pour le secteur municipal, la production moyenne de matières résiduelles par personne s'établit à 316 kilogrammes par année.

Tableau 45: Tableau synthèse des quantités de matières résiduelles générées pour l'ensemble du territoire de la MRC de L'Érable

	MATIÈRES	Secteur municipal (t/an)	Secteur ICI (t/an)	Secteur CRD (t/an)	Total (t/an)
MISE EN VALEUR	Collecte sélective des recyclables	1 595,81	350,56	0,00	1 946,37
	Résidus putrescibles	418,18	0,00	0,00	348,34
	Résidus domestiques dangereux	3,10	0,00	0,00	3,10
	Matériaux secs	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
	Textile	80,41	0,00	0,00	5,50
	Encombrants	88,46	0,00	0,00	5,60
	Pneus hors d'usage	0,00	119,30	0,00	119,30
	Contenants consignés à remplissage unique	117,40	0,00	0,00	117,40
	Traitement à la maison	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOUS-TOTAL (A) : MISE EN VALEUR	2 303,36	1 969,86	0,00	4 273,22
ÉLIMINATION	Incinération	-	-	-	-
	Enfouissement	5 454,01	8 181,23	1 155,64	14 790,88
	Autres formes de décharge	-	-	-	-
	SOUS-TOTAL (B) : ÉLIMINATION	5454,01	8 181,23	1 155,64	14 792,88
MATIÈRES GÉNÉRÉES TOTALES : A+B		7 757,37	10 151,09	1 155,64	19 064,41
POPULATION TOTALE :					24 485
GÉNÉRATION PER CAPITA (t/personne/année) : (pour le secteur municipal seulement)					0,316

4.7.2 Boues du territoire de la MRC de L'Érable

Malgré le fait qu'il n'y est pas un objectif spécifique pour les boues septiques dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998 - 2008, la planification de la gestion des boues demeure un élément essentiel dans l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles car l'article 5.6.8 de la Politique québécoise est clair, éventuellement, aucune boue ne devrait être enfouie sans démonstration qu'il n'est pas économiquement viable de les valoriser.

Afin de dresser un bilan complet des matières résiduelles, il demeure important d'établir un bilan concernant la gestion des boues, qu'elles soient domestiques, municipales ou industrielles. Cependant, ces informations détaillées par municipalité sont très difficiles à obtenir, surtout pour les données de fosses septiques domestiques. Les données proviennent du service de l'évaluation de la

MRC de L'Érable et représentent l'ensemble de la MRC. Le tableau 46 dresse le bilan de la situation de la gestion des boues de fosses septiques.

Selon les données recensées provenant de la MRC de L'Érable, il existe près de 3 101 résidences possédant des installations septiques, dont 84% (2593) sont des résidences permanentes et 16% (508) sont saisonnières. Il a été évalué, pour l'année 2001, que 1 502 m³ de boues ont été vidangées et mises en valeur au moyen de la valorisation agricole sur le territoire de la MRC de L'Érable.

Tableau 46: Boues de fosses septiques (résidentielles)

Municipalité	Nombre de résidences		Analyses de boues	Existence d'un règlement municipal	Boues éliminées		Boues valorisées		Quantités totales générées (m ³ /an)
	Permanentes	Saisonnnières			Moyen	Quantités éliminées (t/an)	Moyen	Quantités valorisées (m ³ /an)	
Plessisville (ville)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Princeville	471	84	n.d.	Q-2, r.8	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Saint-Ferdinand	320	161	n.d.	Q-2, r.8	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Plessisville (paroisse)	729	74	n.d.	Q-2, r.8	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Lyster	135	63	N/A	Q-2, r.8	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Laurierville	501	41	N/A	Q-2, r.8	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Inverness	140	39	N/A	Q-2, r.8	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Notre-Dame-de-Lourdes	28	3	N/A	Q-2, r.8	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Sainte-Sophie-d'Halifax	77	11	N/A	Q-2, r.8	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Villeroys	159	14	N/A	Q-2, r.8	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Saint-Pierre-Baptiste	33	18	N/A	Q-2, r.8	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
MRC de L'Érable	N/A	N/A	N/A	N/A	n.d.	n.d.	valorisation agricole	1502	1502
Total	2 593	508	-	-	-	-	-	1502	1502

Tout comme les boues de fosses septiques, il est important de connaître les quantités de boues municipales générées ainsi que les différentes dispositions les régissant. Quant aux boues municipales, aucune installation n'a été vidangée au cours de l'année 2001. Cependant, 2 municipalités ont fait le traitement de leurs installations municipales dans les années antérieures et ont dû enfouir les résidus car il n'était pas possible de les valoriser, en raison de la présence de métaux lourds en trop grande concentration. Les autres municipalités possédant des installations municipales de traitement des eaux usées n'auront pas à traiter leurs installations avant 10 ou 15 ans,

l'accumulation n'étant pas rapide. La vidange et le traitement de ces installations ne sont pas, pour le moment, un projet à court terme. Cependant, il sera bon, au moment venu, de faire des regroupements lorsqu'il sera nécessaire de faire le traitement des étangs aérés des municipalités qui en nécessiteront le besoin.

Tableau 47: Boues municipales

Municipalité	Type de boues générées		Analyses de boues	Existence d'un règlement municipal	Année de la vidange ou année prévue	Boues éliminées		Boues valorisées		Quantités totales générées (t/an)	Coût total (\$)
	Filtration de l'eau potable	Épuration des eaux usées				Moyen	Quantités éliminées (t/an)	Moyen	Quantités valorisées (t/an)		
Plessisville (ville)	Oui	Oui	n.a.	Non	2013 (10 ans)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Princeville	Non	Oui	Oui	Non	1999	Enfouies	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	300 000
Saint-Ferdinand	Non	Oui	Oui	Non	2000	Enfouies	74,40	n.a.	n.a.	74,40	55 800
Lyster	Non	Oui	n.a.	Non	2018 (15 ans)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Saint-Pierre-Baptiste	Non	Oui	n.a.	Non	2018 (15 ans)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Total	--	--	--	--	--	--	74,40	--	--	74,40	355 800

Pour ce qui est des boues d'origine industrielle, aucune entreprise générant ce type de boue n'a été répertoriée sur le territoire.

Le tableau 48 permet d'obtenir un aperçu général de la quantité de boues générées sur le territoire ainsi que les coûts qui y sont associés.

Tableau 48: Bilan des boues générées sur le territoire de la MRC de L'Érable

Provenance	Quantités éliminées (t/an)	Quantités valorisées (t/an)	Quantités totales générées (t/an)	Coûts de collecte et transport (\$/an)	Coût de traitement (\$/an)	Coût d'élimination (\$/an)	Coût total (\$)
Boues de fosses septiques	0	1517	1517	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Boues municipales	0	0	0	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Boues industrielles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Total	0	1517	1517	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Afin de compléter l'information relative à la gestion des boues, il est important de dresser la liste des différentes installations pouvant faire le traitement des boues sur le territoire ou à proximité de celui-ci. Le tableau 49 dresse la liste des différentes installations de traitement des boues de fosses septiques. On peut également situer ces différentes installations sur la carte 3, du chapitre 2.

Tableau 49: Établissements de traitement des boues de la MRC de L'Érable et des MRC avoisinantes

Nom de l'entreprise	Localisation	Capacité	Distance du centre de masse
Services Sanitaires Gaudreau	Saint-Rosaire	n.d.	30 kilomètres
Protecto-Sol	Saint-Pierre-Baptiste	1 600 m ³	12 kilomètres

5. RECENSEMENT DES DIVERSES INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.1 RECENSEMENT ET CAPACITÉ DE TRAITEMENT DES INSTALLATIONS DE RÉCUPÉRATION, DE VALORISATION ET D'ÉLIMINATION

Voici l'inventaire des installations de récupération, de valorisation et d'élimination que l'on retrouve dans la MRC de L'Érable et dans les MRC avoisinantes. Cet inventaire est essentiel pour une bonne planification en vue de l'utilisation maximale des installations déjà en place car il permettra d'évaluer les capacités de traitement de ces installations.

5.1.1 Capacité de traitement des installations de la MRC de L'Érable et des MRC avoisinantes

Tous les sites de compostage, les centres de tri, les déchetteries, les postes de transbordement ont été inventoriés et leur potentiel évalué. Ces informations permettront de connaître les possibilités futures qu'offrent les installations de traitement existantes ou d'évaluer la pertinence d'en construire de nouvelles.

Pour la MRC de L'Érable, aucune installation de valorisation ne se trouve sur son territoire. L'ensemble des matières ramassées est envoyé dans les installations du Groupe Gaudreau ou au centre de tri Frontenac. Le tableau suivant fait la description des différentes installations de récupération ou de valorisation desservant le territoire de la MRC de L'Érable. Prendre note dans le tableau que la notion de «capacité inutilisée» représente la différence entre la capacité maximale de l'installation et la capacité actuelle utilisée. De même, la colonne «quantités éliminées» réfère à la quantité de rejets de l'installation.

Tableau 50 : Description et capacité de traitement des installations dans les MRC environnantes

Installation	Propriétaire	Capacité maximale (tonnes)	Quantités traitées (t/an)	Quantités valorisées (t/an)	Quantités éliminées (t/an)	Capacité inutilisée (tonnes)	Tarif (\$/t)
Centre de tri	Récupération Frontenac	12 000	6 100	5 200	900	6 000	n.d.
Centre de tri	Gaudreau	70 000	28 000	26 140	1860	42 000	45 \$
Centre de transbordement	Gaudreau	72 744	36 372	36 372	n.a.	36 372	15 \$
Déchetterie	Gaudreau	19 960 m ³	9 980 m ³	9 980 m ³	n.d.	9980 m ³	15 \$
Centre de compostage	Gaudreau	20 000	15 000	15 000	N/D	5 000	35 \$

5.1.2 Capacité d'élimination sur le territoire de la MRC de L'Érable et des MRC avoisinantes

L'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC doit tenir compte des besoins en capacité d'élimination des municipalités de son territoire et du territoire environnant. Ces données sont essentielles à la planification des besoins d'élimination de la MRC mais aussi des territoires avoisinants.

Concernant les capacités d'élimination du territoire, le lieu d'enfouissement de Plessisville est à plus de 94 % de sa capacité autorisée et il est prévu, au rythme actuel, que sa fermeture aura lieu vers 2005 – 2006, soit dans 2 à 3 ans. Le tableau 51 résume les grandes lignes de la capacité de cette installation. Suite à cette fermeture, il est prévu d'effectuer le recouvrement final du site. De plus, un fond post-fermeture est déjà prévu pour effectuer les opérations de suivi du site ainsi que la création d'un comité de vigilance.

Tableau 51 : Capacité des installations d'élimination de la MRC de L'Érable²²

Installation	Propriétaire	Date de début des opérations	Volume autorisé (m ³)	Volume complété (m ³)	Capacité annuelle (m ³)	Durée prévue (ans)	État du dossier
Lieu d'enfouissement sanitaire de Plessisville	Ville de Plessisville	1980	750 000	656 000 (94%)	47 000	2 - 3 ans (2005-2006)	En opération

Quant à la capacité d'élimination dans les MRC voisines, elles se résument par la présence de trois lieux d'enfouissement sanitaire en opération et de l'ouverture éventuelle d'un nouveau L.E.S.. D'abord, le site de Saint-Flavien, dans la MRC de Lotbinière est à 13 % de sa capacité d'accueil autorisée tandis que le site de Robertsonville est à 97% de sa capacité autorisée. Un peu plus loin dans la MRC de Drummond, le site de Saint-Nicéphore est à 55% de sa capacité. Quant au futur lieu d'enfouissement de Saint-Rosaire dans la MRC d'Arthabaska, le promoteur possède déjà le certificat d'autorisation mais aucun aménagement n'est débuté et la date d'ouverture du lieu d'enfouissement n'est toujours pas connue. Le tableau 52 précise les capacités d'élimination des différents lieux d'enfouissement limitrophes à la région de l'Érable.

²² Informations provenant de la Ville de Plessisville.

Tableau 52 : Capacité des installations d'élimination des MRC avoisinantes²³

Installation	Propriétaire	Date de début des opérations	Volume autorisé (m ³)	Volume complété (m ³)	Capacité annuelle (m ³)	Durée prévue (ans)	État du dossier
Lieu d'enfouissement sanitaire	MRC de Lotbinière (St-Flavien)	1998	785 000	108 000 (13%)	20 500 m ³	(27 ans) 2030	En opération
Lieu d'enfouissement sanitaire	Comité intermunicipal de l'Amiante (Robertsonville)	1984	1 164 300	1 113 300 (95%)	17 000 m ³	(3 ans) 2006	En opération
Lieu d'enfouissement sanitaire	Services Sanitaires Gaudreau (St-Rosaire)	Ouverture probable en 2004 - 2005	5 945 000	0 (0%)	n.d.	(20 ans) 2023	Construction à venir
Lieu d'enfouissement sanitaire	Sanipan Inc. (Saint-Nicéphore)	1986	13 150 000	7 232 500 (55 %)	650 000 m ³	2008 (5 ans)	En opération

On trouve également le tableau 53 évaluant les distances entre le centre de masse de la MRC de L'Érable, soit le secteur de Plessisville, avec les différents sites d'enfouissement des MRC voisines. Il s'agit de mesures approximatives mais permettant de donner un ordre de grandeur face à l'éloignement de ces sites d'enfouissement.

Tableau 53 : Distance entre le centre de masse et les différents sites d'enfouissement des MRC voisines

Localisation du site d'enfouissement	Distance d'éloignement (en km)	
L.E.S. de Saint-Flavien	53 km	(temps estimé à 37 minutes)
L.E.S. de Robertsonville	61 km	(temps estimé à 43 minutes)
L.E.S. de Saint-Nicéphore	98 km	(temps estimé à 64 minutes)
Futur L.E.S. de Saint-Rosaire	33 km	(temps estimé à 25 minutes)

Source : Informations calculées à partir du site internet du MTQ (<http://www.mtq.gouv.qc.ca/fr/information/distances>)

²³ Informations provenant des Directions régionales du MENV pour le site à Saint-Rosaire, Saint-Nicéphore et Robertsonville et de la MRC de Lotbinière pour le site de Saint-Flavien.

6. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

6.1 DÉFINITION, RÔLE ET OBJET DES ORIENTATIONS

La MRC de L'Érable a décidé de maintenir les mêmes objectifs de mise en valeur que le gouvernement provincial a établi dans sa Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Évidemment, le dépassement de ces objectifs sera souhaité et une période de 5 ans sera donc disponible pour mettre en branle différentes mesures d'amélioration afin d'atteindre l'objectif général de 65%. Le tableau 54 résume les objectifs de mise en valeur qui sont visés par le plan de gestion des matières résiduelles et la politique québécoise.

Tableau 54 : Objectifs de récupération visés par la MRC de L'Érable

Dans les municipalités	
60 %	Du verre, du plastique, du métal, des fibres, des encombrants et des matières putrescibles
75 %	Des huiles, peintures et pesticides (RDD)
50 %	Des textiles
80 %	Des contenants à remplissage unique de bières et de boissons gazeuses

Dans les industries, commerces et institutions (ICI)	
85 %	Des pneus
95 %	Des métaux et du verre
70 %	Des plastiques et des fibres, y compris le bois
60 %	Des matières putrescibles

Dans l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition	
60 %	De toutes matières pouvant être mises en valeur

Dans le but de rencontrer les objectifs de la Politique, la MRC de L'Érable a fixé 5 grandes orientations en relation avec la gestion des matières résiduelles. Ces orientations ont pour rôle de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique et d'orienter les décisions régionales vers une meilleure gestion des matières résiduelles. De plus, afin de clarifier ces orientations, la MRC de L'Érable s'est dotée d'objectifs spécifiques qui précisent les orientations qu'elle s'est données. Voici donc ces lignes directrices :

Réduire les quantités de matières résiduelles à éliminer sur le territoire de la MRC de L'Érable.

- Accroître la récupération et la valorisation des résidus putrescibles dans l'ensemble des municipalités de la MRC de L'Érable.

- Établir un service de récupération visant la valorisation des matériaux secs du territoire.
- Instaurer une collecte de résidus domestiques dangereux (RDD).
- Élargir les services offerts au secteur des industries, commerces et institutions (ICI) concernant leur gestion des matières résiduelles.
- Intégrer le principe producteur-payeur dans le cadre des mécanismes de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de L'Érable.

S'assurer que l'élimination des matières résiduelles de la MRC de L'Érable soit effectuée dans le respect des normes environnementales et en fonction de solutions économiquement viables.

- Bonifier les différentes méthodes de gestion des matières résiduelles tout en maintenant les services actuels.
- Entreprendre une démarche d'évaluation régionale pour l'élimination future des matières résiduelles.

Miser sur la participation de la collectivité et des intervenants pour atteindre les objectifs de valorisation.

- Élaborer une stratégie d'information, de sensibilisation et de promotion pour soutenir les actions mises de l'avant par le *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable*.

Assurer une gestion sécuritaire des boues septiques sur le territoire de la MRC de L'Érable afin d'accroître la sécurité des citoyens et la qualité de l'eau potable.

- Assumer une meilleure prise en charge de la gestion des boues de fosses septiques.

Améliorer les connaissances relatives à la production des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de L'Érable.

- Renforcer les informations relatives à la caractérisation des matières résiduelles sur le territoire des différents secteurs d'activités (municipal, ICI et CDR).
- Instaurer un suivi avec les différents intervenants et organismes du secteur de la gestion des matières résiduelles.

6.2 DROIT DE REGARD SUR L'ENFOUISSEMENT

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 53.9 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE), la MRC de L'Érable entend limiter sur son territoire la mise en décharge des matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire. Cependant, en vertu de l'article 53.25 de la LQE, cette disposition n'est pas applicable à une installation d'élimination établie avant la date d'entrée en vigueur du plan de gestion. Ainsi, ce présent droit de regard vise seulement à limiter, dans l'éventualité de l'établissement d'un nouveau lieu d'enfouissement sanitaire, à une certaine quantité de matières résiduelles, soit environ quarante mille (40 000) tonnes par année, la quantité de matières résiduelles permise. Il s'agit des quantités qui parviennent actuellement au L.E.S. de Plessisville et qui sont jugées acceptables.

7. LES SCÉNARIOS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le bilan de masse de la section quatre (4) a démontré que la MRC de L'Érable n'atteint pas présentement les objectifs de mise en valeur fixés par la *politique québécoise* et ce, pour aucune matière. Afin de remédier à cette situation, voici les mesures additionnelles qui sont proposées. Il est important de noter que l'ensemble des scénarios proposés dans cette section n'inclut pas les services actuellement en vigueur. Il s'agit plutôt de la bonification de la gestion des matières sur le territoire par l'ajout ou la modification de services liés à la gestion des matières résiduelles. Le but de ces mesures sera d'atteindre, **en 2008**, un taux de mise en valeur d'au moins soixante-cinq pour cent (**65 %**).

Rappelons également que selon la Loi, le présent plan de gestion des matières résiduelles n'a pas à atteindre les objectifs des ICI et des CRD. Cependant, la MRC de L'Érable tentera d'appuyer ces secteurs en les accompagnant dans leurs démarches de réduction de déchets et en proposant des mesures d'amélioration.

D'abord, mentionnons que les filières d'intervention sont nombreuses et regroupent les matières en grande catégorie d'intervention. Les filières sont les suivantes : **la collecte sélective, les matières putrescibles, les encombrants, les résidus domestiques dangereux (RDD), les textiles, les pneus, les déchets ultimes, la gestion et la réglementation, la sensibilisation et les boues septiques**. Afin d'atteindre les objectifs fixés, plusieurs mesures sont proposées dans chaque filière d'intervention dans le but de répondre le plus adéquatement possible aux objectifs qui devront être atteints en 2008.

Voici les mesures proposées qui devront s'ajouter aux services actuels. Ces mesures sont basées sur des problématiques que l'on retrouve sur le territoire de L'Érable, lesquelles permettront de répondre aux objectifs de mise en valeur fixés par la MRC.

7.1 LA COLLECTE SÉLECTIVE

Filière d'intervention : COLLECTE SÉLECTIVE					
Quantités récupérées actuellement	Quantités potentiellement récupérables	Quantités à valoriser	Taux de récupération actuel (%)	Objectif de récupération en 2008	Écart (%)
1 595,81 tonnes	2 824,76 tonnes	1 247,71 tonnes	57,0 %	60 %	- 3 %

La collecte sélective des matières récupérables est déjà très bien implantée dans la MRC de L'Érable car elle dessert à la fois le secteur municipal et celui des ICI. Il s'agit d'une collecte mécanisée porte-à-porte s'effectuant à toutes les deux semaines sur l'ensemble du territoire à l'aide d'un bac roulant de 360 litres. L'intégration des ICI à la collecte municipale a permis d'augmenter les volumes de récupération mais ne répond pas encore adéquatement au volume important de certaines ICI. Afin de remédier à cette situation, plusieurs mesures sont proposées, ce qui permettra d'augmenter le volume de matières récupérables et d'atteindre les objectifs de la Politique d'ici 2008.

7.1.1 Mesures à prévoir à la collecte sélective

MESURES À PRÉVOIR À LA COLLECTE SÉLECTIVE		
Mesures à prévoir : Information et sensibilisation		
L'information et la sensibilisation demeurent l'important fer de lance de la réussite de l'atteinte des objectifs de valorisation que la MRC s'est fixés. Le rappel constant des matières qui sont acceptées dans le bac à récupération, la promotion de la collecte sélective ainsi qu'une sensibilisation accrue des ICI face à la récupération ne sont que quelques exemples d'activités qui seront réalisées dans le cadre du plan de gestion. Les mesures à prévoir seront davantage détaillées dans les mesures prévues aux activités de sensibilisation et d'information. La mise en œuvre de cette mesure débutera dès 2004 et sera récurrente à chaque année. Les coûts associés à cette mesure sont indéterminés car ils sont compris dans les activités d'information et de sensibilisation.	Mise en œuvre :	2004 et suivantes
	Coûts :	n.a.
Mesures à prévoir : Correctifs aux centres de tri		
Le territoire est desservi par deux centres de tri qui n'offrent pas le même niveau de service. L'analyse de la situation actuelle permet d'affirmer que certaines matières ne sont pas encore acceptées dans certains centres, en particulier certains plastiques. Cette situation cause un plus grand taux de rejet, environ 15 %, au centre de tri, et crée beaucoup de questionnement chez la population face à certaines matières qui sont acceptées et d'autres non. Il sera bon d'apporter des correctifs aux centres de tri afin qu'ils acceptent davantage de matières, ce qui augmentera également le taux de valorisation. Cette mesure reste plutôt une recommandation mais permettra d'améliorer la situation de la collecte sélective. La recherche de moyens de modernisation devra être envisagée avec les différents intervenants concernés. La recherche de moyens d'amélioration devra se faire dès 2004 avec les différents partenaires concernés, autant des instances publiques que privées. Aucune somme n'est prévue pour cette mesure mais il s'agit d'un projet qui devra faire état d'un suivi	Mise en œuvre :	2004 et suivantes
	Coûts :	Aucun

Mesures à prévoir : Conteneurs à récupération (pêle-mêle)		
<p>Malgré le fait que les ICI soient desservies par la collecte sélective municipale, les quantités générées sont déjà trop importantes en comparaison avec le volume du bac de 360 litres offert. Afin de remédier à cette situation, les ICI auront la possibilité de se procurer un conteneur à récupération plus grand, ce qui permettra à chacune d'augmenter son volume de matières recyclables. Cette mesure se fera en collaboration avec les municipalités et les ICI.</p> <p>L'intégration des conteneurs à récupération se fera dès 2004 avec les ICI désireuses d'améliorer leur gestion des matières résiduelles, principalement la collecte sélective. Lors du renouvellement des contrats de collectes municipales, l'amélioration du service des ICI sera intégrée aux contrats municipaux afin d'introduire une collecte de conteneurs de plus grande capacité pour la récupération, ou du moins, fournir un plus grand nombre de bacs roulants pour la récupération.</p>	Mise en œuvre :	2004 et suivantes
	Coûts :	n.d.
Mesures à prévoir : Conteneurs à carton		
<p>Les conteneurs à carton permettent de faire un tri de la matière avant son arrivée au centre de tri afin d'améliorer la qualité de la matière et sa valeur de revente. Cette mesure prévoit d'étendre cette pratique à l'ensemble du territoire de la MRC pour les ICI générateurs de carton. Les ICI seront contactées et informées sur les avantages de ces conteneurs ainsi que des différentes possibilités de mise en place.</p> <p>Dès 2004, des communications seront entreprises avec les ICI pour augmenter le nombre de conteneurs à carton sur le territoire. Il est difficile de connaître les coûts de cette mesure car ils dépendront du succès de l'implantation des conteneurs. Les frais de location et de service devront être assumés par les ICI.</p>	Mise en œuvre :	2004 et suivantes
	Coûts :	n.d.
Mesures à prévoir : Réseau de bacs à recyclage dans les lieux publics		
<p>L'implantation de la collecte sélective sur le territoire a créé des habitudes de récupération à la maison et au travail. Cependant, lorsque arrive le temps de disposer des matières récupérables dans des endroits publics, il est parfois difficile d'y trouver un contenant acceptant les matières récupérables. Par cette mesure, le plan de gestion souhaite maintenir les bonnes habitudes des gens en implantant un réseau de bacs à récupération dans les lieux publics et lors d'événements extérieurs.</p> <p>La mise en œuvre se fera à partir de 2005. Il s'agira d'ajouter des bacs à récupération identifiés lors des festivals ou événements publics et dans les lieux municipaux comme les arénas, les terrains de loisirs, etc. Une somme de 3 000 \$ annuellement est prévue pour réaliser cette mesure, soit environ 0,30 \$ par unité desservie annuellement.</p>	Mise en œuvre :	2005 et suivantes
	Coûts :	3 000 \$

Mesures à prévoir : Ristourne sur les matières récupérables		
<p>Dans le but d'encourager la récupération lors de la collecte sélective, cette mesure prévoit la mise en place d'un programme de ristourne en collaboration avec les centres de tri. La mise en œuvre du plan de gestion et des activités de sensibilisation devraient faire grimper les volumes envoyés dans les centres de tri, favorisant leurs bénéficiaires. Une quantité limite sera fixée et si les quantités de matières récupérables envoyées par les municipalités surpassent cette limite, une ristourne pourra être établie sur les revenus obtenus de l'excédentaire de matières et en fonction des prix du marché.</p> <p>Cette mesure pourra être envisagée à partir de 2006, lors du renouvellement des contrats de collecte des matières recyclables. Aucun coût n'est prévu à cette mesure mais plutôt des revenus. Cependant, il est difficile d'estimer les sommes qui pourront être reçues pour le moment.</p>	Mise en œuvre :	2006 et suivantes
	Économies :	n.d.
Mesures à prévoir : Récupération des plastiques d'ensilage		
<p>L'emballage des balles de foin rondes produit une quantité importante de plastiques d'ensilage lors de leur ouverture. Pour le moment, aucune entreprise n'accepte ces plastiques mais des pourparlers sont en cours pour l'établissement d'une telle installation. Si le projet se concrétise, il sera important de mettre en place une méthode adéquate de collecte de ces plastiques, en collaboration avec les différents intervenants de ce milieu.</p> <p>On se penchera dès 2004 sur les possibilités techniques de récupérer ces plastiques afin qu'elles soient les plus économiques pour les producteurs agricoles. Il est donc prématuré d'établir des prévisions monétaires concernant cette récupération de plastiques d'ensilage pour le moment.</p>	Mise en œuvre :	2004 et suivantes
	Coûts :	n.d.

7.2 LES MATIÈRES PUTRESCIBLES

Filière d'intervention : MATIÈRES PUTRESCIBLES					
Quantités récupérées actuellement	Quantités potentiellement récupérables	Quantités à valoriser	Taux de récupération actuel (%)	Objectif de récupération en 2008	Écart (%)
418,18 tonnes	2 876,33 tonnes	1 725,80 tonnes	14,5 %	60 %	- 45,5 %

Les matières putrescibles peuvent représenter jusqu'à 40% de la quantité de matières résiduelles générées. C'est pourquoi il est important de mettre en place des outils pour détourner cette matière de l'enfouissement. Les données recensées, dans la MRC de L'Érable en 2001, démontrent que seulement 418 tonnes ont été valorisées sur un potentiel de 2875 tonnes, représentant un faible 14,5 %. Pour remédier à cette situation, le compostage domestique et l'herbicyclage sont d'excellents moyens pour réduire les quantités de cette matière vouée à l'enfouissement. Cependant, d'autres

moyens seront mis en œuvre pour atteindre le seuil de 60 % visé par la politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

7.2.1 Mesures à prévoir pour les matières putrescibles

MESURES À PRÉVOIR POUR LES MATIÈRES PUTRESCIBLES		
Mesures à prévoir : Collecte des feuilles mortes		
La collecte des feuilles, qui est déjà en place, sera maintenue sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'une collecte porte-à-porte ayant lieu à l'automne. Cependant, un meilleur suivi sera effectué afin de connaître les quantités exactes qui sont générées et ramassées. Le suivi permettra également de s'assurer que les feuilles sont compostées adéquatement. Aucun coût supplémentaire n'est prévu pour cette mesure car elle est déjà en place.	Mise en œuvre :	2003 et suivantes
	Coûts :	Aucun
Mesures à prévoir : Information et sensibilisation		
L'information et la sensibilisation demeurent d'importantes mesures dans la réussite de l'atteinte des objectifs de valorisation que la MRC s'est fixée. Les mesures à prévoir seront axées sur le compostage domestique, l'herbicyclage et des activités d'information. Ces mesures sont davantage détaillées dans la filière d'intervention sur les activités de sensibilisation et d'information. Ces activités débuteront dès 2004.	Mise en œuvre :	2004 et suivantes
	Coûts :	n.a.
Mesures à prévoir : Lieux de dépôt pour résidus verts		
Afin d'amorcer la collecte des résidus verts dans la MRC, il y aura la mise en place d'un réseau de lieux de dépôt permettant d'accueillir et d'entreposer les résidus verts sur une courte période. Chacune des municipalités aura la possibilité d'établir son propre lieu ou le combiner avec une autre municipalité. Les gens auront la chance d'y déposer leur gazon, feuilles, branches ou tout autres résidus verts et lorsqu'il sera plein, le contenu sera dirigé vers un lieu de compostage.	Mise en œuvre :	2005 et suivantes
	Les coûts envisagés pour de tels dépôts sont basés sur les coûts actuels de la Ville de Princeville. L'ajout d'environ cinq de ces dépôts devrait être envisagé. La mise en place d'un tel lieu est d'environ 5 000 \$ pour la construction de l'infrastructure. S'ajoute les coûts de collecte et de traitement évalués à 15\$/tonne. Si le taux de participation est semblable à la Ville de Princeville, on estime à près de 1000 tonnes que l'on pourrait valoriser en compost annuellement, ce qui représente une somme de 40 000 \$ la première année (incluant les coûts de construction des infrastructures), et 15 000 \$ pour les années subséquentes.	Coûts :

Mesures à prévoir : Collecte et valorisation des sapins de Noël		
Il existe une collecte des sapins de Noël sur le territoire desservant plusieurs municipalités. Cependant, ces sapins ne sont pas valorisés mais plutôt envoyés directement à l'enfouissement. Afin de remédier à cette situation, les sapins détournés de l'enfouissement seront envoyés dans un lieu de valorisation qui permettra de les mettre en valeur adéquatement. Une somme additionnelle de 5 000 \$ est prévue par année pour valoriser les sapins sur l'ensemble du territoire de la MRC de L'Érable et ce, à partir du renouvellement des contrats de collecte en 2006.	Mise en œuvre :	2006 et suivantes
	Coûts :	5 000 \$
Mesures à prévoir : Collecte des matières putrescibles porte-à-porte		
Dans l'éventualité où les mesures précédentes n'auront pas le succès escompté, cette mesure consiste à implanter une collecte porte-à-porte des matières putrescibles (résidus de table, résidus de gazon, feuilles, etc) à l'aide d'un bac roulant prévu à cet effet. Cette collecte permettra de réduire considérablement les quantités de matières putrescibles envoyées à l'enfouissement. Il sera offert, en premier lieu, aux secteurs urbains (Plessisville et Princeville) car ces zones génèrent beaucoup plus de matières que le secteur rural, particulièrement des résidus verts. Selon les informations disponibles actuellement, on peut évaluer à 50 \$/unité/an le coût d'une telle collecte. Offert aux secteurs urbains en premier lieu, les coûts estimés s'élèvent à 250 000 \$ par année pour 5000 unités desservies (secteurs urbains de Plessisville et Princeville). Elle débutera par un projet pilote en 2006 et, si celui-ci est concluant, ce type de collecte pourra s'étendre à travers la MRC.	Mise en œuvre :	2006 et suivantes
	Coûts :	250 000 \$

7.3 LES ENCOMBRANTS

Filière d'intervention : ENCOMBRANTS					
Quantités récupérées actuellement	Quantités potentiellement récupérables	Quantités à valoriser	Taux de récupération actuel (%)	Objectif de récupération en 2008	Écart (%)
88,5 tonnes	148,1 tonnes	59,6 tonnes	40,2 %	60,00 %	- 19,8 %

La catégorie des encombrants comprend les gros appareils électroménagers, les meubles et autres rebuts volumineux. On peut ajouter à cette catégorie les matériaux de construction et de démolition domestiques. L'ensemble de ces matériaux a un grand potentiel de mise en valeur et actuellement, il existe peu de possibilités pour les citoyens de détourner ces résidus de l'enfouissement. Heureusement, quelques organismes communautaires détournent certains objets par le réemploi.

En 2001, un total de **88 tonnes** a été valorisées sur un potentiel de **148 tonnes**, ce qui représente un taux de mise en valeur de **40 %**. Une meilleure connaissance des quantités mises en valeur par les

organismes communautaires permettra d'améliorer ce constat. Voici les mesures complémentaires prévues pour remédier à cette situation.

7.3.1 Mesures à prévoir pour les encombrants

MESURES À PRÉVOIR POUR LES ENCOMBRANTS		
Mesures à prévoir : Information et sensibilisation		
L'information et la sensibilisation demeurent un important point de départ dans la réussite de l'atteinte des objectifs de valorisation que la MRC s'est fixés. Les mesures à prévoir seront davantage détaillées dans les mesures d'intervention prévues aux activités de sensibilisation et l'information qui débiteront dès 2004.	Mise en œuvre :	2004 et suivantes
	Coûts :	n.a.
Mesures à prévoir : Projet de Ressourcerie		
Cette mesure propose la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'établissement d'une ressourcerie sur le territoire. Une ressourcerie peut se définir comme une aire de réception, de mise en valeur et de mise en marché de matières résiduelles, gérée par une corporation à but non lucratif et ayant une mission environnementale. Cette mesure vise à appuyer et accompagner une initiative déjà en cours de réalisation d'un promoteur dans sa démarche mais n'engage pas la MRC du côté financier. Si l'étude est concluante, la ressourcerie permettra d'ajouter au réseau communautaire déjà existant, une nouvelle ressource qui favorisera le réemploi et le recyclage. Les matières visées par l'étude de faisabilité sont les encombrants, les résidus domestiques dangereux (RDD) et les résidus putrescibles. La subvention totale pour le projet de démarrage pourrait atteindre 300 000 \$.	Mise en œuvre :	2003-2004
	Coûts :	Aucun
Mesures à prévoir : Détourner les encombrants de l'enfouissement		
Actuellement, il s'effectue sur le territoire des collectes d'encombrants environ deux fois par année. Cependant, ces résidus sont envoyés directement à l'enfouissement sans possibilité de valorisation. Par la mesure prévue, la collecte d'encombrants sera maintenue mais les encombrants collectés seront dirigés vers un lieu de valorisation et de mise en valeur adéquat. Cette mesure est prévue pour 2006, soit lors du renouvellement des contrats de collecte. Les sommes supplémentaires pour mettre en valeur ces encombrants sont évaluées à 5 000 \$ par année, soit 0,50 \$/unité/an. L'estimation est basée sur un volume de 200 tonnes d'encombrants ramassés par ces collectes.	Mise en œuvre :	2006 et suivantes
	Coûts :	5 000 \$

Mesures à prévoir : Éco-centre		
<p>L'établissement d'une infrastructure permettant d'accueillir les matériaux secs (bois, métal, briques, etc.) sera nécessaire afin de récupérer adéquatement ces matériaux. L'ensemble de la population de la MRC de L'Érable aura accès à cette infrastructure ainsi que les petits entrepreneurs en construction. L'infrastructure de l'éco-centre sera localisée à un point géographique central afin d'accommoder le plus de gens possible dans la région. Par cette mesure, une grande quantité de matériaux sera détournée du site d'enfouissement car elle sera valorisée.</p> <p>Une somme de 75 000 \$ est prévue pour la construction de l'infrastructure de l'éco-centre. Ces coûts sont basés sur des infrastructures semblables construites récemment. Le coût de l'infrastructure revient à 1,50\$/unité/an (sur 5 ans) pouvant être réparti sur plusieurs années (par exemple : 5 ans). S'ajoutent à cela, les coûts de valorisation des matières recueillies ainsi que les frais d'exploitation généraux pouvant être estimés à 25 000 \$ par année, ce qui revient à 2,50 \$ par année pour chaque unité. Le coût annuel peut donc être estimé à 4 \$ par unité pour la mise en place de cette mesure. La mise en œuvre de cette mesure devrait avoir lieu au plus tard en 2007.</p>	Mise en œuvre :	2007 et suivantes
	Coûts :	40 000 \$

7.4 LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Filière d'intervention : RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)					
Quantités récupérées actuellement	Quantités potentiellement récupérables	Quantités à valoriser	Taux de récupération actuel (%)	Objectif de récupération en 2008	Écart (%)
3,10 tonnes	27,92 tonnes	19,54 tonnes	10,95 %	70 %	- 59,05 %

Certains résidus domestiques dangereux (RDD) ont un caractère de dangerosité. C'est le cas des huiles usées, de certaines peintures, des solvants, des pesticides, des engrais et des piles. En quantité, ces résidus comptent pour peu dans le total des résidus générés. Cependant, les dangers qu'ils représentent sont réels car ils peuvent contaminer l'environnement lorsqu'ils sont éliminés ou tout simplement rejetés dans la nature.

Actuellement, on ne retrouve aucune collecte municipale qui offre la possibilité aux citoyens de se départir adéquatement de leurs RDD. Cependant, certains détaillants permettent le retour de leurs produits lorsqu'ils sont hors d'usage. C'est le cas de certaines peintures, des piles ou huiles. Cette pratique n'est malheureusement pas répandue chez tous les détaillants. Afin de remédier à cette situation, voici les différentes mesures prévues par le plan de gestion des matières résiduelles concernant les résidus domestiques dangereux, mesures qui permettront de récupérer davantage de résidus domestiques dangereux.

7.4.1 Mesures à prévoir pour les résidus domestiques dangereux

MESURES À PRÉVOIR POUR LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX		
Mesures à prévoir : Information et sensibilisation		
L'information et la sensibilisation sont des éléments clés dans l'atteinte d'objectifs de réduction des résidus domestiques dangereux. Les activités des RDD porteront principalement sur la réduction à la source de ces résidus mais aussi en faisant connaître les différents endroits où l'on peut retourner les résidus domestiques dangereux hors d'usage. Ces activités s'inscriront dans les activités de sensibilisation et d'information et sont prévues dès 2004.	Mise en œuvre :	2004 et suivantes
	Coûts :	n.a.
Mesures à prévoir : Promotion du retour des RDD dans les lieux d'acquisition		
Dans le but de favoriser le retour à la source des RDD, cette mesure prévoit de faire connaître les différents points de retour des résidus domestiques dangereux que l'on retrouve à travers la MRC. De cette façon, le consommateur sera responsabilisé et conscientisé à la réduction à la source. Une liste exhaustive et tenue à jour des différents points sera constituée puis publicisée au moyen des bulletins municipaux ou d'un site internet. Cette promotion se fera à partir de 2004.	Mise en œuvre :	2004 et suivantes
	Coûts :	n.a.
Mesures à prévoir : Conteneurs à récupération de peinture		
Afin d'offrir un service de récupération de peinture similaire dans chacune des municipalités, des conteneurs permettant d'accueillir des peintures usagées seront disposés stratégiquement dans certaines municipalités. Cette mesure permettra aux citoyens n'ayant pas de magasins acceptant les contenants de peinture hors d'usage de disposer adéquatement de ces contenants. L'installation des conteneurs se fera en collaboration avec l'organisme Éco-peinture qui fera la collecte des conteneurs et s'assura de la valorisation de la peinture récupérée. Cette mesure pourra débuter dès 2004 et aucun coût n'est prévu car c'est Éco-peinture qui se charge de la collecte, de la disposition des contenants et de la peinture hors d'usage	Mise en œuvre :	2004 et suivantes
	Coûts :	aucun
Mesures à prévoir : Récupération des piles usagées		
Un programme de récupération des piles usagées sera mis en place dans les municipalités. Cette mesure permettra de recueillir les piles rechargeables et non rechargeables via un programme régional, ce qui permettra de réduire les coûts de traitement. Le projet sera également en collaboration avec les écoles et les bureaux municipaux de l'ensemble des municipalités. Cette mesure débutera en 2005 et les coûts estimés sont de 2 500 \$ pour le programme, ce qui représente 0,24 \$ par unité, par année.	Mise en œuvre :	2005 et suivantes
	Coûts :	2 500 \$

Mesures à prévoir : Remise à résidus domestiques dangereux		
Afin d'offrir un service de qualité aux citoyens de la MRC concernant l'élimination de leurs résidus domestiques dangereux, il est prévu de mettre en place une remise à RDD. Cette mesure permettra de compléter la collecte des RDD et sera en mesure d'accueillir les résidus d'huile, de solvants, de pesticides ainsi que la peinture et les piles usagées. Il s'agira d'une remise respectant les normes environnementales en vigueur et elle pourra être installée à l'éco-centre. Elle pourra être disponible aux mêmes heures d'ouverture que l'éco-centre, permettant aux citoyens de se départir de leurs RDD pendant la période estivale. La mise en place est prévue pour l'année 2008 et une somme de 25 000 \$ est anticipée pour réaliser ce projet, ce qui équivaut à 2,40 par unité, par année.	Mise en œuvre :	2008
	Coûts :	25 000 \$

7.5 LES TEXTILES

Filière d'intervention : TEXTILES					
Quantités récupérées actuellement	Quantités potentiellement récupérables	Quantités à valoriser	Taux de récupération actuel (%)	Objectif de récupération en 2008	Écart (%)
80,4 tonnes	141 tonnes	60,6 tonnes	57 %	50 %	+ 7 %

La région déploie déjà un grand effort dans la récupération des textiles. On retrouve 4 lieux où l'on peut venir y déposer des textiles. Ces lieux sont opérés par des organismes communautaires. Ces textiles sont par la suite revendus pour le réemploi ou recyclés lorsque les volumes sont trop importants. Ces organismes effectuent déjà un travail important de réemploi mais leurs capacités d'accueil sont saturées par la petitesse des locaux ou la capacité des bénévoles.

7.5.1 Mesures à prévoir pour les textiles

MESURES À PRÉVOIR POUR LES TEXTILES		
Mesures à prévoir : Information et sensibilisation		
L'information et la sensibilisation demeurent un point important afin de favoriser le réemploi et la récupération des textiles. Une communication efficace permettra également de meilleures activités de réemploi des textiles et consolidera les efforts déployés vers l'atteinte des objectifs de valorisation que la MRC s'est fixés pour les textiles. Les coûts associés à cette mesure seront inclus dans les activités de communication et la mise en œuvre est prévue à partir de 2004.	Mise en œuvre :	2004 et suivantes
	Coûts :	n.a.

Mesures à prévoir : Soutenir et consolider le réseau des comptoirs vestimentaires		
Le réseau des comptoirs vestimentaires est déjà bien implanté. Cependant, les quantités reçues par ces différents points de dépôts sont importantes et le manque d'espace des locaux est significatif. C'est pourquoi il est important de soutenir ce réseau de réemploi en essayant de trouver de nouveaux débouchés pour leur surplus de textiles qu'ils reçoivent. La vente des surplus de textile à des récupérateurs demeure une avenue prometteuse et pourrait assurer une meilleure rentabilité tout en permettant une plus grande récupération des textiles. La mise en œuvre de cette mesure débutera à partir de 2005.	Mise en œuvre :	2005 et suivantes
	Coûts :	Aucun
Mesures à prévoir : Implantation de nouveaux lieux de dépôts		
Afin de maximiser la récupération et le réemploi des textiles à l'ensemble du territoire, cette mesure vise à faire l'implantation de nouveaux lieux de dépôts pour les textiles. Cette action se fera en concertation avec les organismes du milieu. Il y aura l'ajout de conteneurs spécifiques pour la récupération du textile dans les municipalités éloignées des lieux de dépôts actuels. Des ententes seront prises avec des organismes effectuant la récupération des textiles afin d'installer des cloches à textile à partir de 2007.	Mise en œuvre :	2007 et suivantes
	Coûts :	Aucun

7.6 LES PNEUS

Filière d'intervention : PNEUS					
Quantités récupérées actuellement	Quantités potentiellement récupérables	Quantités à valoriser	Taux de récupération actuel (%)	Objectif de récupération en 2008	Écart (%)
119,30 tonnes	138,72 tonnes	0 tonnes	86 %	85 %	+ 1%

Le Québec génère l'équivalent de 7 millions de pneus automobiles hors d'usage chaque année. Pour la MRC de L'Érable, cela représente environ un total 13 250 pneus qui ont été générés, ce qui représente 119 tonnes. L'objectif de valorisation fixé par la Politique est de 85 %, ce qui est déjà atteint car les dernières données disponibles présentaient un taux de 86 % des pneus qui étaient récupérés et valorisés. La réussite de cet objectif est redevable aux efforts déployés par Recyc-Québec à l'échelle de la province ainsi qu'aux droits environnementaux exigés sur les pneus neufs qui ont permis de développer un réseau de récupérateur et de mise en valeur. Cependant, les endroits où l'on peut déposer les pneus dans la région sont peu connus par le manque de publicité à ce sujet. Voici les mesures qui permettront de maintenir et d'améliorer la récupération des pneus hors d'usage.

7.6.1 Mesures à prévoir pour les pneus

MESURES À PRÉVOIR POUR LES PNEUS		
Mesures à prévoir : Information et sensibilisation		
L'information et la sensibilisation demeurent une stratégie importante dans la réussite de l'atteinte des objectifs de valorisation que la MRC s'est fixés. C'est pourquoi il sera important de faire connaître les différents points (garages) dans la MRC où les citoyens peuvent venir déposer leurs pneus hors d'usage. Une liste exhaustive et mise à jour régulièrement sera tenue et mise à la disposition des citoyens via les activités de communication. Cette mesure s'appliquera dès 2004.	Mise en œuvre :	2004 et suivantes
	Coûts :	n.a.
Mesures à prévoir : Conteneur à pneus à l'éco-centre		
Dans un souci d'améliorer davantage le système de récupération des pneus hors d'usage déjà en place, il est prévu d'installer un conteneur permettant de recueillir les pneus hors d'usage. Cette mesure se fera à l'éco-centre en collaboration avec le programme existant de récupération des pneus de Recyc-Québec. À partir de 2008 ou de la mise en fonction de l'éco-centre, les utilisateurs auront par la même occasion, la chance de se départir de leurs vieux pneus hors d'usage.	Mise en œuvre :	2008
	Coûts :	1 000 \$

7.7 LES DÉCHETS ULTIMES

Filière d'intervention : DÉCHETS ULTIMES (ORDURES)					
Quantité actuelle (tonnes)	Quantité potentielle (tonnes)	Quantité à valoriser (tonnes)	Objectif actuel (%)	Objectif de récupération en 2008	Écart (%)
13 500 tonnes	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Malgré tous les efforts de réduction des déchets, il restera toujours une partie de ces matières qu'il sera nécessaire d'éliminer via les lieux d'enfouissement sanitaire. Cependant, des efforts doivent être faits pour tenter de réduire la quantité de déchets générée sur le territoire de la MRC de L'Érable. Actuellement, un total de 13 500 tonnes sont éliminées par l'ensemble des municipalités (secteur municipal et ICI) et ce chiffre ne cessera d'augmenter si aucune mesure n'est mise en application. Voici les différentes mesures prévues au plan de gestion des matières résiduelles qui permettront de réduire la quantité de déchets à éliminer par les différents secteurs.

7.7.1 Mesures à prévoir pour les déchets ultimes (ordures)

MESURES À PRÉVOIR POUR LES DÉCHETS ULTIMES (ORDURES)		
Mesures à prévoir : Information et sensibilisation		
L'information et la sensibilisation des citoyens et des ICI à la réduction des déchets demeurent un axe important dans la réussite de l'atteinte des objectifs de valorisation que la MRC s'est fixés. C'est une mesure peu coûteuse et qui peut être très efficace. Il s'agira de sensibiliser les gens à la problématique des déchets, aux conséquences d'une génération de matières résiduelles importante ainsi que des impacts financiers, sociaux et environnementaux que cela implique. Cette démarche débutera dès 2004 et les coûts sont inclus dans les activités de communication.	Mise en œuvre :	2004 et suivantes
	Coûts :	Aucun
Mesures à prévoir : Collecte des déchets en alternance (aux 2 semaines) sur tout le territoire		
Afin d'uniformiser les collectes de déchets sur le territoire ainsi que de réduire les coûts de collecte, cette mesure prévoit établir la collecte des déchets aux 2 semaines sur tout le territoire de la MRC de L'Érable. Cette mesure a peu d'impact pour la plupart des municipalités car elles effectuent déjà leur collecte de cette façon. Les municipalités qui devront modifier leurs procédures y percevront des économies dans les contrats à attribuer et une meilleure prise de conscience des citoyens face à leur production de déchets. Ce changement pourra se faire lors du nouvel appel d'offres des contrats de collecte et de transport des déchets en 2006. Les économies estimées sont de l'ordre de 20 000 \$ par année. Cette économie peut représenter jusqu'à 5 \$ par unité, par année pour les municipalités concernées (Ville de Plessisville et Saint-Ferdinand).	Mise en œuvre :	2006 et suivantes
	<u>Économies :</u> <u>prévues</u>	- 20 000 \$
Mesures à prévoir : Coûts d'enfouissement aux poids		
Toujours dans un souci de réduire les coûts liés à l'élimination des déchets, cette mesure prévoit d'établir une nouvelle procédure dans l'établissement des contrats de collecte et d'élimination. Cette mesure prévoit de déboursier le coût réel de l'enfouissement que la municipalité génère (coûts selon le poids) et non en fonction de l'estimé établi lors des soumissions. De cette façon, les municipalités pourront bénéficier des efforts qu'elles mettent en branle pour réduire leurs déchets. Les municipalités iront donc en soumission seulement pour le service « collecte et transport » des déchets. La partie « enfouissement » sera facturée directement à la municipalité qui payera le montant de l'enfouissement. Ce changement se fera à partir des nouveaux contrats de collecte de 2006 et les économies estimées sont de 114 000\$ par année pour les 11 municipalités en comparaison avec la méthode actuelle.	Mise en œuvre :	2006 et suivantes
	<u>Économies :</u> <u>prévues</u>	-114 000 \$

Mesures à prévoir : Modifications des cahiers de charge		
<p>Le nécessité de connaître les quantités réelles générées par les municipalités et les ICI aux différentes installations de traitement et d'élimination amène à apporter certaines modifications aux cahiers de charge des futurs contrats de collecte des matières résiduelles (déchets, récupération, matières putrescibles, etc.). Ces modifications seront intégrées aux cahiers de charge des nouveaux contrats de collecte en 2006 afin de préciser les quantités générées et d'établir une meilleure caractérisation des matières produites. Les données obtenues permettront également un meilleur suivi du plan de gestion face à ces objectifs de valorisation. Aucun coût particulier n'est prévu à cette mesure car cette tâche sera assurée par la personne responsable de la mise en œuvre du plan de gestion.</p>	Mise en œuvre :	2006 et suivantes
	Coûts :	n.a.

7.8 LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET LA RÉGLEMENTATION

L'ajout de nouvelles mesures dans la gestion générale des matières résiduelles ainsi que l'ajout de réglementation est un aspect essentiel à l'amélioration de la gérance des matières résiduelles sur le territoire. Ces mesures permettront d'accompagner les nouveaux services tout en établissant certaines mesures de restriction. De plus, certaines mesures prévues à cette section permettront d'orienter certaines décisions suite à la fermeture prévue du site d'enfouissement de Plessisville.

7.8.1 Mesures à prévoir à la gestion des matières résiduelles et à la réglementation

MESURES À PRÉVOIR À LA GESTION ET À LA RÉGLEMENTATION		
Mesures à prévoir : Audits sur la gestion des matières résiduelles et accompagnement des ICI		
<p>Les industries, commerces et les institutions génèrent un très grand volume de matières résiduelles. Afin de les aider à atteindre leurs objectifs de valorisation, des audits sur leur gestion des matières résiduelles pourront être réalisés en concertation avec les ICI voulant participer. Il sera également possible, en collaboration avec les différents entrepreneurs en gestion des matières résiduelles, d'accompagner les ICI qui voudront améliorer leur gestion des matières résiduelles en bonifiant les services qu'elles ont actuellement pour valoriser au maximum les matières résiduelles qu'elles génèrent. Les municipalités et la MRC devront également montrer l'exemple dans leur gestion intégrée des matières résiduelles. Cette mesure pourra s'appliquer dès 2004.</p>	Mise en œuvre :	2004 et suivantes
	Coûts :	n.a.

Mesures à prévoir : Regroupement de certains services de gestion des matières résiduelles		
Le regroupement de certains services de gestion des matières résiduelles est essentiel à l'amélioration de la gestion et la mise en valeur de diverses matières résiduelles. Pour ce faire, les municipalités devront regrouper certains services qu'elles offrent ou qu'elles devront offrir. La MRC pourra également jouer un rôle régional dans les nouveaux services et infrastructures mis à la disposition de la population. Par exemple, les contrats de collecte pourront continuer à être gérés par les municipalités mais l'appel d'offres pourra être régional. La gestion de l'éco-centre pourra être faite par la MRC ainsi que les différents services qui s'y grefferont. La mise en commun des services ou des infrastructures pourra débuter à partir de 2004 et permettra des économies d'échelle appréciables.	Mise en œuvre :	2004 et suivantes
	Coûts :	n.a.
Mesures à prévoir : Fermeture du L.E.S.		
Selon l'échéance prévue par la Ville de Plessisville et selon la quantité de déchets entrant sur le site actuellement, le lieu d'enfouissement sanitaire de Plessisville devrait fermer autour des années 2005-2006. Il est donc important de prévoir les sommes nécessaires pour assurer cette fermeture et assurer le suivi post-fermeture. Le site est sous la responsabilité de la Ville de Plessisville et c'est elle qui devra assumer cette charge. Les coûts estimés pour la fermeture ne sont pas évalués encore. Un fonds post-fermeture est également prévu pour assurer le suivi de ce site.	Mise en œuvre :	2005-2006
	Coûts :	n.a.
Mesures à prévoir : Étude économique et technique pour connaître les possibilités régionales d'élimination des déchets du territoire.		
Pour faire suite à la fermeture du site d'enfouissement de la Ville de Plessisville et afin de répondre aux besoins d'élimination du territoire de la MRC, une étude est prévue afin d'étudier les possibilités techniques et économiques s'offrant aux municipalités quant à l'élimination future de leurs déchets. Cette mesure évaluera les différentes possibilités d'exportation des déchets qui s'offrent aux municipalités du territoire mais inclura également les possibilités pour l'établissement d'un nouveau lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) à caractère régional sur le territoire de la MRC de L'Érable. Cette étude touchera les aspects techniques et économiques et permettra d'orienter certaines décisions afin de répondre aux besoins futurs d'élimination de la région de L'Érable. Cette mesure devra se faire avant la fermeture du L.E.S. de Plessisville (autour de 2005) afin de connaître les possibilités. Le coût estimé est de 20 000 \$, soit 2\$ par unité.	Mise en œuvre :	2005
	Coûts :	20 000 \$

Mesures à prévoir : Restriction de jeter des matières recyclables		
<p>Cette mesure vise à accompagner certaines actions ayant comme but de réduire les quantités de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement. En restreignant les matières acceptées dans le bac à déchets, les gens seront plus sensibilisés à la récupération et la valorisation des matières résiduelles, ce qui permettra également de conscientiser la population au principe de «réduction à la source». Les matières recyclables ne seront plus acceptées dans le bac à déchets et des bons de courtoisie seront distribués aux récalcitrants. L'information et la sensibilisation seront très présentes dans le but de présenter les alternatives possibles. Cette mesure est prévue pour l'année 2007, le temps que les différentes mesures de sensibilisation et d'information soient implantées correctement.</p>	Mise en œuvre :	2007 et suivantes
	Coûts :	Aucun
Mesures à prévoir : Restriction de jeter des résidus verts		
<p>Cette mesure vise à accompagner certaines actions ayant comme but de réduire les quantités de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement. En restreignant les matières acceptées dans le bac à déchets, les gens seront plus sensibilisés à la mise en valeur des matières résiduelles, ce qui permettra également de conscientiser la population au principe de «réduction à la source» et à l'herbicyclage. Les résidus verts ne seront plus acceptés dans le bac à déchets et des bons de courtoisie seront distribués aux récalcitrants. L'information et la sensibilisation seront très présentes dans le but de présenter les alternatives possibles comme les lieux de dépôts de résidus verts ou le compostage. Cette mesure est prévue pour l'année 2007, le temps que les différentes mesures connexes soient implantées correctement.</p>	Mise en œuvre :	2007 et suivantes
	Coûts :	Aucun

7.9 LES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION

L'atteinte des objectifs de mise en valeur de la Politique demande un changement profond des valeurs à l'égard des matières résiduelles. Ce changement ne peut se réaliser sans une prise de conscience de l'importance de protéger, dans une perspective de développement durable, les ressources essentielles au bien être des générations futures

C'est pourquoi les activités de sensibilisation et d'information sur les nouvelles façons de contribuer à la gestion durable des matières résiduelles sont essentielles. Des outils de sensibilisation et d'information se doivent d'être élaborés en fonction des différents intervenants et diffusés auprès de la population, des ICI et autres groupes concernés. Un plan de communication détaillé impliquant l'ensemble des municipalités sera établi au moment opportun et favorisera la hiérarchie des 3RV-E. Voici déjà quelques mesures qui pourront faire partie des activités d'information et de sensibilisation. La mise en place de ces mesures s'amorcera à partir de 2004 et une somme d'environ 20 000 \$ par année est prévu pour les activités de sensibilisation et d'information, soit environ 2 \$ par unité desservie annuellement.

7.9.1 Mesures à prévoir pour les activités de sensibilisation et d'information

MESURES À PRÉVOIR POUR LES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION		
Mesures à prévoir : Diffusion d'informations		
La sensibilisation et l'information doivent passer par la diffusion d'informations. Des communiqués, des tracts et des bulletins informatifs seront produits et diffusés. Des rappels sur la bonne gestion des matières résiduelles seront faits par l'intermédiaire des journaux, des bulletins municipaux, des comptes de taxes, etc. Dès 2004, un important effort sera axé sur la sensibilisation et l'information et une somme de 12 500 \$ est prévue pour ces activités, soit un montant de 1,20 \$ par unité.	Mise en œuvre :	2004 et suivantes
	Coûts :	12 500 \$
Mesures à prévoir : Site Internet dédié aux matières résiduelles		
Dans l'intention d'offrir une information adéquate et mise à jour régulièrement, cette mesure prévoit l'élaboration d'un site internet dédié à l'information sur les matières résiduelles du territoire. On pourra y retrouver, entre autres, les journées de collectes des municipalités, des différents points où l'on peut déposer les différentes matières à récupérer (peinture, piles, résidus verts, etc.) et différents conseils afin de réduire la quantité de matières résiduelles et de favoriser le principe hiérarchique des 3RV-E (Réduction, Réemploi, Récupération, Valorisation et Élimination). Cette mesure s'amorcera dès 2004.	Mise en œuvre :	2004
	Coûts :	aucun
Mesures à prévoir : Programme de compostage domestique		
Le compostage domestique est une excellente façon de minimiser l'impact des résidus de jardin et des résidus de table. Il s'agit d'un effort simple mais significatif qui contribue à protéger et améliorer l'environnement. Le compost ainsi obtenu permet aussi de fertiliser naturellement le terrain. Le programme de compostage domestique offrira une centaine de composteurs par année (ou plus) et offrira des rencontres de formation 1 à 2 fois par année par un spécialiste. La distribution d'une centaine (ou plus) de composteurs par année à partir de 2004 est un objectif estimé à 2 000 \$, soit 0,20 \$ par unité.	Mise en œuvre :	2004 et suivantes
	Coûts :	2 000 \$
Mesures à prévoir : Calendrier des collectes		
Cette mesure prévoit la production d'un calendrier des collectes pour chacune des municipalités. De cette façon, les citoyens auront l'horaire de l'ensemble des collectes dans l'année avec les dates des journées de collectes spéciales (encombrants, sapins, feuilles mortes, etc.). Ce calendrier pourra également servir d'aide-mémoire en précisant quelles matières sont acceptées dans le bac à recyclage et comment se départir des autres matières résiduelles. Les calendriers pourront être produits à partir de 2004. Les coûts de production et de distribution pour cet outil sont estimés à environ 3 500 \$, soit 0,34 \$ par unité annuellement.	Mise en œuvre :	2004 et suivantes
	Coûts :	3 500 \$

Mesures à prévoir : Partenariat avec les organismes du milieu et les entrepreneurs		
Il existe déjà des organismes communautaires qui effectuent un grand travail de réemploi dans la région. Dans le but de maximiser cet effort, on devra privilégier le partenariat avec ces organismes ainsi qu'avec les entrepreneurs. C'est en travaillant en collaboration que l'on pourra atteindre les objectifs fixés par la Politique. Des ententes d'échange entre organismes pourront ainsi être conclues afin de répondre adéquatement aux besoins des clientèles et de la population tout en maximisant le réemploi. Les entrepreneurs en gestion des matières résiduelles pourront également travailler en étroite collaboration avec la MRC et les municipalités afin d'offrir des services répondant aux objectifs de la politique. Cette action pourra débuter en 2004.	Mise en œuvre :	2004 et suivantes
	Coûts :	n.a.
Mesures à prévoir : Guide des bonnes pratiques		
Dans un souci d'améliorer la gestion des matières résiduelles effectuée par le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD), un guide des bonnes pratiques sera élaboré afin d'aider les entrepreneurs en construction à bien disposer de leurs matières résiduelles en fonction du type de matières qu'ils génèrent. Ce guide pourrait être disponible sur internet. Ce projet est prévu pour 2007, avec la mise en place de l'éco-centre.	Mise en œuvre :	2007
	Coûts :	n.a.

7.10 LES BOUES SEPTIQUES

Au Québec, les activités d'épuration des eaux municipales et de vidange des fosses septiques génèrent annuellement 185 000 tonnes de boues sèches. La très grande majorité de ces boues est incinérée et le reste est enfoui. Pourtant, une partie pourrait servir à régénérer certains sites ou à amender des terres agricoles ou sylvicoles. La Politique exige qu'un plan directeur des boues fasse partie intégrante du plan de gestion afin qu'elles fassent l'objet d'une planification territoriale et leur potentiel de mise en valeur évalué. Éventuellement, aucune boue ne devrait être enfouie sans qu'il soit démontré qu'il n'est pas économiquement viable de la valoriser.

Dans la MRC de L'Érable, une grande proportion des boues des fosses septiques est valorisée en terrain agricole. On y dénombre **3 101 installations** septiques produisant un volume théorique de 4 349 m³ de boues à vidanger, où déjà 1 500 m³ sont valorisées sur des parcelles agricoles. Concernant les boues provenant des installations d'épuration municipales, seulement deux municipalités ont déjà fait traiter leurs boues septiques municipales qui ont dû être enfouies en raison de la toxicité qu'elles représentaient. À long terme, trois municipalités devront effectuer cette opération, prévue dans 5 à 10 ans et une mise en commun devra être prévisible.

Ainsi, afin de remédier à la situation actuelle dans la gestion des boues de fosses septiques (ex : non-respect du règlement Q2-r8, résidences sans installations septiques), certaines mesures sont prévues

car le but premier est d'améliorer la sécurité et la qualité des eaux potables. Ultiment, la valorisation agricole ou tout autre moyen de mise en valeur des boues (BFS et municipales) devra être privilégié s'il est économiquement viable de le faire.

7.10.1 Mesures à prévoir pour les boues septiques

MESURES À PRÉVOIR POUR LES BOUES SEPTIQUES		
Mesures à prévoir : Information et sensibilisation		
Avant toute mesure de contrôle et de suivi, il sera important de mettre en place un bon programme d'information et de sensibilisation des citoyens face aux installations septiques. Encore beaucoup trop de gens négligent l'entretien et la vidange périodique de leurs fosses septiques. De plus, un inventaire rapide a permis de constater qu'encore plusieurs installations ne sont pas conformes à la réglementation. Les activités de communication viseront à réduire ces constats et à protéger l'environnement, en particulier l'eau potable. Les activités d'information et de sensibilisation débuteront dès 2004.	Mise en œuvre :	2004 et suivantes
	Coûts :	n.a.
Mesures à prévoir : Inventaire et suivi des fosses septiques et des installations d'épuration municipale		
Actuellement, la majeure partie des boues de fosses septiques collectées par les entrepreneurs sont valorisées en terrain agricole. Cependant, afin d'établir un meilleur suivi de la qualité des installations septiques ainsi que des quantités de boues qui sont générées et valorisées, cette mesure prévoit d'effectuer un inventaire exhaustif des fosses septiques se trouvant sur le territoire. Cet inventaire permettra de connaître avec exactitude les quantités de boues qui sont traitées et valorisées. On pourra aussi établir la liste des installations non conformes et y porter une attention particulière. Le suivi des installations d'épuration sera également fait afin d'optimiser le traitement des boues issues des étangs aérés en favorisant la valorisation lorsque cela sera possible. L'année de mise en œuvre est prévue pour 2005.	Mise en œuvre :	2005-2006
	Coûts :	n.a.

Mesures à prévoir : **Réglementation sur la vidange des fosses septiques**

Dans le souci d'améliorer la qualité de l'environnement et de faire respecter les normes environnementales en vigueur (Q-2, r-8) qui exige la **vidange obligatoire** des installations septiques aux 2 ou 4 ans selon le type d'habitation (permanente ou saisonnière), les municipalités devront adopter une réglementation municipale s'harmonisant avec le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r-8). Cette mesure permettra d'assurer un meilleur suivi des vidanges des fosses septiques sur le territoire par les municipalités tout en préservant la qualité de l'eau potable en limitant sa contamination. La réglementation établira un système de suivi et de contrôle des vidanges afin de connaître avec exactitude la situation régionale. Cette mesure sera accompagnée d'une importante démarche d'information et de sensibilisation auprès de la population afin de les renseigner sur les raisons de cette initiative. Cette mesure est prévue pour **2007** et aucun coût n'est applicable à cette action car les démarches seront entreprises par la personne responsable de la mise en œuvre du plan de gestion.

Mise en œuvre :	2007
Coûts :	n.a.

Mesures à prévoir : **Regroupement régional pour la gestion des boues**

Dans le cas où il serait économiquement rentable d'appliquer cette mesure, il est prévu de déléguer la compétence en matière de gestion des boues de fosses septiques du territoire à la MRC de L'Érable. Dans un premier temps, la MRC devra assurer le suivi des collectes dans chacune des municipalités et s'assurer que les résidences permanentes et saisonnières effectuent leur vidange dans le respect de la réglementation. Cette démarche sera également accompagnée par un programme d'information et de sensibilisation. Ce regroupement, qui pourra se faire suite à la période d'inventaire exhaustive des installations septiques, est prévu pour l'an **2008**.

Mise en œuvre :	2008
Coûts :	n.a.

Mesures à prévoir : Collecte structurée des boues septiques (résidentielles et municipales)		
<p>Dans un deuxième temps, la MRC obtiendra la gestion complète des boues septiques et devra organiser et structurer les collectes sur le territoire par secteur tout en faisant le suivi des quantités, du traitement et de la valorisation des boues. Cette mesure sera accompagnée d'un programme de communication et d'information. Cette action sera mise en œuvre en 2008. Le coût d'une telle opération n'impliquera aucun coût supplémentaire car les propriétaires de résidence doivent déjà faire vidanger leurs installations septiques. Le coût d'une vidange est estimé à environ 90 \$ à tous les deux ans pour les résidences permanentes ou aux quatre ans pour les résidences saisonnières. On retrouve sur le territoire, selon les données du rôle d'évaluation, environ 2 600 résidences permanentes et 500 chalets ayant une installation septique. On peut donc estimer annuellement à 128 000 \$ le coût d'une collecte structurée. Note importante, il ne s'agit pas de nouveaux coûts que devront assumer les citoyens car ils payent déjà pour un tel service sur une base individuelle. Il est également envisagé d'effectuer des collectes structurées des installations d'épuration des eaux usées municipales. Le but de ces regroupements de services permettra une économie d'échelle appréciable et la valorisation des boues recueillies sera le moyen utilisé si cela est économiquement et techniquement valable.</p>	Mise en œuvre :	2008
	Coûts :	128 000 \$

7.11 LE SUIVI ET L'APPLICATION DU PLAN DE GESTION

Le suivi des moyens privilégiés par le plan de gestion des matières résiduelles est un élément essentiel dans l'évaluation de l'atteinte des objectifs de mise en valeur. Il est également important de mettre en application le plan de gestion et de s'assurer qu'il soit réalisé dans son ensemble, toujours dans le but d'atteindre les objectifs de la politique et d'améliorer la gestion des matières résiduelles dans la région de L'Érable. Voici donc l'ensemble des mesures prévues au plan de gestion qui permettront de faire le suivi et l'application du plan de gestion.

7.11.1 Mesures à prévoir pour le suivi et l'application du plan de gestion

MESURES À PRÉVOIR POUR LE SUIVI ET L'APPLICATION DU PLAN DE GESTION		
Mesures à prévoir : Information et sensibilisation		
Comme pour l'ensemble des mesures prises par le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable, l'information est un élément essentiel dans le suivi du plan de gestion. En informant la population sur les progrès que réalise la MRC face à la réduction de ces déchets, cette mesure permettra de justifier les ressources mises en place pour l'atteinte de ces objectifs. Une information constante sera remise aux médias ou publiée dans les bulletins municipaux dans le but de conscientiser la population à la réduction des déchets et à rendre publique les résultats face aux objectifs. Cette mesure s'appliquera annuellement à partir de 2003. Les coûts de cette action sont inclus dans les activités de communication.	Mise en œuvre :	2003 et suivantes
	Coûts :	n.a.
Mesures à prévoir : Comité de suivi du PGMR		
Cette mesure prévoit la formation d'un comité de suivi de plan de gestion des matières résiduelles qui agira comme chien de garde dans la mise en œuvre du PGMR. En collaboration avec la personne responsable de la mise en œuvre, ce comité aura comme mandat de s'assurer que la mise en œuvre du plan de gestion soit respectée. Il pourra aussi traiter de tout autre sujet relatif aux matières résiduelles et prendra compte des commentaires et des bonifications possibles à la gestion de matières résiduelles venant des intervenants, de la population ou des ICI. Ce comité pourra être composé de représentants de la population, des municipalités, des ICI et de tout autre organisme ayant un intérêt pour la gestion des matières résiduelles. Ce comité débutera ses activités dès 2004 avec la mise en application du plan de gestion. Les coûts de cette action sont inclus dans les activités régulières de la personne-ressource.	Mise en œuvre :	2004 et suivantes
	Coûts :	n.a.
Mesures à prévoir : Bilan de suivi annuel		
Le suivi du plan de gestion est une mesure primordiale dans la démarche de réduction de déchets. Ainsi, il est prévu de rendre public à tous les ans un rapport de suivi des quantités de matières générées et récupérées sur le territoire. Ceci permettra une meilleure analyse de la situation et des progrès qui sont réalisés grâce aux efforts de mise en valeur. Ce bilan se composera de différentes statistiques sur la mise en valeur des matières résiduelles récupérées et valorisées ainsi que sur les quantités globales de déchets générées. Le bilan de mise en œuvre des actions sera également présenté à tous les ans afin de rendre compte de l'avancement des mesures proposées. À tous les cinq ans, le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) sera révisé comme l'exige la Loi sur la Qualité de l'Environnement (article 53.23 de la LQE). Un bilan sera publié dès 2003.	Mise en œuvre :	2003 et suivantes
	Coûts :	n.a.

Mesures à prévoir : Maintenir une ressource en gestion des matières résiduelles		
Afin de s'assurer du suivi de plan de gestion ainsi que d'assurer la gestion des nouveaux services et infrastructures régionaux, cette mesure prévoit le maintien d'une ressource en gestion des matières résiduelles à la MRC. Cette personne s'occupera, entre autres, de mettre en branle les nouvelles infrastructures nécessaires, d'assurer le suivi et l'application du plan de gestion, d'élaborer des stratégies de communication efficaces et de maintenir les liens avec les partenaires reliés aux matières résiduelles. Cette ressource débutera la mise en œuvre du plan dès 2003 et s'affaira au suivi du plan également.	Mise en œuvre :	2004 et suivantes
	Coûts :	18 000 \$
Mesures à prévoir : Connaissance accrue des quantités de matières résiduelles générées		
Dans le but de remédier au manque de données sur la caractérisation des déchets dans les lieux d'enfouissement et sur l'ensemble du territoire, cette mesure désire mettre en place un registre de données permettant de caractériser correctement et régulièrement les matières résiduelles. Ces données permettront aussi d'assurer un suivi des quantités produites. La MRC entretiendra des liens étroits avec les différents partenaires afin de connaître adéquatement les quantités exactes de matières résiduelles générées et récupérées sur le territoire. Cette mesure s'appliquera dès la mise en œuvre du plan de gestion en 2004. Les coûts associés à cette mesure sont compris dans les activités régulières de la personne-ressource qui veillera à la mise en place des différentes mesures et du suivi du Plan de gestion.	Mise en œuvre :	2004 et suivantes
	Coûts :	n.a.
Mesures à prévoir : Comité de vigilance du L.E.S. de Plessisville		
Dans un souci de transparence face à la gestion post-fermeture du site d'enfouissement de Plessisville, il y aura la formation d'un comité de vigilance du L.E.S. de Plessisville. Ce comité, qui sera formé sous la responsabilité de la Ville de Plessisville, devra s'assurer que la fermeture du site d'enfouissement respecte les différentes normes environnementales en vigueur. Un lien pourra être également établi avec le comité de suivi du plan de gestion des matières résiduelles pour la diffusion des actions du comité de vigilance du L.E.S.. Cette mesure s'appliquera dès les premières démarches de fermeture du site d'enfouissement, prévu en 2005.	Mise en œuvre :	2005 et suivantes
	Coûts :	n.a.

8. ÉCHÉANCIER ET COÛTS DE MISE EN ŒUVRE

La mise en place de nouveaux services et la mise à niveau des services existants ne se feront malheureusement pas sans une légère augmentation des coûts. Cependant, les modifications qui seront apportées à la gestion des matières résiduelles permettront de récupérer certaines sommes afin de les employer pour de nouvelles infrastructures ou services. Ces économies se feront principalement par des changements effectués dans les contrats d'enfouissement, permettant d'éviter de défrayer plus de 110 000 \$ annuellement, selon les premières estimations. De cette façon, plus la municipalité réduira son volume de déchets, plus grandes seront ses économies à l'enfouissement.

Conséquemment, l'ajout de ces nouvelles mesures se fera graduellement entre les années 2003 et 2008, afin d'éviter des hausses trop importantes de coûts. Les tableaux 55 à 65 dressent l'échéancier de réalisation en fonction des différentes filières d'intervention. Les coûts sont basés sur un total de 10 400 unités d'occupation desservies, soit le nombre d'unités desservies actuellement. Il est important de noter que ces coûts sont des estimés qui sont basés à partir des services offerts dans d'autres régions ou selon les informations disponibles auprès des entrepreneurs. On retrouve également un tableau à l'annexe D résumant l'ajout des différentes mesures aux coûts déjà existants de la gestion des matières résiduelles en fonction de chaque municipalité.

Tableau 55: Échéancier des mesures pour la collecte sélective

FILIÈRE D'INTERVENTION : COLLECTE SÉLECTIVE						
Mesures	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Information et sensibilisation		---	---	---	---	---
Correctifs aux centres de tri		---	---	---	---	---
Conteneurs à récupération (pêle-mêle)		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Conteneurs à carton		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réseau de bacs à recyclage dans les lieux publics			3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Ristourne sur les matières récupérables				n.d.	n.d.	n.d.
Récupération des plastiques d'ensilage		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Total / MRC / an			3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Coûts / unité d'occupation / an			0,29 \$	0,29 \$	0,29 \$	0,29 \$

Tableau 56 : Échéancier des mesures pour les matières putrescibles

FILIÈRE D'INTERVENTION : MATIÈRES PUTRESCIBLES						
Mesures	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Collecte des feuilles mortes	---	---	---	---	---	---
Information et sensibilisation		---	---	---	---	---
Lieux de dépôts de résidus verts			40 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Collecte et valorisation des sapins de Noël				5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Collecte des matières putrescibles porte-à-porte*				250 000 \$	250 000 \$	250 000 \$
Total / MRC / an			40 000 \$	270 000 \$	270 000 \$	270 000 \$
Coûts / unité d'occupation / an			3,85 \$	1,92 \$	1,92 \$	1,92 \$
Coûts / unité d'occupation / an (avec collecte des matières putrescibles porte-à-porte)			3,85 \$	54,00 \$	54,00 \$	54,00 \$

* Calculé en fonction de 5 000 unités (secteur urbain de Plessisville et Princeville)

Tableau 57 : Échéancier des mesures pour les encombrants

FILIÈRE D'INTERVENTION : LES ENCOMBRANTS						
Mesures	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Information et sensibilisation		---	---	---	---	---
Projet de Ressourcerie	---	---				
Détourner les encombrants de l'enfouissement				5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Éco-centre					40 000 \$	40 000 \$
Total / MRC / an				5 000 \$	45 000 \$	45 000 \$
Coûts / unité d'occupation / an				0,48 \$	4,32 \$	4,32 \$

Tableau 58: Échéancier des mesures pour les résidus domestiques dangereux

FILIÈRE D'INTERVENTION : RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX						
Mesures	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Information et sensibilisation		---	---	---	---	---
Promotion du retour des RDD dans les lieux d'acquisition		---	---	---	---	---
Récupération des piles usagées			2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
Conteneurs à récupération de peinture		---	---	---	---	---

Remise à résidus domestiques dangereux						25 000 \$
Total / MRC / an			2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	27 500 \$
Coûts / unité d'occupation / an			0,24 \$	0,24 \$	0,24 \$	2,64 \$

Tableau 59: Échéancier des mesures pour les textiles

FILIÈRE D'INTERVENTION : LES TEXTILES						
Mesures	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Information et sensibilisation		---	---	---	---	---
Soutenir et consolider le réseau des comptoirs vestimentaires			---	---	---	---
Implantation de nouveaux lieux de dépôts					---	---
Total / MRC / an		---	---	---	---	---
Coûts / unité d'occupation / an		---	---	---	---	---

Tableau 60: Échéancier des mesures pour les pneus

FILIÈRE D'INTERVENTION : LES PNEUS						
Mesures	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Information et sensibilisation		---	---	---	---	---
Conteneurs à pneus à l'éco-centre						1 000 \$
Total / MRC / an						1 000 \$
Coûts / unité d'occupation / an						0,10 \$

Tableau 61: Échéancier des mesures pour les déchets ultimes

FILIÈRE D'INTERVENTION : DÉCHETS ULTIMES (ORDURES)						
Mesures	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Information et sensibilisation		---	---	---	---	---
Collecte des déchets aux 2 semaines sur tout le territoire				-20 000 \$	-20 000 \$	-20 000 \$
Coûts d'enfouissement aux poids				-114 000 \$	-114 000 \$	-114 000 \$
Modifications des cahiers de charge				---	---	---
Total / MRC / an				-134 000 \$	-134 000 \$	-134 000 \$
Coûts / unité d'occupation / an				-12,88 \$	-12,88 \$	-12,88 \$

Tableau 62: Échéancier des mesures concernant la gestion des matières résiduelles et la réglementation

FILIÈRE D'INTERVENTION : GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RÉGLEMENTATION						
Mesures	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Audits sur la gestion des matières résiduelles et accompagnement des ICI		---	---	---	---	---
Regroupement de certains services municipaux de gestion des matières résiduelles			---	---	---	---
Fermeture du L.E.S.			n.a.	n.a.		
Étude économique et technique pour connaître les possibilités régionales d'élimination des déchets du territoire			20 000 \$			
Restriction de jeter des matières recyclables					---	---
Restriction de jeter des résidus verts					---	---
Total / MRC / an		---	20 000 \$	---	---	---
Coûts / unité d'occupation / an		---	1,92 \$	---	---	---

Tableau 63: Échéancier des mesures concernant les activités de sensibilisation et d'information

FILIÈRE D'INTERVENTION : ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION						
Mesures	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Diffusion d'informations		8 000 \$	14 500 \$	14 500 \$	14 500 \$	14 500 \$
Site internet		---	---	---	---	---
Programme de compostage domestique		2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Calendrier des collectes		---	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$
Partenariat avec les organismes du milieu et les entrepreneurs		---	---	---	---	---
Guide des bonnes pratiques					n.a.	
Total / MRC / an		10 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
Coûts / unité d'occupation / an		0,96 \$	1,92 \$	1,92 \$	1,92 \$	1,92 \$

Tableau 64: Échéancier des mesures concernant les boues septiques

FILIÈRE D'INTERVENTION : BOUES SEPTIQUES						
Mesures	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Information et sensibilisation		---	---	---	---	---
Inventaires des fosses septiques et des installations d'épuration municipales			---	---		
Réglementation sur la vidange des fosses septiques					---	---
Regroupement régional pour la gestion des boues						---
Collectes structurées des boues septiques* (résidentielles et municipales)						128 000 \$
Total / MRC / an		---	---	---	---	128 000
Coûts / unité d'occupation / an		---	---	---	---	90 \$

* Calculées en fonction de 2600 résidences permanentes et 500 chalets ayant des installations septiques, vidangées respectivement aux 2 et 4 ans.

Tableau 65: Échéancier des mesures de suivi et d'application du plan de gestion

FILIÈRE D'INTERVENTION : LE SUIVI ET L'APPLICATION DU PLAN DE GESTION						
Mesures	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Information et sensibilisation	---	---	---	---	---	---
Comité de suivi du PGMR	---	---	---	---	---	---
Bilan de suivi annuel	---	---	---	---	---	---
Ressource en gestion des matières résiduelles		---	18 000 \$	18 000 \$	18 000 \$	18 000 \$
Connaissance accrue des quantités de matières résiduelles générées		---	---	---	---	---
Comité de vigilance du L.E.S. de Plessisville			n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Total / MRC / an		---	18 000 \$	18 000 \$	18 000 \$	18 000 \$
Coûts / unité d'occupation / an		---	1,73 \$	1,73 \$	1,73 \$	1,73 \$

Si l'on regroupe les coûts annuellement en fonction des différentes filières d'intervention, on obtient le tableau synthèse suivant (tableau 66). Il représente les sommes prévues pour les différentes mesures qui s'ajouteront aux services déjà offerts par les municipalités. Ainsi, les sommes envisagées ne devraient pas dépasser une moyenne de 24,09 \$ de plus par municipalité à la fin de 2008. Cependant, il est important de noter que ces sommes ne prévoient pas les augmentations des coûts d'enfouissement anticipées dues à la fermeture du L.E.S. de Plessisville et à l'exportation des déchets vers une autre MRC.

Tableau 66 : Bilan des coûts de chacune des filières d'intervention en fonction de l'année de mise en oeuvre

COÛTS ANNUELS DES MESURES SELON LES FILIÈRES D'INTERVENTION					
Filières d'intervention	2004	2005	2006	2007	2008
La collecte sélective	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Les matières putrescibles		40 000 \$	270 000 \$	270 000 \$	270 000 \$
Les encombrants			5 000 \$	45 000 \$	45 000 \$
Les résidus domestiques dangereux		2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	27 500 \$
Les textiles	---	---	---	---	---
Les pneus	---	---	---	---	1 000 \$
Les déchets ultimes (ordures)			-134 000 \$	-134 000 \$	-134 000 \$
La gestion des matières résiduelles et la réglementation		20 000 \$			
Les activités de sensibilisation et d'information	10 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
Les boues septiques	---	---	---	---	128 000* \$
Le suivi et l'application de du plan de gestion		18 000 \$	18 000 \$	18 000 \$	18 000 \$
Total / MRC / an	23 000 \$	93 500 \$	179 500 \$	224 500 \$	250 500 \$
Coûts / unité d'occupation / an	2,21 \$	8,99 \$	17,26 \$	21,59 \$	24,09 \$

* Cette somme n'est pas considérée comme un ajout aux coûts actuels car les propriétaires doivent déjà assurer la vidange de leurs installations septiques périodiquement.

9. PROGRAMME DE SUIVI ET ATTEINTE DES OBJECTIFS

9.1 SUIVI DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE L'ÉRABLE

Dans le but de contrôler périodiquement la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles et d'évaluer l'atteinte des objectifs du plan de gestion, il est essentiel d'établir un programme de suivi et d'évaluation du plan de gestion des matières résiduelles. Ce programme permettra d'évaluer périodiquement divers indices de performance face aux mesures établies par le plan. Par ailleurs, l'évaluation de ces résultats permettra également de mesurer l'efficacité des interventions qui ont été mises en place et d'y apporter des modifications, si tels sont les besoins.

Il est également prévu de dresser et de diffuser un **bilan annuel** de l'état de la situation du plan, des actions qui ont été réalisées durant l'année ainsi que du niveau d'atteinte des différents objectifs de mise en valeur des matières visées par le plan de gestion. De plus, **à tous les 5 ans, l'ensemble du plan de gestion sera révisé** complètement, comme l'exige l'article 53.23. de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (L.Q.E.), en fonction des résultats obtenus face aux objectifs fixés pour 2008. Pour ce faire, de nombreuses données devront être rendues disponibles périodiquement pour assurer un suivi juste et complet du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable. Ainsi, la poursuite de la collaboration avec les différentes entreprises en gestion des matières résiduelles et des organismes liés au réemploi sera primordiale pour assurer ce suivi. L'obtention de ces données constitue un des défis importants du plan de gestion, et c'est pourquoi le plan mettra en place des outils qui permettront de faciliter ces collectes d'informations.

9.2 LES CALCULS DE PERFORMANCE

Les calculs de la performance permettent d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs fixés pour 2008 ainsi que la réussite du plan de gestion des matières résiduelles. Il est important de mentionner que les objectifs énoncés dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 n'ont pas d'année de référence mais sont plutôt calculés à partir du potentiel pouvant être valorisé des quantités de matières résiduelles éliminées d'année en année sur le territoire de la MRC de L'Érable.

Voici quelques formules permettant d'estimer certaines données essentielles à l'évaluation du suivi du plan de gestion. Les résultats des modèles de calcul, ici mentionnés, sont des indicateurs qui seront utilisés dans le suivi du plan de gestion. Ils peuvent très bien s'appliquer au différentes collectes porte-à-porte mais aussi à certaines autres méthodes de récupération, en fonction des besoins.

9.2.1 Calcul de rendement

Le calcul de rendement moyen permet à la MRC de connaître les quantités moyennes de matières récupérées annuellement par personne, à chaque année. Il s'agit du rapport entre la quantité de matières récupérées (collecte sélective, matières putrescibles, RDD, etc.) et le nombre de personnes desservies.

$$\text{Rendement moyen annuel (\%)} = \frac{\text{Quantité annuelle de matières collectées (excluant les rejets)(t/an)}}{\text{Nombre de personnes desservies par la collecte}}$$

9.2.2 Taux annuel de récupération

Le taux annuel de récupération permettra à la MRC de connaître le niveau de performance des différents programmes de récupération (collecte sélective, putrescibles, RDD, etc.). C'est à partir de ce taux que les niveaux de récupération des différentes matières sont évalués, en fonction des objectifs de 2008 de la Politique québécoise. Le taux annuel de récupération de chacune des matières constitue le rapport entre les quantités de matières récupérées annuellement collectées et les quantités potentielles disponibles annuellement. Ce calcul s'applique également à l'évaluation du taux général de récupération regroupement l'ensemble des matières visées.

$$\text{Taux annuel de récupération (\%)} = \frac{\text{Quantité annuelle de matières collectées récupérées (t/an)} \times 100}{\text{Quantité annuelle potentielle de matières disponibles (t/an)}}$$

9.2.3 Taux de participation

Le calcul du taux de participation à la collecte sélective permet aussi de mesurer l'efficacité des collectes de récupération en relation avec la population du territoire. Il s'agit donc de la proportion entre le nombre de ménages (aussi appelé unité ou porte) qui participe au moins une fois au programme de récupération visé par le calcul (sur une période de quatre semaines pour une collecte hebdomadaire, et sur une période de huit semaines, pour une collecte aux deux semaines) et le nombre de ménages desservis.

$$\text{Taux de participation (\%)} = \frac{\text{Nombre de ménages qui ont participé (1/4 ou 1/8 semaines)} \times 100}{\text{Nombre de ménages desservis}}$$

Les données actuelles ne permettent pas d'évaluer précisément les taux de participation aux différentes collectes. Cependant, la mise en place des nouvelles mesures du plan permettra d'assurer un suivi adéquat et régulier du plan de gestion.

9.2.4 Le taux annuel de diversion

Le taux annuel de diversion constitue le pourcentage de matières détournées de l'élimination. Il représente la quantité de matières annuellement valorisées et détournées de l'élimination en relation avec la quantité totale de résidus annuellement générés sur le territoire de la MRC de L'Érable. Le calcul suivant permet d'évaluer le taux de diversion de la MRC de L'Érable.

$$\text{Taux de diversion (\%)} = \frac{\text{Quantité annuelle de matières valorisées (t)} \times 100}{\text{Quantité annuelle totale de résidus générés (t)}}$$

9.2.5 Taux de réduction de l'élimination

L'un des objectifs du plan de gestion des matières résiduelles est de réduire l'élimination des matières qui y sont générées annuellement. Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, on devra comparer le taux d'élimination d'une année à l'autre en déterminant la quantité de matières résiduelles éliminées. Ainsi, l'année de référence sera l'année 2001, représentant 100%. On peut calculer le taux de réduction à partir de cette formule.

$$\text{Taux de réduction de l'élimination (\%)} = \frac{\text{Quantité annuelle de résidus éliminés (t)} \times 100}{\text{Quantité annuelle de résidus (t) de l'année précédent}}$$

9.3 L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

L'atteinte des objectifs permet d'afficher les résultats de récupération des différentes matières visées par le plan de gestion des matières résiduelles et de connaître avec précision le niveau de performance des différents programmes de récupération. C'est à partir de ces statistiques que l'on pourra évaluer la progression et l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles en relation avec nos résultats. Le tableau suivant permet de connaître les taux de mise en valeur en 2001 pour la MRC de L'Érable et de connaître les écarts avec les objectifs de la politique. On retrouve également à l'annexe B les taux de valorisation du secteur municipal, détaillés pour l'ensemble des municipalités, ainsi que pour les secteurs des ICI et des CRD. Le tableau 64, associé au **taux annuel de récupération des matières recyclables**, demeure le plus important car c'est à partir de ces résultats qu'on évalue l'efficacité des mesures et l'atteinte des objectifs de 2008.

Tableau 67 : Taux de récupération de la MRC de L'Érable pour le secteur municipal

Matières	Taux de valorisation actuel (2001)	Objectifs 2008	Écart
Papier / carton	59 %	60 %	- 1 %
Verre	35 %	60 %	- 25 %
Plastique	110 %	60 %	+ 50 %
Métal	26 %	60 %	- 34 %
Sous-total recyclables	57 %	60 %	- 3 %
Matières putrescibles	15 %	60 %	- 45 %
RDD	11 %	75 %	- 64 %
Encombrants	59 %	60 %	- 1 %
Textile	57 %	50 %	+ 7 %
Contenants consignés	74 %	80 %	- 6 %
Pneus	86 %	85 %	+ 1 %
Total	25 %	65 %	- 39 %

En plus de connaître le taux de récupération des différentes matières pour l'année 2001, il est déjà possible de connaître la quantité moyenne générée de matières (collecte sélective et déchets) par individu. Comme le prévoit les différentes mesures de suivi, ces données pourront être compilées annuellement afin d'évaluer la progression des taux de récupération ainsi que le rendement des différentes collectes. Le tableau 68 représente le rendement annuel pour la collecte sélective et la collecte des ordures pour chacune des municipalités pour l'année 2001.

Tableau 68: Rendement de la collecte sélective et de la collecte des déchets pour le secteur municipal

Municipalité	Population	Collecte des déchets (tonnes)		Collecte sélective (tonnes)	
		Quantités recueillies	Rendement (tonnes/pers./an)	Quantités recueillies	Rendement (tonnes/pers./an)
Plessisville (ville)	6 743	1 697,00	0,252	322,94	0,048
Princeville	6 261	742,48	0,119	416,18	0,066
Saint-Ferdinand	2 629	753,51	0,287	169,00	0,064
Plessisville (paroisse)	2 628	642,82	0,245	180,72	0,069
Lyster	1 576	364,04	0,231	131,99	0,084
Laurierville	1 501	393,26	0,262	109,76	0,073
Inverness	806	249,78	0,310	62,32	0,077
Notre-Dame-de-Lourdes	696	170,25	0,245	44,24	0,064
Sainte-Sophie-d'Halifax	644	138,65	0,215	38,28	0,059
Villeroiy	532	138,11	0,260	42,38	0,080
Saint-Pierre-Baptiste	469	164,11	0,350	78,00	0,166
Total	24 485	5 454,01	0,223	1 595,81	0,065

9.4 APPLICATION DU PLAN DE GESTION

De façon générale, ce sont les municipalités qui auront la responsabilité de l'application du présent plan de gestion. Celles-ci devront adapter leur présente façon de faire en fonction des nouvelles modalités du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable. Cependant, la MRC souhaite jouer un rôle important dans cette mise en œuvre en développant différents outils et infrastructures d'ordre régional. La réussite et l'atteinte des objectifs de récupération devront passer par une réorganisation de la gestion des matières résiduelles sur le territoire en développant la mise en commun de certains services.

Comme il est prévu dans la section portant sur le suivi du plan de gestion, la MRC entend mettre en place différentes mesures de suivi du plan portant principalement sur la mise en application du plan ainsi que sur le suivi du taux de récupération. La mise en application vise à faire le suivi des différentes mesures établies par le plan de gestion et de s'assurer qu'elles seront réalisées selon l'échéancier prévu. Par la suite, un suivi sera effectué afin de connaître annuellement le taux de récupération des différentes matières résiduelles visées par le plan de gestion et la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Par conséquent, ce suivi impliquera de connaître avec précision les quantités de matières résiduelles qui sont générées annuellement par les différentes sources de matières résiduelles. L'ensemble du mécanisme de suivi se fera conjointement avec le comité de suivi du plan de gestion ainsi qu'avec l'étroite collaboration des différents entrepreneurs et organismes communautaires travaillant à la gestion des matières résiduelles.

CONCLUSION

Dans le but de répondre adéquatement aux exigences de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* proposée par le gouvernement du Québec, la MRC de L'Érable a élaboré son premier plan de gestion des matières résiduelles. Celui-ci demeure un premier pas vers une gestion plus responsable des matières résiduelles produites sur notre territoire. Il s'agit également d'un point de départ qui servira de référence dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux de mise en valeur des matières résiduelles que la MRC devra atteindre d'ici 2008. Ces objectifs, quoique considérables, permettront aux municipalités de la MRC de L'Érable de mettre en valeur une proportion importante des 18 800 tonnes de matières résiduelles éliminées en 2001.

Déjà, une grande partie du chemin est accomplie car l'ensemble des municipalités sont desservies par la collecte sélective porte-à-porte. Cependant, des efforts restent à faire dans le domaine des matières putrescibles et des matériaux secs car seulement une infime partie de ces matières est mise en valeur. Il subsiste également la problématique de l'enfouissement futur des déchets lorsque le L.E.S. de Plessisville devra fermer ses portes dans quelques années. Les mesures qui seront prises dans les scénarios de gestion permettront d'orienter les choix vers les bonnes décisions.

En conséquence, les mesures proposées par ce plan de gestion des matières résiduelles permettront de rencontrer l'objectif de mise en valeur de 65% d'ici l'échéance de 2008. De plus, les actions envisagées par la MRC et les municipalités qui la composent devront respecter les critères socio-économiques propres à la MRC de L'Érable. Le respect du principe des 3RV-E (la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination) demeure également un aspect important dans les actions qui devront être mises de l'avant, surtout lors des activités de sensibilisation et d'information. Le PGMR devient donc un point de départ vers un avenir responsable dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de L'Érable, interpellant les différents intervenants reliés à gestion des matières résiduelles.

RÉFÉRENCES

AOMGMR, 2001, *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles*, 141 pages.

Chamard, CRIQ, Roche, 2000, *Caractérisation des matières résiduelles au Québec*, 213 pages.

Centre local de développement de L'Érable, 2001, *Relevé des entreprises manufacturières – Territoire de la MRC de L'Érable*, 43 pages.

Ministère de l'Environnement et de la faune, 1998, *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, Gouvernement du Québec, 60 pages.

Ministère de l'Environnement et de la Faune, 1999, *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles [projet de Loi 90]*, chapitre 75, Gouvernement du Québec, 60 pages.

Ministère des régions (Centre-du-Québec), 2001, *Bilan socio-économique du Centre-du-Québec*, Gouvernement du Québec, 375 pages.

MRC de L'Érable, 1998, *Schéma d'aménagement révisé*, Service de l'aménagement, 153 pages.

Recyc-Québec, 2001, *Base de données sur les matières résiduelles*, 30 pages.

Recyc-Québec, 2002, *Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles*, 23 pages.

Réseau Environnement, 2001, *Répertoire de l'industrie environnementale du Québec 2001-2002*, 358 pages.

LEXIQUE²⁴

3RV-E

Réduction à la source, Réemploi, Recyclage, Valorisation et Élimination.

Asphalte

Préparation destinée au revêtement des chaussées, à base de brai de pétrole et gravillons.

Audit

Étude qui évalue un procédé de fabrication et de transformation ou l'exploitation d'un organisme au regard de sa performance environnementale globale.

Béton

Matériau de construction formé d'un mortier et de pierres concassées.

Biodégradable

Se dit d'une substance ou d'un produit susceptible d'être intégralement décomposé par des organismes vivants.

Biogaz

Gaz produit par la décomposition de déchets organiques dans un milieu privé d'oxygène. Le biogaz est composé à parts égales de méthane et de bioxyde de carbone, avec des traces d'autres composés organiques (anhydride sulfureux).

Bois

Les résidus de bois se composent surtout de bois de charpente et de contre-plaqué. On trouve aussi des morceaux de bois, des panneaux d'aggloméré, de la sciure, des copeaux, des résidus de meuble, de finition, d'armoire, branches, poteaux, etc.

Caractérisation

Analyse permettant, notamment, d'évaluer le portrait de la production et de la composition des matières résiduelles produites par les différents secteurs d'activités, soit les ménages, les industries – commerces – institutions (ICI) et les activités de la construction – rénovation – démolition (CRD).

Centre de tri

Lieu physique où l'on reçoit et trie les résidus domestiques solides qui sont par la suite acheminés vers un centre de recyclage.

Ciment

Matière pulvérulente, à base de silicate et d'aluminate de chaux, obtenue par cuisson et qui, mélangée avec un liquide, forme une pâte liante, durcissant à l'air ou dans l'eau.

Coliforme

Bactérie du groupe d'*Escherichia coli* présente dans les eaux continentales et littorales polluées par des matières organiques fermentescibles. Pour être déclarée potable, une eau ne doit pas renfermer plus de cinq coliformes par millilitre.

Collecte sélective

Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt (point de vente, cloche, conteneur, déchetterie ou ressourcerie) ou de porte à porte.

Compost

Résidus putrescibles décomposés par l'action de micro-organismes, en présence d'oxygène pour atteindre une stabilisation plus ou moins avancée. De couleur brun foncé, le compost a l'apparence et l'odeur d'un terreau.

²⁴ Lexique tiré du site internet de Recyc-Québec, à la section *Glossaire*.

Concassage

Opération qui consiste à broyer, réduire de façon successive la taille des éléments, à l'aide d'un concasseur.

Consigne

Mode de récupération utilisant la perception d'une somme d'argent à l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour en favoriser la récupération après consommation.

Contaminant

Matière solide, liquide ou gazeuse susceptible d'altérer la qualité d'un produit. Un contaminant brisera l'homogénéité d'un déchet et rendra son réemploi ou son recyclage plus difficile.

Conteneur

Caisse de dimensions standards servant au transport de meubles et de marchandises.

CRD

Construction, rénovation et démolition.

Décharge

Selon les termes du projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets, tout site qui serait utilisé pour le dépôt définitif de déchets sur ou dans le sol.

Déchets

Matières résiduelles destinées à l'élimination.

Déchetterie

Lieu de dépôt principalement axé sur le recyclage. Elle se distingue du centre de récupération en recevant non seulement les matières récupérables telles qu'on l'entend généralement dans la collecte sélective, mais également tous les déchets d'origine domestique non ramassés lors de la cueillette régulière, incluant les déchets domestiques dangereux, les encombrants (électroménagers, pneus, etc.), les matériaux secs et autres.

Déchets encombrants

Déchets qui, en raison de leur grande taille, ne peuvent être éliminés avec les ordures ménagères (électroménagers, meubles, etc.).

Dépôts de matériaux secs

Lieux où sont déposés les résidus solides ne générant ni liquide ni gaz (les matériaux de construction, par exemple).

Dépôts sauvages

Lieu où sont déposées, à l'encontre des règlements, diverses matières.

Élimination

Traitement final ou combinaison de traitements finals servant à transformer les déchets en matières inoffensives pour l'environnement.

Enfouissement

Opération qui consiste à compacter les déchets par couches de 2 à 3 mètres de hauteur, puis à les recouvrir d'au moins 15 centimètres de terre.

Entreposage

Dépôt temporaire des matières recyclables ou des déchets dangereux dans un bâtiment servant d'abri.

Granulat

Petits morceaux de roches destinés à réaliser des ouvrages de génie civil et de bâtiments.

Gravats

Débris provenant d'une démolition.

ICI

Industries, commerces et institutions.

Incinération

Élimination des déchets par combustion, dans un équipement destiné principalement à cette fin.

Installation de compostage

Les matières putrescibles, restes de table, résidus agroalimentaires ou rognures de gazon, font partie de notre quotidien. Ces matières peuvent être traitées par des infrastructures nommées « *installation de compostage* ».

On distingue trois niveaux de compostage : le compostage à petite échelle, individuel ou institutionnel, les systèmes centralisés non confinés (en milieu ouvert) et les systèmes centralisés fermés faisant appel à des procédés technologiques plus sophistiqués. Plusieurs technologies de compostage sont utilisées au Québec: les systèmes ouverts (piles ou andains), statiques ou retournés, et les systèmes fermés (silos-couloirs ou bioréacteur).

Lieu d'élimination

Lieu de dépôt définitif ou de traitement des déchets solides.

Lieu d'enfouissement sanitaire (L.E.S.)

Lieu destiné à l'enfouissement des déchets solides.

Lieu d'entreposage

Tout lieu détenu par une personne ou une municipalité qui entrepose à l'extérieur au moins 1 000 pneus hors d'usage de voitures de catégorie touristique.

Lixiviat

Liquide obtenu par le passage de l'eau de pluie à travers les déchets en décomposition dans un site d'enfouissement. Le lixiviat contient souvent des contaminants toxiques.

Matériaux secs

Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas susceptibles de fermenter et qui ne contiennent pas de déchets dangereux (bois tronçonné, gravats et plâtras, pièces de béton et de maçonnerie, morceaux de pavage, etc.).

Matière recyclable

Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.

Matière recyclée

Matière ayant fait l'objet d'un recyclage et qui entre, en totalité ou en partie, dans la composition d'un produit neuf.

Matière résiduelle ou résidu

Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé.

Matière secondaire

Résidu récupéré, conditionné ou non, qui peut être utilisé dans un ouvrage ou un procédé de fabrication.

Métaux lourds

Métaux dont les composés organiques ou inorganiques sont souvent toxiques. Les principaux métaux lourds sont le cadmium, le mercure et le plomb.

Méthane

Gaz incolore, inodore et inflammable formant un mélange explosif avec l'air. Le méthane se dégage des matières en putréfaction par décomposition anaérobie. Sa fabrication à partir de fermentation industrielle en fait une source d'énergie nouvelle.

Mise en décharge

Procédé qui consiste à déverser les ordures dans un lieu destiné à cette fin (ancienne carrière, sol, trou) sans qu'aucune précaution particulière ne soit prise.

Mise en valeur

Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

MRC

Municipalité régionale de comté. Concerne également le territoire de la MRC de L'Érable.

Nappe phréatique (ou eaux souterraines)

Terme générique désignant les eaux qui se trouvent sous la surface du sol. Elle représente la plus grande partie des réserves d'eau douce.

Normes

Ensemble de règles d'usage, de prescriptions techniques relatives aux caractéristiques d'un produit ou d'une méthode et qui sont édictées dans le but de standardiser et de garantir les modes de fonctionnement, la sécurité et les nuisances.

Objets encombrants

Catégorie d'objets comprenant : le mobilier (tables, chaises, meubles divers), les gros appareils électroménagers (téléviseurs, laveuses, sècheuses, cuisinières) les débris de construction ou de démolition.

PGMR

Plan de gestion des matières résiduelles

Piézomètre

Tuyau généralement constitué de PVC (chlorure de polyvyniles) installé dans le sol et servant à l'échantillonnage de l'eau et à mesurer les caractéristiques hydrogéologiques du sol.

Placo-plâtre (gypse)

Matériau se présentant sous forme de plaque de plâtre coulé entre deux feuilles de carton et qui sert de revêtement, d'isolant.

Plomb

Métal lourd ayant un potentiel polluant important. On le retrouve dans les batteries d'automobile, la céramique, la peinture, les piles et le verre. Les sels de plomb sont dangereux pour la vie animale et humaine, car leur assimilation est plus rapide que leur élimination. Les enfants sont particulièrement vulnérables aux effets neurotoxiques du plomb.

Poste de transbordement

Lieu où on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en a fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.

Putrescible

Qui peut pourrir et se décomposer.

Récupération

Ensemble des activités de tri, de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur.

Récupération à la source

Opération par laquelle les matières recyclables sont ramassées à l'endroit même où elles sont produites ou utilisées.

Recyclage

Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.

Réduction à la source

Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Région (de L'Érable)

Territoire de la MRC de L'Érable où le plan de gestion des matières résiduelles s'applique.

Remblayage

Action (ou le résultat) d'apporter de la terre pour faire une levée ou remplir une cavité.

Résidu domestique dangereux (RDD)

Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous formes solide, liquide ou gazeuse.

Ressourcerie

Aire aménagée et destinée à accueillir de façon transitoire et sélective les matières résiduelles qui ne peuvent ou ne doivent pas être présentées aux collectes traditionnelles, ou encore qui nécessitent un traitement particulier. Les matières ainsi récupérées sont alors destinées au réemploi, au recyclage, à la valorisation ou à l'élimination sécuritaire.

Réutilisation

Réemploi d'un objet ou d'une matière.

Traitement

Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport, et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.

Valorisation

Terme générique recouvrant l'ensemble des techniques qui permettent le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou la régénération des déchets.

ANNEXE A

- SYNTHÈSE DES CONTRATS DE COLLECTE MUNICIPALE -

Contrats de collecte des matières résiduelles (déchets)

Municipalité	Nom de l'entreprise	Échéance du contrat	Durée du contrat (ans)	Fréquence des collectes	Nombre de portes		Lieu d'élimination	Coût de collecte et de transport (\$/unité/an)	Coût d'élimination (\$/unité/an)	Coût total (\$/unité/an)	Coût de collecte et de transport (\$/an)	Coût d'élimination \$/an	Coût total (\$/an)
					Permanente	Saisonnière							
Plessisville (ville)	A. Grégoire et Fils Ltée (Grégo)	31-12-2006	5 ans (2002 à 2006)	32 collectes/an Été: hebdomadaire sinon aux 2 semaines	3394	0	Plessisville	38.75 \$	26.85 \$	65.60 \$	131 517.50 \$	91 128.90 \$	222 646.40 \$
Princeville	Service Sanitaire Gaudreau inc.	31-12-2004*	3 ans* (2002 à 2004)	Aux 2 semaines (alternance)	2013	0	Plessisville	31.18 \$	29.99 \$	61.17 \$	62 765.34 \$	60 369.87 \$	123 135.21 \$
Saint-Ferdinand	Secteur Bernierville	Service Sanitaire Denis Fortier	31-12-2002	3 ans (2000 à 2002)	Aux 2 semaines	525	0	Plessisville	55.21 \$		55.21 \$	28 985.25 \$	
	Secteur St-Ferdinand	Service Sanitaire Denis Fortier	31-12-2004	5 ans (2000 à 2004)	Aux 2 semaines de septembre à juin. Hebdomadaire pendant les mois de juillet et août	335	270	Plessisville	rés: 68 \$ / chalet: 48 \$		rés: 68 \$ / chalet: 48 \$	35 740.00 \$	
	Secteur Vianney	Service Sanitaire Denis Fortier	31-12-2004	3 ans (2002 à 2004)	Aux 2 semaines (alternance)	69	12	Plessisville	rés: 89,99 \$ / chalet: 44,99 \$		rés: 89,99 \$ / chalet: 44,99 \$	6 929.16 \$	
Plessisville (paroisse)	Service Sanitaire Gaudreau inc.	31-12-2004*	3 ans* (2002 à 2004)	Aux 2 semaines (alternance)	1044	0	Plessisville	31.18 \$	29.99 \$	61.17 \$	32 551.92 \$	31 309.56 \$	63 861.48 \$
Lyster	Service Sanitaire Gaudreau inc.	31-12-2004*	3 ans* (2002 à 2004)	Aux 2 semaines (alternance)	737	0	Plessisville	31.18 \$	29.99 \$	61.17 \$	22 979.66 \$	22 102.63 \$	45 082.29 \$
Laurierville	Service Sanitaire Gaudreau inc.	31-12-2004*	3 ans* (2002 à 2004)	Aux 2 semaines (alternance)	605	50 (= 25 unités)	Plessisville	31.18 \$	29.99 \$	61.17 \$	19 643.40 \$	18 893.70 \$	38 537.10 \$
Inverness	Service Sanitaire Gaudreau inc.	31-12-2004*	3 ans* (2002 à 2004)	Aux 2 semaines (alternance)	454	0	Plessisville	31.18 \$	29.99 \$	61.17 \$	14 155.72 \$	13 615.46 \$	27 771.18 \$
Notre-Dame-de-Lourdes	Service Sanitaire Gaudreau inc.	31-12-2004*	3 ans* (2002 à 2004)	Aux 2 semaines (alternance)	330	0	Plessisville	31.18 \$	29.99 \$	61.17 \$	10 289.40 \$	9 896.70 \$	20 186.10 \$
Sainte-Sophie-d'Halifax	Service Sanitaire Gaudreau inc.	31-12-2004*	3 ans* (2002 à 2004)	Aux 2 semaines (alternance)	223	10 (= 5 unités)	Plessisville	31.18 \$	29.99 \$	61.17 \$	7 109.04 \$	6 837.72 \$	13 946.76 \$
Villeroy	Service Sanitaire Gaudreau inc.	31-12-2006	5 ans (2002 à 2006)	Aux 2 semaines (alternance)	256	0	St-Flavien	53.61 \$	53.23 \$	106.84 \$	13 627.00 \$	13 627.00 \$	27 351.00 \$
Saint-Pierre-Baptiste	Service Sanitaire Denis Fortier inc.	31-12-2006	5 ans (2002 à 2006)	Aux 2 semaines (alternance)	179	118 (= 59 unités)	Plessisville	74.06 \$		74.06 \$	17 626.28 \$		17 626.28 \$
Coûts totaux de la collecte et du transport													n.d.
Coûts totaux d'élimination													n.d.
Coûts totaux													671 798.21 \$

* Possibilité de prolongation du contrat de 2 ans, soit jusqu'en 2006.

Collecte sélective des matières récupérables (récupération)

Municipalité	Nom de l'entreprise	Date d'échéance du contrat	Durée du contrat (ans)	Fréquence des collectes	Nombre de portes (Nb)		Type *			ICI desservis	Destination	Coût de collecte et transport (\$/unité/an)	Coût de traitement (\$/unité/an)	Coût total (\$/unité/an)	Coût de collecte et transport (\$/an)	Coût de traitement (\$/an)	Coût total (\$/an)
					Permanente	Saisonnnière	P.P.		A.V.								
							Bac 60 l.	Bac 360 l.									
Plessisville (ville)	A. Grégoire et Fils Ltée (Grégo)	31-12-2006	5 ans	26 collectes en alternance	3 394	0	Non	Oui	Oui	oui, pour le volume de base	Centre de tri Gaudreau à Victoriaville	34.40 \$		34.40 \$	116 753.60 \$		116 753.60 \$
Princeville	Récupération Gaudreau inc.	31-12-2004**	3 ans** (2002 à 2004)	Aux 2 semaines (alternance)	2 013	0	Non	Oui	Non	non	Centre de tri Gaudreau à Victoriaville	45.83 \$		45.83 \$	92 255.79 \$		92 255.79 \$
Saint-Ferdinand	Secteur Bernierville	Service Sanitaire Denis Fortier	31-12-2002	3 ans (2000-2002)	Aux 2 semaines (alternance)	525	0	Non	Oui	Non	Centre de tri Récupération Frontenac à Thetford-Mines	55.21 \$		55.21 \$	28 985.25 \$		28 985.25 \$
	Secteur Vianney	Service Sanitaire Denis Fortier	31-12-2004	3 ans (2002-2004)	Aux 2 semaines (alternance)	69	12	Non	Oui	Non		oui, pour le volume de base	rés: 88,33\$ / chalet: 56,66 \$	rés: 88,33\$ / chalet: 56,66 \$	6 774.69 \$		6 774.69 \$
	Secteur St-Ferdinand	Service Sanitaire Denis Fortier	31-12-2004	5 ans (2002-2006)	Aux 2 semaines (alternance)	335	106	Non	Oui	Non			rés: 48\$ / chalet: 32 \$	rés: 48\$ / chalet: 32 \$	19 472.00 \$		19 472.00 \$
Plessisville (paroisse)	Récupération Gaudreau inc.	31-12-2004**	3 ans** (2002 à 2004)	Aux 2 semaines (alternance)	1 044	0	Non	Oui	Non	oui, pour le volume de base	Centre de tri Gaudreau à Victoriaville	45.83 \$		45.83 \$	47 846.52 \$		47 846.52 \$
Lyster	Récupération Gaudreau inc.	31-12-2004**	3 ans** (2002 à 2004)	Aux 2 semaines (alternance)	737	0	Non	Oui	Non	oui, pour le volume de base	Centre de tri Gaudreau à Victoriaville	45.83 \$		45.83 \$	33 776.71 \$		33 776.71 \$
Laurierville	Récupération Gaudreau inc.	31-12-2004**	3 ans** (2002 à 2004)	Aux 2 semaines (alternance)	605	50 (= 25 unités)	Non	Oui	Non	oui, pour le volume de base	Centre de tri Gaudreau à Victoriaville	45.83 \$		45.83 \$	28 872.90 \$		28 872.90 \$
Inverness	Récupération Gaudreau inc.	31-12-2004**	3 ans** (2002 à 2004)	Aux 2 semaines (alternance)	454	0	Non	Oui	Non	oui, pour le volume de base	Centre de tri Gaudreau à Victoriaville	45.83 \$		45.83 \$	20 806.82 \$		20 806.82 \$
Notre-Dame-de-Lourdes	Récupération Gaudreau inc.	31-12-2004**	3 ans** (2002 à 2004)	Aux 2 semaines (alternance)	330	0	Non	Oui	Non	oui, pour le volume de base	Centre de tri Gaudreau à Victoriaville	45.83 \$		45.83 \$	15 123.90 \$		15 123.90 \$
Sainte-Sophie-d'Halifax	Récupération Gaudreau inc.	31-12-2004**	3 ans** (2002 à 2004)	Aux 2 semaines (alternance)	223	10 (=5 unités)	Non	Oui	Non	oui, pour le volume de base	Centre de tri Gaudreau à Victoriaville	45.83 \$		45.83 \$	10 449.24 \$		10 449.24 \$
Villeroy	Service Sanitaire Gaudreau	31-12-2006	5 ans (2002-2006)	Aux 2 semaines (alternance)	255	0	Non	Oui	Non	oui, pour le volume de base	Centre de tri Gaudreau à Victoriaville	33.12 \$		33.12 \$	8 445.60 \$		8 445.60 \$
Saint-Pierre-Baptiste	Service Sanitaire Denis Fortier	31-12-2006	5 ans (2002-2006)	Aux 2 semaines (alternance)	179	118 (= 59 unités)	Non	Oui	Non	oui	Centre de tri Récupération Frontenac à Thetford-Mines	66.26 \$	3.90 \$	70.25 \$	15 769.88 \$	928.20 \$	16 698.08 \$
Coûts totaux de la collecte et du transport																n. d.	
Coûts totaux de traitement																n. d.	
Coûts totaux																446 261.10 \$	

P.P. = Porte à porte

A. V. = Apport Volontaire

** Possibilité de prolongation du contrat de 2 ans, soit jusqu'en 2006.

Collecte des résidus putrescibles

Municipalité	Nom Entreprise	Date Echéance (aa/mm/jj)	Durée du contrat	Nombre de portes	Mode de collecte	Type de résidus	Fréquence des collectes	Destination finale	Collecte et transport (\$/an)	Traitement (\$/an)	Destination finale	Coût total
Plessisville (ville)	A. Grégoire et Fils Ltée	31-12-2006	5 ans	3394	Porte-à-porte	Arbres de Noël	1 fois/an	Site d'enfouissement sanitaire de la Ville de Plessisville	inclus dans le contrat		Site d'enfouissement sanitaire de la Ville de Plessisville	inclus dans le contrat de collecte des déchets
	A. Grégoire et Fils Ltée	31-12-2006	5 ans	3394	Porte-à-porte	Feuilles mortes	2 fois/automne	Agriculteurs de la région pour incorporer dans les fosses pour du compost	inclus dans le contrat		Récupération de l'Érable, Plessisville	inclus dans le contrat de collecte des déchets
Princeville	Récupération Gaudreau inc.	31-12-2004*	3 ans* (2002 à 2004)	1300	Dépôts volontaire (aires aménagés)	Feuilles mortes et pelouses / branches et fleurs	Au besoin (lorsque le dépôt est plein)	Centre de compostage de St-Rosaire (Gaudreau)	\$3 116.00		Centre de compostage de St-Rosaire (Gaudreau)	3 116.00 \$
Saint-Ferdinand	Secteur Bernierville	Service Sanitaire Denis Fortier	3 ans* (2000 à 2002)	525	Porte-à-porte	Feuilles mortes	1 fois/an (automne)	Agriculteurs de la région pour incorporer dans les fosses pour du compost	inclus dans le contrat		Agriculteurs de la région pour incorporer dans les fosses pour du compost	inclus dans le contrat
					Porte-à-porte	Arbres de Noël	1 fois/an		inclus dans le contrat			I inclus dans le contrat
	Secteur Vianney	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Secteur St-Ferdinand	Service Sanitaire Denis Fortier	31-12-2004	5 ans (2002-2006)	605	Porte-à-porte	Feuilles mortes	4 fois/an	Agriculteurs de la région pour incorporer dans les fosses pour du compost	inclus dans le contrat		Agriculteurs de la région pour incorporer dans les fosses pour du compost
Porte-à-porte						Arbres de Noël	1 fois/an	inclus dans le contrat		inclus dans le contrat de collecte des déchets		
Plessisville (paroisse)	Récupération Gaudreau inc.	31-12-2004*	3 ans* (2002 à 2004)	1044	Porte-à-porte	Arbres de Noël	1 fois/an	Site d'enfouissement sanitaire de la Ville de Plessisville	inclus dans le contrat		Site d'enfouissement sanitaire de la Ville de Plessisville	inclus dans le contrat de collecte des déchets
	Municipalité	-	-	1044	Apport volontaire	Gazon, branches d'arbres	Ouvert durant la période estivale	Site de compostage de la Paroisse de Plessisville	n/a	n/a	Site de compostage de la Paroisse de Plessisville	n/d
	A. Grégoire et Fils Ltée	-	-	Partie urbaine du territoire	Porte-à-porte	Feuilles mortes	1 fois/an (automne)	Agriculteurs de la région pour incorporer dans les fosses pour du compost	n/a	n/a	Récupération de l'Érable, Plessisville	inclus dans le contrat de collecte des déchets
	Municipalité	-	-	1044	Apport volontaire	Feuilles mortes	1 fois/an	Agriculteurs de la région pour incorporer dans les fosses pour du compost	-	\$200.00	Récupération de l'Érable, Plessisville	\$200.00
Lyster	Récupération Gaudreau inc.	31-12-2004*	3 ans* (2002 à 2004)	737	Porte-à-porte	Arbres de Noël	1 fois/an	Site d'enfouissement sanitaire de la Ville de Plessisville	inclus dans le contrat		Site d'enfouissement sanitaire de la Ville de Plessisville	inclus dans le contrat de collecte des déchets
Laurierville	Récupération Gaudreau inc.	31-12-2004*	3 ans* (2002 à 2004)	630	Porte-à-porte	Arbres de Noël	1 fois/an	Site d'enfouissement sanitaire de la Ville de Plessisville	inclus dans le contrat		Site d'enfouissement sanitaire de la Ville de Plessisville	inclus dans le contrat de collecte des déchets
Inverness	Récupération Gaudreau inc.	31-12-2004*	3 ans* (2002 à 2004)	454	Porte-à-porte	Arbres de Noël	1 fois/an	Site d'enfouissement sanitaire de la Ville de Plessisville	inclus dans le contrat		Site d'enfouissement sanitaire de la Ville de Plessisville	inclus dans le contrat de collecte des déchets
Notre-Dame-de- Lourdes	Récupération Gaudreau inc.	31-12-2004*	3 ans* (2002 à 2004)	330	Porte-à-porte	Arbres de Noël	1 fois/an	Site d'enfouissement sanitaire de la Ville de Plessisville	inclus dans le contrat		Site d'enfouissement sanitaire de la Ville de Plessisville	inclus dans le contrat de collecte des déchets
Sainte-Sophie-d'Halifax	Récupération Gaudreau inc.	31-12-2004*	3 ans* (2002 à 2004)	223	Porte-à-porte	Arbres de Noël	1 fois/an	Site d'enfouissement sanitaire de la Ville de Plessisville	inclus dans le contrat		Site d'enfouissement sanitaire de la Ville de Plessisville	inclus dans le contrat de collecte des déchets
Villeroy	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-
Saint-Pierre-Baptiste	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-
Coûts totaux de collecte et transport												
Coûts totaux de traitement												
Coûts totaux												

* Possibilité de prolongation du contrat de 2 ans, soit jusqu'en 2006.

ANNEXE B

- BILAN DES MATIÈRES RÉSIDUELLES -

Bilan global - Quantités ventilées

Année 2001

MRC de L'Érable

Secteur rural

Matières	Caractérisation des matières résiduelles (%) (Note 1)	Quantité générée estimée (tonnes) (Note 2)	Quantité réelle mises en valeur (tonnes)	Quantité potentielle pouvant être mises en valeur (tonnes) (Note 3)	Taux effectif de récupération (%) (Note 4)	Objectif (%)	Écart (%) (Note 5)		
Quantité éliminées au L.E.S.:	5 454.01	SECTEUR MUNICIPAL							
Quantité de la collecte sélective:	1 595.81								
Centres de tri Frontenac et Gaudreau	%	tonnes	tonnes	%	tonnes	%	%		
Fibres	28.90	2 037.40	1 214.40	100.00%	2 037.40	59.61	60.00	-0.4	
Verre	6.70	472.34	153.65	93.60%	442.11	34.75	60.00	-25.2	
Plastique	7.30	514.64	168.04	29.50%	151.82	110.69	60.00	50.7	
Métal	3.40	239.69	50.34	80.70%	193.43	26.02	60.00	-34.0	
Autres matières	n.d.	n.d.	9.38	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
Sous-total Matières recyclables	46.30	3 264.07	1 595.81	76%	2 824.76	57.77	60.00	-2.23	
Matières putrescibles	40.80	2 876.33	418.18	100.00%	2 876.33	14.54	60.00	-45.5	
RDD	Huiles, peinture, pesticides	0.40	28.20	3.06	99.00%	27.92	10.95	75.00	-64.0
	Autres RDD	n.d.	n.d.	0.04	n.d.	n.d.	60.00	n.d.	
Encombrants	2.10	148.05	88.46	100.00%	148.05	59.75	60.00	-0.2	
Textiles	2.00	141.00	80.41	100.00%	141.00	57.03	50.00	7.0	
Autres résidus	8.40	592.18	0.00				n.a.		
Contenants consignés		157.70	117.40	100.00%	157.70	74.45	80.00	-5.6	
Total – Secteur résidentiel	100.00	7 207.52	2 303.35	95.83%	6 175.74	274.49	445.00	-18.4	

Note 1: Pourcentage provenant de la caractérisation basée à partir de Chamard-CRIQ-Roche (2000) pour le secteur rural.

Note 2: Données estimées à partir de la caractérisation des matières résiduelles de Chamard - CRIQ - Roche (2000) en fonction des quantités réelles totales de matières générées par le secteur résidentiel.

Note 3: Potentiel de mise en valeur provenant de l'étude de caractérisation de Chamard-CRIQ-Roche (2000).

Note 4: Taux actuel de mise en valeur de la matière concernée.

Note 5: Écart entre l'objectif visé (2008) et le taux de mise en valeur actuel (2001).

Bilan global - Quantités ventilées

Année 2001

MRC de L'Érable

Secteur rural

Matières			Caractérisation des matières résiduelles (%) (Note 1)	Quantité générée estimée (tonnes) (Note 2)	Quantité réelle mises en valeur (tonnes)	Quantité potentielle pouvant être mises en valeur (tonnes) (Note 3)	Taux effectif de récupération (%) (Note 4)	Objectif (%)	Écart (%) (Note 5)	
SECTEUR ICI	Éliminé	8 183.23	Secteur ICI							
	Récupérées	350.56								
Centres de tri Frontenac et Gaudreau			%	tonnes	tonnes	%	tonnes	%	%	
Fibres			26.00%	2 127.64	277.16	90.50%	1 925.51	14.39%	70.00%	-55.6%
Plastiques			1.90%	155.48	23.02	90.50%	140.71	16.36%	70.00%	-53.6%
Matières putrescibles			9.60%	785.59	0.00	90.50%	710.96	0.00%	60.00%	-60.0%
Verre			1.60%	130.93	30.25	90.50%	118.49	25.53%	95.00%	-69.5%
Métaux			57.80%	4 729.91	1 512.00	90.50%	4 280.57	35.32%	95.00%	-59.7%
Textiles			0.80%	65.47	0.00	90.50%	59.25	0.00%		0.0%
Pneus hors-d'usage			n.a.	n.a.	119.30	n.a.	n.a.	85.00%	85.00%	0.0%
Total – Secteur ICI			97.70%	7 995.02	1 961.73	90.50%	7 235.49	27.11%	80.00%	-52.9%

SECTEUR CRD	Éliminé	1 155.64	Secteur CRD							
	collecte sélective:	0.00								
			%	tonnes	tonnes	%	tonnes	%	%	
Métaux			2.60	39.90	0.00	2.60	1.04	0.00	60.0%	-60.0%
Granulats			42.00	631.60	0.00	36.90	233.06	0.00	60.0%	-60.0%
Bois			21.50	323.30	0.00	21.50	69.51	0.00	60.0%	-60.0%
Autres matériaux			33.90	509.70	0.00	1.60	8.16	0.00	60.0%	-60.0%
Total C&D			100.00	1 504.50	0.00	62.60	941.82	0.00	60.0%	-60.0%

Bilan global - Quantités ventilées

Année 2001

Saint-Pierre-Baptiste

Secteur rural

Matières	Caractérisation des matières résiduelles (%)	Quantité générée estimée (tonnes)	Quantité réelle mises en valeur (tonnes)	Quantité potentielle pouvant être mises en valeur (tonnes)	Taux effectif de récupération (%)	Objectif (%)	Écart (%)	
Quantité éliminées au L.E.S.:	164.11	SECTEUR MUNICIPAL						
Quantité de la collecte sélective:	78.00							
Centre de tri Frontenac	%	tonnes	tonnes	%	tonnes	%	%	
Fibres	28.90	69.97	64.04	100.00%	69.97	91.53	60.00	31.5
Verre	6.70	16.22	5.93	93.60%	15.18	39.06	60.00	-20.9
Plastique	7.30	17.67	1.95	29.50%	5.21	37.40	60.00	-22.6
Métal	3.40	8.23	3.12	80.70%	6.64	46.97	60.00	-13.0
Autres matières	n.d.	n.d.	2.96	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Sous-total Matières recyclables	46.30	112.10	78.00	76%	97.01	53.74	60.00	-6.26
Matières putrescibles	40.80	98.78	0.00	100.00%	98.78	0.00	60.00	-60.0
RDD	Huiles, peinture, pesticides	0.40	0.06	99.00%	0.96	6.26	75.00	-68.7
	autres RDD		0.00				60.00	-60.0
Encombrants	2.10	5.08	0.00	100.00%	5.08	0.00	60.00	-60.0
Textiles	2.00	4.84	0.00	100.00%	4.84	0.00	50.00	-50.0
Autres résidus	8.40	20.34	0.00				n.a	
Contenants consignés		3.02	2.25	100.00%	3.02	74.50	80.00	-5.5
Total – Secteur municipal	100.00	245.13	80.31	95.83%	209.70	134.50	445.00	-44.4

Bilan global - Quantités ventilées

Année 2001

Villeroy

Secteur rural

Matières	Caractérisation des matières résiduelles (%)	Quantité générée estimée (tonnes)	Quantité réelle mises en valeur (tonnes)	Quantité potentielle pouvant être mises en valeur (tonnes)	Taux effectif de récupération (%)	Objectif (%)	Écart (%)		
Quantité éliminées au L.E.S.:	138.11	SECTEUR MUNICIPAL							
Quantité de la collecte sélective:	42.38								
Centre de tri Gaudreau	%	tonnes	tonnes	%	tonnes	%	%		
Fibres	28.90	52.16	31.79	100.00%	52.16	60.95	60.00	0.95	
Verre	6.70	12.09	4.24	93.60%	11.32	37.46	60.00	-22.54	
Plastique	7.30	13.18	5.09	29.50%	3.89	130.95	60.00	70.95	
Métal	3.40	6.14	1.27	80.70%	4.95	25.64	60.00	-34.36	
Autres matières	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	
Sous-total Matières recyclables	46.30	83.57	42.39	76%	72.32	63.75	60.00	3.75	
Matières putrescibles	40.80	73.64	0.00	100.00%	73.64	0.00	60.00	-60.00	
RDD	Huiles, peinture, pesticides	0.40	0.72	0.07	99.00%	0.71	9.79	75.00	-65.21
	autres RDD		0.00				60.00	-60.00	
Encombrants	2.10	3.79	5.60	100.00%	3.79	147.75	60.00	87.75	
Textiles	2.00	3.61	5.50	100.00%	3.61	152.36	50.00	102.36	
Autres résidus	8.40	15.16	0.00				n.a		
Contenants consignés		3.40	2.50	100.00%	3.40	73.53	80.00	-6.47	
Total – Secteur municipal	100.00	183.89	56.06	95.83%	157.47	447.18	445.00	0.31	

Bilan global - Quantités ventilées

Année 2001

Sainte-Sophie-d'Halifax

Secteur rural

Matières	Caractérisation des matières résiduelles (%)	Quantité générée estimée (tonnes)	Quantité réelle mises en valeur (tonnes)	Quantité potentielle pouvant être mises en valeur (tonnes)	Taux effectif de récupération (%)	Objectif (%)	Écart (%)	
Quantité éliminées au L.E.S.:	138.65	SECTEUR MUNICIPAL						
Quantité de la collecte sélective:	38.28							
Centre de tri Gaudreau	%	tonnes	tonnes	%	tonnes	%	%	
Fibres	28.90	51.13	28.71	100.00%	51.13	56.15	60.00	-3.85
Verre	6.70	11.85	3.83	93.60%	11.10	34.52	60.00	-25.48
Plastique	7.30	12.92	4.59	29.50%	3.81	120.47	60.00	60.47
Métal	3.40	6.02	1.15	80.70%	4.85	23.69	60.00	-36.31
Autres matières	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Sous-total Matières recyclables	46.30	81.92	38.28	76%	70.89	58.71	60.00	-1.29
Matières putrescibles	40.80	72.19	0.00	100.00%	72.19	0.00	60.00	-60.00
RDD	Huiles, peinture, pesticides	0.40	0.71	99.00%	0.70	11.42	75.00	-63.58
	autres RDD		0.00				60.00	-60.00
Encombrants	2.10	3.72	0.00	100.00%	3.72	0.00	60.00	-60.00
Textiles	2.00	3.54	0.00	100.00%	3.54	0.00	50.00	-50.00
Autres résidus	8.40	14.86	0.00				n.a.	
Contenants consignés		4.10	3.00	100.00%	4.10	73.17	80.00	-6.83
Total – Secteur municipal	100.00	181.03	41.36	0.96	155.14	143.29	445.00	-43.10

Bilan global - Quantités ventilées

Année 2001

Notre-Dame-de-Lourdes Secteur rural

Matières	Caractérisation des matières résiduelles (%)	Quantité générée estimée (tonnes)	Quantité réelle mises en valeur (tonnes)	Quantité potentielle pouvant être mises en valeur (tonnes)	Taux effectif de récupération (%)	Objectif (%)	Écart (%)		
Quantité éliminées au L.E.S.:	170.25	SECTEUR MUNICIPAL							
Quantité de la collecte sélective:	44.24								
Centre de tri Gaudreau	%	tonnes	tonnes	%	tonnes	%	%		
Fibres	28.90	61.99	33.18	100.00%	61.99	53.53	60.00	-6.47	
Verre	6.70	14.37	4.42	93.60%	13.45	32.86	60.00	-27.14	
Plastique	7.30	15.66	5.31	29.50%	4.62	114.96	60.00	54.96	
Métal	3.40	7.29	1.33	80.70%	5.89	22.60	60.00	-37.40	
Autres matières		<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	
Sous-total Matières recyclables	46.30	99.31	44.24	75.95%	85.94	55.99	60.00	-4.01	
Matières putrescibles	40.80	87.51	0.00	100.00%	87.51	0.00	60.00	-60.00	
RDD	Huiles, peinture, pesticides	0.40	0.86	0.08	99.00%	0.85	9.42	75.00	-65.58
	autres RDD		0.00				60.00	-60.00	
Encombrants	2.10	4.50	0.00	100.00%	4.50	0.00	60.00	-60.00	
Textiles	2.00	4.29	0.00	100.00%	4.29	0.00	50.00	-50.00	
Autres résidus	8.40	18.02	0.00				n.a.		
Contenants consignés		4.48	3.33	100.00%	4.48	74.33	80.00	-5.67	
Total – Secteur municipal	100.00	218.97	47.65	95.83%	187.58	139.74	445.00	-43.61	

Bilan global - Quantités ventilées

Année 2001

Inverness

Secteur rural

Matières	Caractérisation des matières résiduelles (%)	Quantité générée estimée (tonnes)	Quantité réelle mises en valeur (tonnes)	Quantité potentielle pouvant être mises en valeur (tonnes)	Taux effectif de récupération (%)	Objectif (%)	Écart (%)		
Quantité éliminées au L.E.S.:	249.78	SECTEUR MUNICIPAL							
Quantité de la collecte sélective:	62.32								
Centre de tri Gaudreau	%	tonnes	tonnes	%	tonnes	%	%		
Fibres	28.90	90.20	46.74	100.00%	90.20	51.8	60.00	-8.18	
Verre	6.70	20.91	6.23	93.60%	19.57	31.8	60.00	-28.17	
Plastique	7.30	22.78	7.48	29.50%	6.72	111.3	60.00	51.29	
Métal	3.40	10.61	1.87	80.70%	8.56	21.8	60.00	-38.16	
Autres matières		<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	
Sous-total Matières recyclables	46.30	144.50	62.32	75.95%	125.05	54.2	60.00	-5.81	
Matières putrescibles	40.80	127.34	0.00	100.00%	127.34	0.0	60.00	-60.00	
RDD	Huiles, peinture, pesticides	0.40	1.25	0.10	99.00%	1.24	8.1	75.00	-66.91
	Autres RDD		0.00				60.00	-60.00	
Encombrants	2.10	6.55	0.00	100.00%	6.55	0.0	60.00	-60.00	
Textiles	2.00	6.24	0.00	100.00%	6.24	0.0	50.00	-50.00	
Autres résidus	8.40	26.22	0.00				<i>n.a.</i>		
Contenants consignés		5.19	3.86	100.00%	5.19	74.4	80.00	-5.63	
Total – Secteur municipal	100.00	317.29	66.28	0.96	271.61	136.66	445.00	-44.05	

Bilan global - Quantités ventilées

Année 2001

Laurierville

Secteur rural

Matières	Caractérisation des matières résiduelles (%)	Quantité générée estimée (tonnes)	Quantité réelle mises en valeur (tonnes)	Quantité potentielle pouvant être mises en valeur (tonnes)	Taux effectif de récupération (%)	Objectif (%)	Écart (%)		
Quantité éliminées au L.E.S.:	393.26	SECTEUR MUNICIPAL							
Quantité de la collecte sélective:	109.76								
Centre de tri Gaudreau	%	tonnes	tonnes	%	tonnes	%	%		
Fibres	28.90	145.37	82.32	100.00%	145.37	56.6	60.00	-3.37	
Verre	6.70	33.70	10.98	93.60%	31.55	34.8	60.00	-25.19	
Plastique	7.30	36.72	13.17	29.50%	10.83	121.6	60.00	61.58	
Métal	3.40	17.10	3.29	80.70%	13.80	23.8	60.00	-36.16	
Autres matières		<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	
Sous-total Matières recyclables	46.30	232.90	109.76	75.95%	201.55	59.2	60.00	-0.79	
Matières putrescibles	40.80	205.23	0.00	100.00%	205.23	0.0	60.00	-60.00	
RDD	Huiles, peinture, pesticides	0.40	2.01	0.18	99.00%	1.99	9.0	75.00	-65.96
	autres RDD		0.00				60.00	-60.00	
Encombrants	2.10	10.56	0.00	100.00%	10.56	0.0	60.00	-60.00	
Textiles	2.00	10.06	0.00	100.00%	10.06	0.0	50.00	-50.00	
Autres résidus	8.40	42.25	0.00				<i>n.a.</i>		
Contenants consignés		9.66	7.19	100.00%	9.66	74.4	80.00	-5.57	
Total – Secteur municipal	100.00	512.68	117.13	95.83%	439.06	142.68	445.00	-43.19	

Bilan global - Quantités ventilées

Année 2001

Lyster

Secteur rural

Matières	Caractérisation des matières résiduelles (%)	Quantité générée estimée (tonnes)	Quantité réelle mises en valeur (tonnes)	Quantité potentielle pouvant être mises en valeur (tonnes)	Taux effectif de récupération (%)	Objectif (%)	Écart (%)	
Quantité éliminées au L.E.S.:	364.04	SECTEUR MUNICIPAL						
Quantité de la collecte sélective:	131.99							
Centre de tri Gaudreau	%	tonnes	tonnes	%	tonnes	%	%	
Fibres	28.90	143.35	98.99	100.00%	143.35	69.1	9.05	
Verre	6.70	33.23	13.20	93.60%	31.11	42.4	-17.57	
Plastique	7.30	36.21	15.84	29.50%	10.68	148.3	88.29	
Métal	3.40	16.87	3.96	80.70%	13.61	29.1	-30.90	
Autres matières		<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	
Sous-total Matières recyclables	46.30	229.66	131.99	75.95%	198.75	72.2	12.22	
Matières putrescibles	40.80	202.38	0.00	100.00%	202.38	0.0	-60.00	
RDD	Huiles, peinture, pesticides	0.40	1.98	99.00%	1.96	9.7	-65.33	
	autres RDD		0.00			60.00	-60.00	
Encombrants	2.10	10.42	0.00	100.00%	10.42	0.0	-60.00	
Textiles	2.00	9.92	0.00	100.00%	9.92	0.0	-50.00	
Autres résidus	8.40	41.67	0.00			<i>n.a.</i>		
Contenants consignés		10.15	7.55	100.00%	10.15	74.4	-5.62	
Total – Secteur municipal	100.00	506.18	139.73	95.83%	433.58	156.27	-41.25	

Bilan global - Quantités ventilées

Année 2001

Plessisville (paroisse)

Secteur rural

Matières	Caractérisation des matières résiduelles (%)	Quantité générée estimée (tonnes)	Quantité réelle mises en valeur (tonnes)	Quantité potentielle pouvant être mises en valeur (tonnes)	Taux effectif de récupération (%)	Objectif (%)	Écart (%)		
Quantité éliminées au L.E.S.:	642.82	SECTEUR MUNICIPAL							
Quantité de la collecte sélective:	180.72								
Centre de tri Gaudreau	%	tonnes	tonnes	%	tonnes	%	%		
Fibres	28.90	238.00	135.54	100.00%	238.00	56.9	60.00	-3.05	
Verre	6.70	55.18	18.07	93.60%	51.65	35.0	60.00	-25.01	
Plastique	7.30	60.12	21.69	29.50%	17.73	122.3	60.00	62.30	
Métal	3.40	28.00	5.42	80.70%	22.60	24.0	60.00	-36.01	
Autres matières		<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	
Sous-total Matières recyclables	46.30	381.30	180.72	75.95%	329.98	59.6	60.00	-0.44	
Matières putrescibles	40.80	336.00	0.00	100.00%	336.00	0.0	60.00	-60.00	
RDD	Huiles, peinture, pesticides	0.40	3.29	0.33	99.00%	3.26	10.1	75.00	-64.88
	autres RDD		0.00				60.00	-60.00	
Encombrants	2.10	17.29	0.00	100.00%	17.29	0.0	60.00	-60.00	
Textiles	2.00	16.47	0.00	100.00%	16.47	0.0	50.00	-50.00	
Autres résidus	8.40	69.18	0.00				<i>n.a.</i>		
Contenants consignés		16.90	12.60	100.00%	16.90	74.6	80.00	-5.44	
Total – Secteur municipal	100.00	840.44	193.65	95.83%	719.91	144.23	445.00	-42.97	

Bilan global - Quantités ventilées

Année 2001

Saint-Ferdinand

Secteur rural

Matières	Caractérisation des matières résiduelles (%)	Quantité générée estimée (tonnes)	Quantité réelle mises en valeur (tonnes)	Quantité potentielle pouvant être mises en valeur (tonnes)	Taux effectif de récupération (%)	Objectif (%)	Écart (%)		
Quantité éliminées au L.E.S.:	753.51	SECTEUR MUNICIPAL							
Quantité de la collecte sélective	169.00								
Centre de tri Frontenac	%	tonnes	tonnes	%	tonnes	%	%		
Fibres	28.90	266.61	138.75	100.00%	266.61	52.0	60.00	-7.96	
Verre	6.70	61.81	12.84	93.60%	57.85	22.2	60.00	-37.81	
Plastique	7.30	67.34	4.23	29.50%	19.87	21.3	60.00	-38.71	
Métal	3.40	31.37	6.76	80.70%	25.31	26.7	60.00	-33.29	
Autres matières		6.42	6.42	100.00%	6.42	100.0	60.00	40.00	
Sous-total Matières recyclables	46.30	427.12	169.00	75.95%	369.64	30.6	60.00	-29.44	
Matières putrescibles	40.80	376.38	3.00	100.00%	376.38	0.8	60.00	-59.20	
RDD	Huiles, peinture, pesticides	0.40	3.69	0.33	99.00%	3.65	9.0	75.00	-65.97
	autres RDD		0.00				60.00	-60.00	
Encombrants	2.10	19.37	0.00	100.00%	19.37	0.0	60.00	-60.00	
Textiles	2.00	18.45	0.00	100.00%	18.45	0.0	50.00	-50.00	
Autres résidus	8.40	77.49	0.00				n.a		
Contenants consignés		16.93	12.60	100.00%	16.93	74.4	80.00	-5.58	
Total – Secteur municipal	100.00	939.44	184.93	95.83%	804.43	114.81	445.00	-47.17	

Bilan global - Quantités ventilées

Année 2001

Princeville

Secteur rural

Matières	Caractérisation des matières résiduelles (%)	Quantité générée estimée (tonnes)	Quantité réelle mises en valeur (tonnes)	Quantité potentielle pouvant être mises en valeur (tonnes)	Taux effectif de récupération (%)	Objectif (%)	Écart (%)		
Quantité éliminées au L.E.S.:	742.48	SECTEUR MUNICIPAL							
Quantité de la collecte sélective	416.18								
Centre de tri Gaudreau	%	tonnes	tonnes	%	tonnes	%	%		
Fibres	28.90	334.85	312.14	100.00%	334.85	93.2	60.00	33.22	
Verre	6.70	77.63	41.62	93.60%	72.66	57.3	60.00	-2.72	
Plastique	7.30	84.58	49.94	29.50%	24.95	200.1	60.00	140.15	
Métal	3.40	39.39	12.49	80.70%	31.79	39.3	60.00	-20.71	
Autres matières		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Sous-total Matières recyclables	46.30	536.46	416.19	75.95%	464.26	97.5	60.00	37.48	
Matières putrescibles	40.80	472.73	229.98	100.00%	472.73	48.6	60.00	-11.35	
RDD	Huiles, peinture, pesticides	0.40	4.63	0.78	99.00%	4.59	17.0	75.00	-58.00
	autres RDD	n.d	n.d	0.04	100.00%			60.00	n.d
Encombrants	2.10	24.33	0.00	100.00%	24.33	0.0	60.00	-60.00	
Textiles	2.00	23.17	0.00	100.00%	23.17	0.0	50.00	-50.00	
Autres résidus	8.40	97.33	0.00				n.a		
Contenants consignés		40.32	30.02	100.00%	40.32	74.5	80.00	-5.55	
Total - Secteur municipal	100.00	1198.98	677.01	96.42%	1029.40	237.59	445.00	-24.57	

Bilan global - Quantités ventilées

Année 2001

Plessisville (ville)

Secteur semi-urbain inférieur

Matières		Caractérisation des matières résiduelles (%)	Quantité générée estimée (tonnes)	Quantité réelle mises en valeur (tonnes)	Quantité potentielle pouvant être mises en valeur (tonnes)	Taux effectif de récupération (%)	Objectif (%)	Écart (%)	
Quantité éliminées au L.E.S.:		1697.00							
Quantité de la collecte sélective:		322.94							
SECTEUR MUNICIPAL									
Centre de tri Gaudreau		%	tonnes	tonnes	%	tonnes	%	%	
Fibres		28.30	571.64	242.21	100.00%	571.64	42.4	60.00	-17.63
Verre		6.60	133.32	32.29	93.60%	124.78	25.9	60.00	-34.12
Plastique		6.20	125.24	38.75	29.50%	36.94	104.9	60.00	44.89
Métal		3.10	62.62	9.69	80.70%	50.53	19.2	60.00	-40.82
Autres matières			n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Sous-total Matières recyclables		44.20	892.81	322.94	75.95%	783.90	48.1	60.00	-11.92
Matières putrescibles		45.90	927.15	70.00	100.00%	927.15	7.5	60.00	-52.45
RDD	Huiles, peinture, pesticides	0.30	6.06	0.84	99.00%	6.00	14.0	75.00	-61.00
	autres RDD							60.00	
Encombrants		1.20	24.24	0.00	100.00%	24.24	0.0	60.00	-60.00
Textiles		1.30	26.26	0.00	100.00%	26.26	0.0	50.00	-50.00
Autres résidus		7.10	143.42	0.00				n.a.	
Contenants consignés			43.43	32.33	100.00%	43.43	74.4	80.00	-5.56
Total – Secteur municipal		100.00	2 063.37	426.11	95.83%	1 810.98	144.07	445.00	-40.15

ANNEXE C

- BILAN DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES -

Bilan théorique sur les boues de fosses septiques de la MRC de L'Érable

QUANTITÉS DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (BFS)											
Municipalités	Fosses non scellées						Volume additionnelle des industries			Nombre de fosses par mun.	Volume total annuel à vidanger (m3/an)
	# c. Nombre de fosses conformes			# n.c. Nombre de fosses non-conformes							
	Résidences permanentes			Résidences saisonnières			# C.	# N.C.	Volume annuel à vidanger (m3)		
	# c.	# n.c.	Volume annuel (m3)	# c.	# n.c.	Volume annuel (m3)					
Princeville	420	51	870.95	51	33	131.96	4	2	9.78	563	1 012.69
Paroisse de Plessisville	670	59	1 367.52	35	39	106.55	7	3	16.62	817	1 490.69
Saint-Ferdinand	253	67	560.11	122	39	276.63	2	1	4.89	485	841.63
Lyster	86	49	216.03	28	35	88.95	2	0	3.91	202	308.89
Laurierville	228	273	712.60	22	19	61.58	5	5	14.66	552	788.84
Inverness	92	48	226.78	27	12	64.52	1	1	2.93	181	294.23
Notre-Dame-de-Lourdes	27	1	53.76	3	0	5.87	1	0	1.96	33	61.58
Sainte-Sophie-d'Halifax	63	14	136.85	8	3	18.57	0	0	0.00	88	155.42
Villeroy	132	27	284.45	11	3	24.44	4	2	9.78	181	318.67
Saint-Pierre-Baptiste	23	10	54.74	15	3	32.26	1	0	1.96	53	88.95
TOTAL	1 994.00	599.00	4 483.79	322.00	186.00	811.33	27.00	14.00	66.47	3 155.00	5 361.59

Sources: Rôle d'évaluation de la MRC de L'Érable

Pour les fosses conformes, on estime le volume à 3,4 m3 / vidange, alors que ce volume passe à 1,7 m3 / vidange pour les fosses non conformes. Précisons que les vidanges se font aux deux ans pour les résidences permanentes, et à tous les quatre ans pour les résidences saisonnières. Le Guide du MAM propose de plus de majorer ces quantités de 15 %. Voici donc le calcul à effectuer :

Résidences permanentes [(Nb de fosses conf. X 3,4 m3) + (Nb de fosses non-conf. X 1,7 m3)] / 2 X 1,15 = Volume annuel (m3)

Résidences saisonnières [(Nb de fosses conf. X 3,4 m3) + (Nb de fosses non-conf. X 1,7 m3)] / 4 X 1,15 = Volume annuel (m3)

ANNEXE D

- SYNTHÈSE DES COÛTS EN FONCTION DES MUNICIPALITÉS -

**Projections financières de la gestion des matières résiduelles par municipalité (\$/unité)
suite à la mise à niveau des différentes mesures en 2008**

Municipalité		Ville de Plessisville	Ville de Princeville	Paroisse de Plessisville	Saint-Ferdinand	Lyster	Laurierville	Inverness	Notre-Dame-de-Lourdes	Sainte-Sophie d'Halifax	Villeroiy	Saint-Pierre-Baptiste	
Coûts actuels (Note 1)	Déchets	65.60 \$	61.17 \$	61.17 \$	71.07 \$	61.17 \$	61.17 \$	61.17 \$	61.17 \$	61.17 \$	106.84 \$	74.06 \$	
	Collecte sélective	34.40 \$	45.83 \$	45.83 \$	63.66 \$	45.83 \$	45.83 \$	45.83 \$	45.83 \$	45.83 \$	33.12 \$	70.25 \$	
Coûts estimés de l'ajout des nouvelles mesures (Note 2)	Matières putrescibles	54.00 \$	52.56 \$	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$	
	Collecte sélective	0.29 \$	0.29 \$	0.29 \$	0.29 \$	0.29 \$	0.29 \$	0.29 \$	0.29 \$	0.29 \$	0.29 \$	0.29 \$	
	Encombrants	4.32 \$	4.32 \$	4.32 \$	4.32 \$	4.32 \$	4.32 \$	4.32 \$	4.32 \$	4.32 \$	4.32 \$	4.32 \$	
	RDD	2.64 \$	2.64 \$	2.64 \$	2.64 \$	2.64 \$	2.64 \$	2.64 \$	2.64 \$	2.64 \$	2.64 \$	2.64 \$	
	Textiles	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Pneus	0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$
	Gestion et réglementation	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$	- \$	1.92 \$
	Boues septiques (note 3)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
	Information et sensibilisation	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$	1.92 \$
	Suivi et application du PGMR	1.73 \$	1.73 \$	1.73 \$	1.73 \$	1.73 \$	1.73 \$	1.73 \$	1.73 \$	1.73 \$	1.73 \$	1.73 \$	1.73 \$
	Déchets ultimes (Économies prévues)	(16.39) \$	(11.23) \$	(11.23) \$	(13.48) \$	(11.23) \$	(11.23) \$	(11.23) \$	(11.23) \$	(11.23) \$	(11.23) \$	- \$	(11.23) \$
Coûts totaux	50.53 \$	54.25 \$	3.61 \$	1.36 \$	3.61 \$	3.61 \$	3.61 \$	3.61 \$	3.61 \$	3.61 \$	12.92 \$	3.61 \$	

Note 1: Les coûts actuels est celui pour l'année 2001. Il ne tient pas compte de l'augmentation des coûts d'enfouissement ou de l'indexation au coûts de la vie lors du prochain renouvellement.

Note 2: Les coûts estimés représentent les différents coûts qui s'ajouteront aux sommes actuellement dépensées pour la gestion des matières résiduelles selon le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable.

Note 3: Ce tableau n'inclus pas les coûts associés à la prise en charge régionale de la vidange des boues de fosses septiques. Cependant, une somme additionnelle de 90 \$ par fosses septiques est estimée pour ce service. On estime le nombre de 3 100 installations septiques réparties sur le territoire de la MRC de L'Érable.

Projections financières de la gestion des matières résiduelles par municipalité (\$) suite à la mise à niveau des différents mesures misent en place en 2008

	Municipalité	Ville de Plessisville	Ville de Princeville	Paroisse de Plessisville	Saint-Ferdinand	Lyster	Laurierville	Inverness	Notre-Dame-de-Lourdes	Sainte-Sophie d'Haillax	Villieroy	Saint-Pierre-Baptiste	
Coûts actuels (Note 1)	Déchets	222 646.40 \$	123 135.21 \$	63 861.48 \$	71 654.41 \$	45 082.29 \$	38 537.10 \$	27 771.18 \$	20 186.10 \$	13 946.76 \$	27 351.00 \$	17 626.28 \$	
	Collecte sélective	116 753.60 \$	92 255.79 \$	47 846.52 \$	55 231.94 \$	33 776.71 \$	28 872.90 \$	20 806.82 \$	15 123.90 \$	10 449.24 \$	8 445.60 \$	16 698.08 \$	
Coûts estimés de l'ajout des nouvelles mesures (Note 2)	Matières putrescibles	183 276.00 \$	105 803.28 \$	2 054.40 \$	2 004.48 \$	1 415.04 \$	1 209.60 \$	871.68 \$	633.60 \$	437.76 \$	491.52 \$	456.96 \$	
	Collecte sélective	984.26 \$	583.77 \$	310.30 \$	302.76 \$	213.73 \$	182.70 \$	131.66 \$	95.70 \$	66.12 \$	74.24 \$	69.02 \$	
	Encombrants	14 662.08 \$	8 696.16 \$	4 622.40 \$	4 510.08 \$	3 183.84 \$	2 721.60 \$	1 961.28 \$	1 425.60 \$	984.96 \$	1 105.92 \$	1 028.16 \$	
	RDD	8 960.16 \$	5 314.32 \$	2 824.80 \$	2 756.16 \$	1 945.68 \$	1 663.20 \$	1 198.56 \$	871.20 \$	601.92 \$	675.84 \$	628.32 \$	
	Textiles	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	Pneus	339.40 \$	201.30 \$	107.00 \$	104.40 \$	73.70 \$	63.00 \$	45.40 \$	33.00 \$	22.80 \$	25.60 \$	23.80 \$	
	Gestion et réglementation	6 516.48 \$	3 864.96 \$	2 054.40 \$	2 004.48 \$	1 415.04 \$	1 209.60 \$	871.68 \$	633.60 \$	437.76 \$	- \$	456.96 \$	
	Boues septiques (note 3)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
	Information et sensibilisation	6 516.48 \$	3 864.96 \$	2 054.40 \$	2 004.48 \$	1 415.04 \$	1 209.60 \$	871.68 \$	633.60 \$	437.76 \$	491.52 \$	456.96 \$	
	Suivi et application du PGMR	5 871.62 \$	3 482.49 \$	1 851.10 \$	1 806.12 \$	1 275.01 \$	1 089.90 \$	785.42 \$	570.90 \$	394.44 \$	442.88 \$	411.74 \$	
	Déchets ultimes (Economies prévues)	(55 627.66 \$)	(22 605.99 \$)	(12 016.10 \$)	(14 073.12 \$)	(8 276.51 \$)	(7 074.90 \$)	(5 098.42 \$)	(3 705.90 \$)	(2 560.44 \$)	-	(2 672.74 \$)	
Coûts totaux	171 498.82 \$	109 205.25 \$	3 862.70 \$	1 419.84 \$	2 660.57 \$	2 274.30 \$	1 638.94 \$	1 191.30 \$	823.08 \$	3 307.52 \$	859.18 \$		

Note 1: Les coûts actuels est celui pour l'année 2001. Il ne tient pas compte de l'augmentation des coûts d'enfouissement ou de l'indexation au coûts de la vie lors du prochain renouvellement.

Note 2: Les coûts estimés représentent les différents coûts qui s'ajouteront aux sommes actuellement dépensées pour la gestion des matières résiduelles selon le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable.

Note 3: Ce tableau n'inclus pas les coûts associés à la prise en charge régionale de la vidange des boues de fosses septiques. Cependant, une somme additionnelle de 90 \$ par fosses septiques est estimée pour ce service. On estime le nombre de 3 100 installations septiques répa territoire de la MRC de L'Érable.

ANNEXE E

- RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES -

Résumé de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*

Cette annexe résume la Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Elle est tirée entièrement du site internet du ministère de l'Environnement. La version intégrale de la politique se trouve sur le site Internet du ministère de l'Environnement du Québec.

POUR UNE GESTION DURABLE ET RESPONSABLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

À l'aube du troisième millénaire, les enjeux environnementaux continuent d'être des défis qui nous réunissent et que nous devons partager en toute solidarité dans l'esprit du développement durable, « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

À cet égard, la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, publiée dans la *Gazette officielle du Québec* en septembre 2000, confirme l'engagement du Québec et sa volonté de passer à l'action, afin que nous puissions tous ensemble mettre en œuvre les moyens qui nous permettront de mieux protéger l'environnement et les ressources dont nous dépendons tous.

Cette politique remplace le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, dévoilé en 1998. Elle est conforme à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles*, adoptée en 1999.

Le plan d'action était le fruit d'une consultation exhaustive des principaux intervenants des milieux municipaux, industriel et environnemental. Il donnait suite aux préoccupations exprimées devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce qui concerne, notamment, le renforcement de la collecte sélective, la responsabilité des entreprises à l'égard des produits qu'elles mettent sur le marché, la planification régionale de la gestion des matières résiduelles et le resserrement des exigences environnementales en ce qui a trait à l'élimination des matières résiduelles.

La politique indique clairement les actions qui doivent maintenant être entreprises. Visant des objectifs précis, ces actions nous mèneront à des résultats concrets. Parce qu'elles reposent sur des principes fondamentaux qui nous engagent collectivement, elles seront réalisées non seulement par le gouvernement du Québec, mais aussi par les organisations municipales, les entreprises, les groupes environnementaux et l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

Les principes

Les 3RV-E

À moins qu'une analyse environnementale ne démontre le contraire, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation (agronomique ou énergétique) et l'élimination doivent être privilégiés dans cet ordre dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

La responsabilité élargie des producteurs

Les fabricants et les importateurs assument une grande partie de la responsabilité liée aux effets que peuvent avoir leurs produits sur l'environnement, tout au long de leur cycle de vie. Cette responsabilité couvre les effets résultant du choix des matériaux qui composent les produits, l'impact du procédé de fabrication ainsi que les effets découlant de l'utilisation et de la mise au rebut de ces produits.

La participation des Québécoises et des Québécois

Afin d'atteindre les objectifs de la politique, l'ensemble des Québécoises et des Québécois doivent pouvoir participer à l'élaboration et au suivi des moyens choisis pour assurer une gestion durable des matières résiduelles. Aussi, chacune et chacun pourra accéder, par le biais de comités consultatifs ou de vigilance mis sur pied dans sa municipalité ou dans sa MRC, à une information pertinente sur le sujet. De plus, des tribunes appropriées seront offertes à la population pour connaître son point de vue et l'amener ainsi à collaborer à la prise de décision par les autorités.

La régionalisation

C'est à l'échelle d'une municipalité régionale, dans le respect des pouvoirs propres aux autorités municipales, que se prennent les décisions relatives au choix des moyens et à leur mise en œuvre.

Le partenariat

En assumant son rôle, sa mission et sa part de responsabilité, chaque intervenant contribue à mettre en place de façon cohérente, concertée et complémentaire les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs, et ce, en collaboration avec les autres intervenants qui agissent de même.

Les objectifs

L'utilisation durable des ressources naturelles repose, entre autres choses, sur une meilleure gestion des ressources secondaires que sont les matières résiduelles. L'objectif général de la présente politique est de mettre en valeur au moins 65 pour cent des matières résiduelles qui peuvent être valorisées annuellement. On atteindra cet objectif si tous les secteurs de la société y contribuent. C'est pourquoi des objectifs de valorisation ont été fixés pour chaque secteur et pour chaque matière.

Dans les municipalités

-
- 60 % du verre, du plastique, du métal, des fibres (papiers et cartons), des résidus encombrants et des matières putrescibles (résidus verts et alimentaires);
- 80 % des contenants de bière et de boissons gazeuses à remplissage unique;
- 50 % des textiles ;
- 20 % des métaux non consignés ;
- 75 % des huiles, des peintures et des pesticides (résidus domestiques dangereux) ;
- 60 % de tous les autres résidus domestiques dangereux.

Dans les industries, les commerces et les institutions (ICI)

- 70 % du plastique et des fibres (papiers et cartons), du bois et des textiles ;
- 95 % des métaux et du verre ;
- 60 % des matières putrescibles (résidus verts et alimentaires) ;
- 85 % des pneus (les pneus hors d'usage proviennent tout autant des consommateurs que de l'industrie, des commerces et des institutions. Ils sont regroupés sous la catégorie ICI afin de simplifier la présentation).

Dans l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition

- 60 % de toutes les matières qui peuvent être mises en valeur.

Si le taux actuel de génération des résidus se maintient, l'atteinte de ces objectifs fera passer la quantité de matières mises en valeur à près de 7 millions de tonnes en l'an 2008 (3 millions en 1996). En bout de ligne, le seul résidu qui devrait être éliminé serait le « déchet ultime », soit celui qui subsiste après que les résidus ont passé les étapes du tri, du conditionnement et de la valorisation.

Par ailleurs, il faut s'assurer que les activités d'élimination soient sécuritaires, tant pour les personnes que pour l'environnement. C'est là le second objectif fondamental poursuivi par la politique.

Les actions

Introduction

Les actions proposées dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* reposent sur les orientations suivantes :

- planifier la gestion des matières résiduelles à l'échelle des municipalités régionales, qui incluent les communautés métropolitaines, les municipalités régionales de comté et les villes nouvelles;
- promouvoir la pleine participation des citoyennes et des citoyens;
- soutenir les entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans la mise en valeur des résidus;
- utiliser de façon optimale les matières résiduelles à titre de ressources;
- effectuer un juste partage des coûts de la gestion des matières résiduelles;
- renforcer la sécurité des activités d'élimination.

Ces actions sont regroupées en neuf sections.

- **Planification de la gestion des matières résiduelles**

Les municipalités régionales devront élaborer des plans de gestion des matières résiduelles. Elles pourront le faire elles-mêmes ou confier ce travail à une régie intermunicipale ou à un regroupement formé de municipalités locales.

Les municipalités régionales auront un droit de regard sur l'enfouissement ou l'incinération de matières résiduelles provenant de l'extérieur de leur territoire. Lors de l'entrée en vigueur des plans de gestions, elles pourront en limiter ou en interdire l'importation pour les nouveaux projets d'établissement ou d'agrandissement de certains lieux d'élimination.

- **Participation des citoyennes et des citoyens**

Les municipalités régionales devront mettre sur pied les mécanismes requis pour consulter la population, lors de l'élaboration et du suivi des plans de gestion des matières résiduelles.

Les exploitants de certains types d'installations d'élimination devront former des comités de vigilance composés de citoyennes et de citoyens qui assureront la surveillance et le suivi de l'exploitation, de la fermeture et de la gestion post-fermeture de ces lieux d'élimination.

- **Éducation et information**

Un programme de soutien financier sera créé pour informer et sensibiliser la population aux exigences de la mise en valeur des matières résiduelles et pour offrir une éducation dans ce sens.

- **La recherche et le développement**

La recherche et le développement dans le domaine de la mise en valeur des matières résiduelles seront encouragés, notamment par la création d'un programme d'aide financière.

- **Soutien aux entreprises d'économie sociale**

Le gouvernement supportera financièrement les entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans la mise en valeur des matières résiduelles.

- **Récupération et valorisation des matières résiduelles**

- Le renforcement de la collecte sélective municipale

Les entreprises qui fabriquent ou mettent en marché divers biens de courte durée, tels que des contenants et des emballages, devront contribuer au financement de la collecte sélective de ces résidus. Elles le feront soit en instaurant, sur une base individuelle, un système de récupération et de valorisation approprié, soit en adhérant à un organisme agréé, responsable du financement de la collecte sélective municipale.

➤ **La récupération des matières putrescibles**

Les municipalités devront obligatoirement récupérer, aux fins de mise en valeur, les résidus verts (feuilles et herbes) qui ne peuvent être laissés sur place.

➤ **La récupération des résidus domestiques dangereux**

Les entreprises qui fabriquent ou mettent en marché des résidus domestiques dangereux pourront choisir soit d'instaurer, sur une base individuelle, un système approprié de récupération et de valorisation, soit d'adhérer à un organisme agréé, qui assumera les mêmes responsabilités.

➤ **La récupération des résidus de construction, de rénovation et de démolition**

Afin de maximiser la récupération et la valorisation de ce type de résidus, le gouvernement interdira tout nouveau projet d'implantation ou d'agrandissement de dépôt de matériaux secs, à l'exception de ceux déposés avant le 1^{er} décembre 1995 qui seront soumis à la procédure d'évaluation et d'examen d'impacts sur l'environnement.

Des allègements réglementaires ainsi que l'établissement d'une norme de qualité concernant les agrégats recyclés favoriseront également l'utilisation, comme matériaux de remblai, des résidus de béton, d'asphalte et de brique non mélangés à d'autres catégories de résidus.

➤ **La réduction et la récupération des résidus produits par les industries, les commerces et les institutions**

Un programme de reconnaissance environnementale fera connaître au public et récompensera les actions menées par les établissements industriels, commerciaux et institutionnels en matière de gestion des matières résiduelles.

Les normes environnementales intégrées à la politique d'achat du gouvernement seront renforcées. De plus, le recours aux mécanismes d'audit et l'utilisation de plans de réduction des résidus deviendront une pratique courante de gestion des institutions gouvernementales.

➤ **La récupération des contenants de bière et de boissons gazeuses à remplissage unique**

L'industrie de la bière et des boissons gazeuses devra financer le système de récupération de ses contenants à remplissage unique par la consignation.

➤ **La récupération des pneus hors d'usage**

À l'achat de pneus neufs, le consommateur versera un droit qui sera consacré au financement de divers programmes de récupération et de valorisation des pneus hors d'usage. On pourra ainsi gérer le flux annuel et vider les lieux d'entreposage de pneus hors d'usage.

➤ **La valorisation des boues municipales et industrielles**

Un volet portant sur les boues municipales et industrielles sera intégré aux plans de gestion de matières résiduelles des municipalités régionales.

• **L'élimination**

➤ **Les lieux d'enfouissement technique**

Pour mieux protéger les personnes et l'environnement, le gouvernement établira de nouvelles exigences en matière d'enfouissement technique.

➤ **Les dépôts de matériaux secs**

Le gouvernement mettra en place de nouvelles normes réglementaires plus exigeantes portant sur l'aménagement et l'exploitation des dépôts de matériaux secs. Ces normes viseront les lieux actuellement en exploitation et les projets déposés avant le 1^{er} décembre 1995. Le resserrement des exigences devrait entraîner la fermeture progressive des dépôts actuellement en activité.

➤ **Le suivi environnemental des lieux d'élimination après leur fermeture**

Les propriétaires de certaines catégories de lieux d'élimination seront tenus de constituer des garanties financières sous forme de fiducie, pour assurer la bonne gestion et la restauration des lieux après leur fermeture.

➤ **Les dépôts en tranchée**

Le nombre d'installations d'élimination des résidus par dépôt en tranchée sera limité en fonction de la distance qui sépare ces installations des lieux d'enfouissement technique.

➤ **L'incinération**

Les promoteurs d'un projet d'incinérateur devront faire la démonstration que l'exploitation de ce système ne nuira pas à l'atteinte des objectifs de valorisation des résidus.

Tout incinérateur d'une capacité de plus de deux tonnes par heure devra être doté d'équipements qui permettront de valoriser l'énergie produite par le procédé de combustion.

Des normes plus sévères d'émission dans l'atmosphère seront établies pour les incinérateurs.

➤ **La problématique nordique**

Pour éliminer les déchets dans le Nord québécois, on fera une expérience pilote avec un incinérateur à faible capacité. On évaluera le projet en mesurant l'impact de l'incinération sur l'environnement.

- **Le rôle de RECYC-QUÉBEC**

Pour assurer l'intégration et la complémentarité des actions visant la récupération et la valorisation des matières résiduelles, RECYC-QUÉBEC coordonnera leur mise en œuvre dans tout le Québec.

- **Le suivi et la mise en œuvre**

Aux deux ans, un bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec sera publié par RECYC-QUÉBEC. À partir de ces bilans, le gouvernement réévaluera les orientations de la politique sur une base quinquennale.

Conclusion

Par la mise en œuvre de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, le gouvernement engage le Québec, en concertation avec tous les intervenants, dans une démarche de mise en valeur des matières résiduelles plutôt que d'élimination. Cette démarche, marquée à l'enseigne de l'économie des ressources, tend vers un objectif de gaspillage zéro.

Pour ce faire, la politique convie tous les intervenants municipaux, industriels et environnementaux, ainsi que l'ensemble des Québécoises et des Québécois, à unir leurs efforts à ceux du gouvernement en vue d'assurer une gestion des matières résiduelles plus respectueuse de l'environnement et de la santé des personnes.